Quatre-vingt-cinquième année. — N° 113. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 14 Mai 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 6 mai 1953 désignant les magistrats pour présider et faire partie des tribunaux militaires permanents de Constantine et d'Oran (p. 4395).

Décret portant changement de nom (rectificatif) (p. 4395).

Décret chargeant des magistrats des fonctions de l'instruction (rectificatif) (p. 4395).

Arrêté du 11 mai 1953 fixant la composition du jury du concours de recrutement de commis greffiers stagiaires des justices de paix d'Algérie (p. 4395).

Arrêté portant mise en congé (greffiers) (p. 4395).

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours d'admission aux fonctions de greffier en Algérie (p. 4396).

Tableau d'avancement des attachés administratifs pour l'année 1953 et *arrêté* portant promotions (p. 4396).

Ministère de l'intérieur.

Décrets des 2 avril et 11 mai 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4396).

Arrêté du 9 mai 1953 modifiant l'arrêté du 27 août 1948 fixant les conditions de l'élection des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des retraites (représentation des tributaires) (p. 4396).

Arrêtés du 10 mai 1953 fixant la date des élections des représentants des tributaires et des collectivités au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites (p. 4397).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Citations à l'ordre de l'armée (p. 4397).

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 4398).

Décrets du 6 mai 1953 portant promotions, nominations, titularisations, admission dans la légion étrangère et dans les cadres, acceptations de démission et rectificatif (armée de terre, active et réserve) (p. 4398).

Décrets du 6 mai 1953 portant promotion d'ingénieurs militaires de l'air et d'ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 4402).

Décret du 6 mai 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant et rectificatif (armée de l'air, réserve) (p. 4402).

Décrets du 7 mai 1953 portant concession de la médaille militaire (p. 4403).

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatifs) (p. 4405).

Arrêté portant mise hors cadres, en mission, d'un officier de l'armée de terre (p. 4405).

Décision portant radiation de l'école des élèves officiers de l'armée de l'air (promotion Ecole de l'air 1952) (p. 4405).

Décision portant radiation du peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (8e promotion, 2e fraction) (p. 4405).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armées et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (p. 4405).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (intendance) (p. 4407).

Liste de classement des candidates ayant satisfait au concours des 10 et 11 décembre 1952 portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 4408).

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Décret du 6 mai 1953 portant renouvellement de la mise en service détaché d'un inspecteur général des finances (p. 4408).

Décret n° 53-373 portant approbation partielle d'une délibération du conseil général de la Guyane tendant à modifier le tarif des droits d'octroi de mer applicable dans ce département (rectificatif) (p. 4408).

Décret n° 53-374 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique tendant à modifier le tarif des droits d'octroi de mer applicable dans ce département (rectificatif) (p. 4408).

Décret n° 53-395 portant aménagements fiscaux en faveur de la construction et de l'entretien des immeubles à usage principal d'habitation (rectificatif) (p. 4408).

Arrêtés des 17, 18, 20 et 21 avril 1953 portant remises de débets (p. 4408).

Arrêté du 13 mai 1953 fixant la liste des bureaux de douane ouverts à l'importation de certaines agrumes originaires et en provenance du Liban (p. 4409).

Arrêtés portant désignation de membres du conseil général de la Banque de France (p. 4409).

Circulaire n° 24-6 B/6 relative à l'application des articles 4, 8, 13, 14 de la loi n° 53-46 du 3 février 1953 et de l'article 19 de la loi n° 53-76 du 6 février 1953 (rectificatif) (p. 4409).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1953, des commissaires aux prix (rectificatif) (p. 4409).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 7 mai 1953 portant admission à la retraite (enseignement supérieur) (p. 4409).

Décret n° 53-434 du 13 mai 1953 modifiant le décret n° 49-771 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique (p. 4409).

Arrêté du 24 avril 1953 complétant le tableau annexé à l'arrêté du 15 décembre 1951 accordant à certains personnels relevant de la direction des archives de France des indemnités annuelles pour travaux accessoires (p. 4409).

Arrêté du 28 avril 1953 relatif à la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal d'imprimeur ou de producteur (p. 4410).

Arrêté portant réintégration d'un inspecteur principal des spectacles (p. 4410).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 7 mai 1953 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin à Lisieux (Calvados) (p. 4410).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêtés portant promotion, nomination, titularisation, attributions de fonctions, réintégration et affectations (officiers de port et ponts et chaussées) (p. 4410).

MARINE MARCHANDE

Arrêté du 4 mai 1953 fixant les conditions d'admission dans les écoles nationales de la marine marchande et d'attribution des bourses (p. 4411).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêtés portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'Electricité de France et auprès de Gaz de France (p. 4411).

Arrêté portant nomination d'un membre du comité technique consultatif d'importation des biscuits, biscottes et pains d'épice (p. 4411).

Arrêté portant fin de détachement (service des mines) (p. 4411).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 4 mai 1953 modifiant et complétant l'arrêté du 30 mai 1951 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de l'agriculture (p. 4411).

Arrêté du 4 mai 1953 portant délégation de signature (p. 4413).

Arrêté du 11 mai 1953 relatif à l'embouteillage du lait (p. 4413).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 4 mai 1953 fixant les conditions d'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur du travail (p. 4414).

Arrêté portant nomination d'administrateurs représentant le territoire de Madagascar et dépendances au conseil d'administration de la Banque de Madagascar et des Comores (p. 4414).

Arrêtés portant prolongation d'activité, mises en position de mission et acceptation de démission:

Administration générale (p. 4414).

Enseignement (p. 4414).

Infirmières (p. 4414).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 15 avril 1953 portant agrément d'une société bancaire pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés (p. 4414).

Arrêté du 25 avril 1953 modifiant l'arrêté du 20 janvier 1953 portant limitation de l'attribution des allocations de chômage partiel dans certaines professions (p. 4414).

Arrêté du 4 mai 1953 portant fixation du maximum des dépenses de gestion des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales pour l'année 1953 (p. 4415).

Arrêté du 4 mai 1953 fixant la limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale (p. 4415).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 6 mai 1953 portant modification du plan de regroupement des administrations publiques à Bourg-en-Bresse (p. 4415).

Arrêté du 20 avril 1953 portant détermination de terrains favorables à la construction d'un groupe d'habitations (p. 4415).

Arrêté du 13 mai 1953 portant homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis (p. 4415).

Arrêté portant acceptation de démission (services extérieurs) (p. 4415).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés portant promotions (offices départementaux) (p. 4415).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté fixant la liste des médecins reçus au concours pour l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums (p. 4416).

Arrêté portant inscriptions sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire (p. 4416).

Arrêté portant admission à la retraite (inspection de la santé) (p. 4416).

Nominations à des emplois réservés (p. 4416).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 13 mai 1953. — Annulation de convocation de commission (p. 4416).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commissions du mercredi 13 mai 1953. — Convocations de commissions et de bureau (p. 4417).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mercredi 13 mai 1953. — Convocation de commission (p. 4418).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs d'agrumes originaires et en provenance du Liban (p. 4419).

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne (p. 4419).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (rectificatif) (p. 4419).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue (rectificatif) (p. 4419).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie (rectificatif) (p. 4419).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays de l'Organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer dont la libération à l'importation a été suspendue (rectificatif) (p. 4419).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'agrumes originaires et en provenance du Liban (p. 4419).

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne (p. 4419).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne) (p. 4419).

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours pour le recrutement de facteurs, chargeurs et manutentionnaires des postes, télégraphes et téléphones (p. 4419).

Restitutions anonymes au Trésor (p. 4419).

Annonces (p. 4420).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 75 et 76 (session de 1952) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 mai 1953 désignant les magistrats pour présider et faire partie des tribunaux militaires permanents de Constantine et d'Oran.

Par décret en date du 6 mai 1953, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

Sont désignés pour présider, jusqu'au 1er octobre 1953, les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des colonels, lieutenants-colonels et assimilés:

Tribunal militaire permanent de Constantine.

M. Fontan, président de chambre à la cour d'appel d'Alger.

Tribunal militaire permanent d'Oran.

M. Galtier, président de chambre à la cour d'appel d'Alger.

Sont désignés, pour la même période pour présider les tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers et officiers jusqu'au rang de lieutenant-colonel exclusivement ou assimilés:

Tribunal militaire permanent de Constantine.

Président titulaire: M. Girard, président du tribunal de première instance de Constantine.

Président suppléant: M. Martinet, vice-président audit tribunal.

Tribunal militaire permanent d'Oran.

Président titulaire: M. Depierris, président du tribunal de première instance d'Oran.

Président suppléant: M. Cornuey, vice-président audit tribunal.

Sont désignés, pendant la même période, pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause avec des officiers d'un grade au moins égal à celui de lieutenant-colonel ou assimilé, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

Tribunal militaire permanent de Constantine.

MM. Pralus et Reboul, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Tribunal militaire permanent d'Oran.

MM. Bourdin et Suignard, conseillers à la cour d'appel d'Alger.

Sont désignés, pendant la période indiquée aux articles précédents, pour faire partie des tribunaux militaires permanents devant connaître du jugement des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat mettant en cause soit avec des soldats, caporaux, brigadiers, caporaux-chefs, brigadiers-chefs, sous-officiers, officiers jusqu'au grade de lieutenant-colonel exclusivement ou assimilés, soit séparément, des personnes étrangères aux armées:

Tribunal militaire permanent de Constantine.

MM. Peretti et Henriquet, juges au tribunal de première instance de Constantine.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats (ou des deux simultanément): MM. Digeon et Perisson, juges au tribunal de première instance de Constantine.

Tribunal militaire permanent d'Oran.

MM. Tournier et Douchez, juges au tribunal de première instance d'Oran.

En cas d'empêchement dûment constaté de l'un ou de l'autre de ces magistrats (ou des deux simultanément): MM. Guichard et Benetti, juges au tribunal de première instance d'Oran.

Décret portant changement de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1951: page 11477, 2e colonne, au lieu de: « Grumberg (Albert), né le 30 mars 1913 à Paris (IIe)... et ses enfants mineurs... sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de Martin, afin de s'appeler légalement à l'avenir Martin au lieu de Grumberg », lire: « Grunberg (Albert)... au lieu de: Grunberg ».

Décret chargeant des magistrats des fonctions de l'instruction.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1953: page 4028, 1re colonne, 14e ligne, au lieu de: « Verges, juge audit tribunal », lire: « Verges, juge suppléant rétribué du ressort de la cour d'appel de Montpellier ».

Composition du jury du concours de recrutement de commis greffiers stagiaires des justices de paix d'Algérie.

Par arrêté du 11 mai 1953, sont désignés pour composer le jury du concours ouvert les 2 et 3 juin 1953 pour le recrutement de commis greffiers stagiaires des justices de paix d'Algérie:

Membres titulaires.

MM. Mouchan, avocat général près la cour d'appel d'Alger, président.
Peltier, juge de paix d'Alger-Sud.
Bech, greffier de la justice de paix d'Aumale.

Membres suppléants.

MM. Bister, avocat général près la cour d'appel d'Alger, président suppléant.
Miston, juge de paix d'Alger-Nord.
Porchel, greffier de la justice de paix d'Alger-Sud.

Greffiers.

Par arrêté du 6 mai 1953, M. Gesta (Pierre), greffier de 2e classe, 5e échelon (indice 275), au tribunal de première instance de Lourdes, est mis en congé de longue durée avec plein traitement, pour une période de six mois, à compter du 1er mars 1953.

Liste des candidats autorisés à subir les épreuves du concours d'admission aux fonctions de greffier en Algérie.

Par arrêté en date du 12 mai 1953, sont autorisés à subir les épreuves du concours ouvert pour l'admission aux fonctions de greffier en Algérie:

Centre d'Alger.

MM.
Ammarguellat Abdelkader (n° 1).
Azani Mohamed (n° 2).
Baïteche (Mohamed) (n° 3).
Bendifallah Dahmane (n° 4).
Camilleri (Robert) (n° 5).
Castelli (Salvator) (n° 6).
Hocini Abdelkader (n° 8).
Karataghli Mohamed (n° 9).
Kireche Abdelkader (n° 10).
Kiskiri (Gilbert) (n° 11).
Merzouk Mohand (n° 13).
Meiref Belaid (n° 14).
Michaud (Armand) (n° 15).
Mir Abdelkader (n° 16).
Ouguergouz Mohand Amziane (n° 17).
Ripoll (Jules) (n° 18).
Sfar (Jules) (n° 19).
Tidjani Abderrahmane (n° 21).
Zekri (René) (n° 25).

Centre d'Oran.

MM.
Amrani Abdelkader (n° 26).
Ayache (Maurice) (n° 27).
Benaissa-Kaddar Djilali (n° 28).
Bouabdallah Larbi (n° 29).
Djellas Bachir (n° 31).
Mlle Gardet (Josette) (n° 32).
Hamida Yahia (n° 33).
Karadja Kheir-Eddine (n° 34).
Mouhoub Maklouf (n° 36).

Centre de Constantine.

MM.
Abid Lakhdar (n° 38).
Barkat Mohamed (n° 39).
Benayad Chérif Bachir (n° 40).
Bennini Hamdane (n° 41).
Bressy (Victor) (n° 42).
Mesbah Noureddine (n° 43).
Raquet (Marcel) (n° 44).
Siafa Allaoua (n° 45).
Sultan Edmond) (n° 46).

Tableau d'avancement des attachés administratifs pour l'année 1953.

Par arrêté du 31 janvier 1953, sont inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1953 les attachés administratifs dont les noms suivent:

Pour la 1re classe.

M. Chassigneux, Mme Lahaye, Mme Chateau, attachés administratifs de 2e classe.

Pour la 2e classe.

Mlle Ragonnot, Mme Flesch, attachés administratifs de 3e classe.

PROMOTIONS

Par arrêté du 1er février 1953:

M. Chassigneux, attaché administratif de 2e classe, 3e échelon, est promu attaché administratif de 1re classe, en remplacement de M. Chrétien, précédemment admis à faire valoir ses droits à la retraite, et est rangé au 1er échelon de ce grade.

Mlle Ragonnot, attaché administratif de 3e classe, 4e échelon, est promue attaché administratif de 2e classe, en remplacement de M. Chassigneux, et est rangée au 1er échelon de ce grade.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 2 avril 1953 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 avril 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre portant que la promotion et la nomination de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

M. Bourguet (Frédéric), conseiller général du Tarn, ancien maire de Labastide-Rouairoux. Chevalier du 31 décembre 1939.

Au grade de chevalier.

M. Madaule (Louis), maire de Narbonne (Aude); 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Décret du 11 mai 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 11 mai 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre portant que les nominations de ce décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés chevaliers dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

MM.

Bresson (Edmond), maire de Saint-Ferjeux (Haute-Saône); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Latourte (Eugène), maire de Mauvages (Meuse); 39 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Monterde (Antoine), maire de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire); 52 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Moynie (Jean), conseiller général, maire de Saint-Pierre-de-Clairac (Lot-et-Garonne); 47 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Odde (Auguste), maire des Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône); 34 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Roger (Léon), ancien conseiller général, maire de Péronville (Eure-et-Loir); 51 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Modification à l'arrêté du 27 août 1948 fixant les conditions de l'élection des membres du conseil d'administration de la caisse nationale des retraites (représentation des tributaires).

Le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 47-1816 du 19 septembre 1947, ensemble le décret n° 53-108 du 18 février 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 17 mai 1945, et notamment ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 49-1116 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique fixant le régime de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, et notamment son article 56, 1er alinéa,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 3 de l'arrêté du 27 août 1948 est modifié comme suit:

« Sont électeurs:

« 1° Dans la catégorie du personnel en activité, les agents des deux sexes affiliés à la caisse nationale depuis trois mois au moins à la date fixée pour les élections;

« 2° Dans la catégorie des retraités, les titulaires d'une pension d'ancienneté, d'une pension d'invalidité, d'une pension proportionnelle, d'une pension de veuve ou d'un titre d'avances sur pension de la caisse nationale de retraites.

« Sont également électeurs dans cette catégorie, les retraités qui ne sont pas encore détenteurs d'un des titres susvisés, mais dont l'admission à la retraite a été prononcée après avis favorable de la caisse nationale ».

Art. 2. — L'article 6, 1er alinéa, de l'arrêté précité, est modifié et complété comme suit:

« Cinquante jours au moins avant la date fixée pour le scrutin, les électeurs de la catégorie du personnel en activité sont avisés du dépôt des listes qui seront affichées dans les lieux de travail ».

Art. 3. — Le directeur de l'administration départementale et communale du ministère de l'intérieur et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mai 1953.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur de l'administration départementale et communale,
PIERRE DAMELON.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Pour le ministre de la santé publique et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Date de l'élection des représentants des tributaires au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947, ensemble le décret n° 53-103 du 18 février 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 17 mai 1945, et notamment ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 49-1116 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique fixant le régime de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales;

Vu l'article 9 de l'arrêté interministériel (Intérieur, travail et Santé publique) du 27 août 1948 fixant les conditions de l'élection des membres représentant les tributaires au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites,

Arrête:

Art. 1er. — La date de l'élection des représentants des tributaires de la caisse nationale de retraites au sein du conseil d'administration de ladite caisse nationale est fixée au jeudi 15 octobre 1953.
Le scrutin sera ouvert, sans interruption, de huit heures à dix-huit heures, heure légale. Cette durée pourra être augmentée, le cas échéant, par arrêté préfectoral.

Art. 2. — Les listes de candidatures établies dans les conditions prévues à l'article 11 de l'arrêté interministériel du 27 août 1948 devront parvenir au directeur général de la caisse des dépôts et consignations quinze jours au plus tard après la publication du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur de l'administration départementale et communale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

Date de l'élection des représentants des collectivités au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements, des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret n° 47-1846 du 19 septembre 1947, ensemble le décret n° 53-103 du 18 février 1953, portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 3 de l'ordonnance susvisée du 17 mai 1945, et notamment son article 7;

Vu le décret n° 49-1116 du 5 octobre 1949 portant règlement d'administration publique fixant le régime de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales;

Vu l'article 6 de l'arrêté interministériel (Intérieur, travail et Santé publique) du 27 août 1948 fixant les conditions de l'élection des membres représentant les collectivités au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites,

Arrête:

Art. 1er. — Les déclarations de candidatures prévues à l'article 6 de l'arrêté susvisé du 27 août 1948 devront parvenir au directeur général de la caisse des dépôts et consignations avant le 1er juillet 1953.

Art. 2. — Le vote des assemblées devant participer à l'élection des représentants des collectivités au sein du conseil d'administration de la caisse nationale de retraites pourra intervenir dès la notification aux collectivités intéressées de la liste des candidats.
Le vote devra avoir lieu au plus tard le jeudi 1er octobre 1953.

Art. 3. — Le directeur de l'administration départementale et communale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mai 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN VERDIER.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Par décision n° 18 en date du 5 mai 1953, sur la proposition du secrétaire d'Etat à la guerre, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite:

A l'ordre de l'armée.

INDOCHINE

A TITRE POSTHUME

Annies (Hans), caporal, mle 79123, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Asensi de Rozuela (Carlos), sergent, mle 73864, forces terrestres du Nord-Viet-Nam, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Bachelier (Stanislas-Jean-Marie), lieutenant, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Benoistel (Joseph-Marie), lieutenant, 3e régiment étranger d'infanterie.
Berger (Udo), soldat de 2e classe, mle 81395, 5e régiment étranger d'infanterie.
Biedziak (Gérard), soldat de 2e classe, mle 70011, 2e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie.
Bonnet (Albert-Joseph), lieutenant, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Born (Wilhelm), légionnaire de 2e classe, mle 82826, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Braun (Adam), soldat de 2e classe, mle 85951, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Brieger (Peter), soldat de 2e classe, mle 81461, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Brzezicki (Joseph), soldat de 2e classe, mle 87943, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Bui van Gioi, sergent, mle 39635, 1er bataillon Muong.
Cagna (Lorenzo), soldat de 1re classe, mle 76247, 2/13e demi-brigade de légion étrangère.
Cerina (Augusto), soldat de 2e classe, mle 80132, 1er régiment étranger de cavalerie, 7e escadron.
Chaussy (Jean), soldat de 2e classe, mle 76972, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Clerot (Paul-Armand-Adrien), capitaine, groupe mobile n° 1 du 64e régiment d'artillerie d'Afrique.
Coretti (Vittorio), caporal, mle 71908, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Doppler (Gunther), soldat de 2e classe, mle 80379, forces terrestres Nord-Viet-Nam, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Eckholt (Gunther), soldat de 2e classe, mle 85457, 5e régiment étranger d'infanterie.
Ficker (Gunther), soldat de 2e classe, mle 85521, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Fratacci (Jean), capitaine, génie, 73e bataillon.
Freese (Willi), caporal, mle 73705, 5e régiment étranger d'infanterie.
Gall (Heinz), soldat de 2e classe, mle 87129, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Garcia-Perez (Antonio), soldat de 2e classe, mle 86220, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Gatto (Pierre), soldat de 2e classe, mle 82966, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Generet (Jean), soldat de 2e classe, mle 81561, 2/3e régiment étranger d'infanterie.
Gilmont (Henri), soldat de 2e classe, mle 77811, 5e régiment étranger d'infanterie.
Guebbouh El Hamel, soldat de 2e classe, mle 1227, 3e bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Guthke (Jean), soldat de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 81943.
Hermann (Johannès), caporal, mle 77513, 4/3e régiment étranger d'infanterie.
Kieffer (Joseph), soldat de 2e classe, mle 87579, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Koss (Hermann), soldat de 2e classe, mle 88273, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Krause (Fritz), soldat de 2e classe, mle 87998, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Kronegger (Franz), soldat de 2e classe, mle 68238, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Labs (Albert), soldat de 2e classe, mle 88893, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Lanzer (Heins), soldat de 2e classe, mle 85661, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Laubus (Gérard-André), lieutenant, 2/2e régiment étranger d'infanterie.
Lebel (Gilbert), soldat de 2e classe, mle 75546, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Lehrer (Hans), sergent, mle 68957, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Madlener (Ignaz-Otto), soldat de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon, mle 79725.
Menier (André), soldat de 2e classe, mle 70938, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Missoffe (Jean-Léon-Edmond-Denis), chef de bataillon, IV/2e régiment de tirailleurs marocains.
Neef (Wolfgang), soldat de 2e classe, mle 71975, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Nguyen Van Thuong, caporal-chef, mle 51261, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Pham Trong Dien, adjudant, mle 49898, bataillon de marche indochinois.
Politz (Hilmar), soldat de 2e classe, mle 87214, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Rost (Reinhold), soldat de 2e classe, mle 87333, 2e régiment étranger d'infanterie, 1er bataillon.
Rychlik (Richard), soldat de 2e classe, mle 88821, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Sachs (Helmut), soldat de 2e classe, mle 72575, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Saez (Féliciano), soldat de 1re classe, mle 79601, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Saillan (Roger), soldat de 2e classe, mle 76839, 3/5e régiment étranger d'infanterie.
Schmid (Isidore), soldat de 1re classe, mle 78870, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Schmitt (Johann), caporal, mle 72450, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Schneider (Harry), soldat de 2e classe, mle 88216, 2e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie.
Schuster (Hermann), soldat de 2e classe, mle 88104, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Schuster (Josef), soldat de 2e classe, mle 82199, 1er bataillon, 2e régiment étranger d'infanterie.
Schweitzer (Philipp), soldat de 2e classe, mle 87635, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Sparenberg (Yves), soldat de 2e classe, mle 81442, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Ulcri (Giammaria), soldat de 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 78182.
Ulrich (Harry), soldat de 2e classe, mle 87836, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Vanvelsen (Hendrick), soldat de 2e classe, mle 85823, 2e bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie.
Vondruska (Jaroslaw), soldat de 2e classe, mle 86922, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Vu Hoc, adjudant-chef, mle 1837, G. M. 4 bataillon de marche indochinois.
Wadenphul (Arnold), soldat de 2e classe, mle 81616, 5e régiment étranger d'infanterie, 2e bataillon.
Wagner (Adolf), légionnaire de 2e classe, mle 83959, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Wantjer (Karl), soldat de 2e classe, mle 91708, 13e demi-brigade de légion étrangère, 3e bataillon.
Weibel (Robert), légionnaire de 2e classe, mle 77408, 3e bataillon, 13e demi-brigade de légion étrangère.
Wendt (Reinhardt), soldat de 2e classe, mle 71221, 1er bataillon étranger de parachutistes.
Zauzig (Kurt), légionnaire de 2e classe, mle 81528, 13e demi-brigade de légion étrangère.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Par décision en date du 2 mai 1953, le ministre de la défense nationale et des forces armées cite :

A l'ordre de l'armée de mer.

(Régularisation de la citation accordée le 10 mars 1953 par ordre particulier n° 45 du général de corps d'armée commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine.)

Bosvieux (Joseph-Marcel), contre-amiral commandant la division navale d'Extrême-Orient.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A l'ordre de l'armée de mer.

(Régularisation des citations accordées le 20 mars 1953 par ordre particulier n° 48 du général de corps d'armée commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine.)

Blaise (Robert), lieutenant de vaisseau (R.), de la 8 F.
Tanton (Jean-Pierre-Antoine), lieutenant de vaisseau, 8 F.
Michel (Pierre-Maurice), lieutenant de vaisseau, 8 F.
Manfanovsky (Alexis), enseigne de vaisseau de 1re classe (R.), 8 F.
Galy (Edmond), enseigne de vaisseau de 1re classe (R.), 8 F.
Guénec (Jean-Yves), enseigne de vaisseau de 1re classe (R.), 8 F.
Dassulle (Charles), premier maître pilote d'aéro, mle 1334 T. 35, 8 F.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

A l'ordre de l'armée de mer.

(Régularisation des citations accordées le 20 mars 1953 par ordre particulier n° 49 du général de corps d'armée commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine.)

Boussouf (Chérif), premier maître fusilier, mle 716 Biz 36, commando « de Montfort ».
Billon (Georges), matelot de 2e classe fusilier, mle 3090 T. 51, commando « de Montfort ».
Cabillic (Jean), premier maître fusilier, mle 2693 B. 39, commando « Jaubert ».
Hocq (Marcel), second maître de 2e classe fusilier, mle 117 T. 47, commando « Jaubert ».

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 6 mai 1953 portant titularisation dans l'armée active.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont titularisés dans les cadres de l'armée active avec le grade de sous-lieutenant servant sous le régime du décret du 7 février 1940, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

(Pour prendre rang du 1er avril 1953.)

MM. Belarbi Miloud ben Mohamed.
Layachi Driss ben Rahou ben Bougrine.

Décret du 6 mai 1953 portant acceptation d'offres de démission et admission dans les cadres de l'armée active.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont acceptées les offres de démission de leur grade d'officier de réserve présentées par les lieutenants de cavalerie dont les noms suivent :

MM. Hamel (Roger-Jean-Gustave).
Moreau (Maurice-Clément Pierre).

Ces officiers sont admis dans l'armée active (arme blindée et cavalerie) avec le grade de lieutenant, pour prendre rang du 1er décembre 1952.

Décret du 6 mai 1953 portant admission dans la légion étrangère d'un officier étranger (troupes métropolitaines, armée de terre, active).

Par décret en date du 6 mai 1953, M. de Tschudi (Jean-Christophe) est admis dans la légion étrangère (infanterie) avec le grade de sous-lieutenant de l'armée active, à titre étranger.

Décret du 6 mai 1953 portant nominations et promotions d'officiers de réserve (armée de terre).

Par décret en date du 6 mai 1953 :

Sont promus dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHARTRES

Au grade de colonel.

M. Branger (Emile-Charles-François), lieutenant-colonel d'infanterie, vient de l'état-major de la subdivision de Chartres.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Au grade de colonel.

M. Crastre (Henri-Clément-Victor), lieutenant-colonel d'infanterie, breveté d'état-major, vient de l'état-major de la subdivision de Perpignan.

40e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Au grade de lieutenant-colonel.

M. Boinet (Lucien-Robert-Jules), commandant du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, vient de l'état-major de la 40e région militaire.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur en chef de travaux d'armement.

MM. les ingénieurs principaux Eichler (Robert-Gustave), Desfloquet (Marcel-Emile).

Sont admis avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active et affectés pour administration aux états-majors désignés ci-après, les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

1re REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PARIS

M. Gehin (Georges-Henri-Joseph), capitaine d'infanterie. Vient de la compagnie administrative régionale n° 1.

M. Ricaud (Henri-Jean-François-Louis), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Paris.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

M. Pinon (Robert-Jean-Rémi), chef d'escadron d'artillerie. Vient de l'état-major Centre-Europe, à Fontainebleau.

M. Virlet (Pierre-Joseph), capitaine d'artillerie. Vient du service des essences des armées (direction des essences du nord).

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE LILLE

M. d'Achon (François-Marie-Henri), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Lille.

3e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. de Sere (Louis-Marie-Joseph), colonel d'infanterie, breveté d'état-major. Vient de l'état-major de la subdivision de Rouen.

SUBDIVISION DE NANTES

M. Thebaud (Rémy-Emile-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nantes.

SUBDIVISION DE VANNES

M. Lorcy (Marcel-Jules-Joseph), chef de bataillon d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Vannes.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ANGOULÊME

M. Verdelet (Henri), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdiviston d'Angoulême.

SUBDIVISION DE BORDEAUX

M. Bru (Jean-Octave), capitaine de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Bordeaux.

5e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Joulia (André-Louis), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Vient de la C. A. R. n° 5.

SUBDIVISION D'ALBI

M. Bernays (Raymond-Jean-Pierre), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision d'Albi.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NANCY

M. Collet (Roger-Victorin), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Nancy.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

M. Frelet (Fernand-Louis-Xavier-Marie), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Strasbourg.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

M. Courcelle-Labrousse (Jean-Louis), colonel d'infanterie. Vient de l'état-major de la subdivision de Grenoble.

9e REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

M. Campi (Antoine-François-Vincent-Isidore), capitaine du cadre des adjoints administratifs des corps de troupe. Vient du D. I. M. de Marseille.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

M. Carrere (Roger-René), capitaine d'infanterie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Delys.

M. Herchet (Marcel-Aurélien-Henri), lieutenant-colonel de cavalerie. Vient du 2e régiment étranger de cavalerie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

M. Le Chevretel (Pierre-Adolphe), chef d'escadrons de cavalerie. Etait en non-activité à l'état-major de la subdivision de Tunis.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

ZONE SUD

M. Grassiet (Jean-François), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. Vient du bureau de garnison de Baden-Baden.

Génie.

Avec le grade de colonel.

M. Bar (Camille-Ernest).

Service des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

Avec le grade de capitaine.

MM.
Cotton (Henri-Charlemagne).
Lajeunie (Pierre-Joseph-Jean-Marie).

Avec le grade de lieutenant.

MM.
Des Cognets de Correc de Kerdreoret (Joseph-Marie-Casimir).
Legrand (Gaston-Oscar).

Service du matériel.

CADRE DES ADJOINTS

Avec le grade de lieutenant.

M. Marquant (Henri-Alphonse).

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES INGENIEURS

3e REGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

Avec le grade de lieutenant-colonel.

M. Bardin (Auguste-Emile-Joseph).

10e REGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

Avec le grade de colonel.

M. Bonnot (Pierre-Marie-Emile-Lucien).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

4e RÉGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

Avec le grade de lieutenant.

M. Petit-Clerc (René-Camille-Abel).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

7e RÉGION MILITAIRE

DIRECTION DU MATÉRIEL

Avec le grade de lieutenant.

M. Bourland (Gaston-André-Emile).

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Avec le grade d'ingénieur en chef de 1re classe.

M. Schweitzer (André-Henry).

TROUPES COLONIALES

1re REGION MILITAIRE

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

Avec le grade de capitaine.

M. Dupont (Marien-Thomas).

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE DES TROUPES COLONIALES

Avec le grade de lieutenant.

M. Millet (Henri-Roger).

SUBDIVISION DE PARIS

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. Meuscart (Henri-Georges-Louis-Jules).

Avec le grade de lieutenant.

M. Sanson (William-Henri).

3e REGION MILITAIRE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin commandant.

MM.
David (René-François-Joseph).
Cochard (Albert-Joseph-Marie).

SUBDIVISION DE VANNES

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. Le Borgne (René-Jean).

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. Clemenceau (Jean-Louis).

SUBDIVISION DE TOURS

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. Graslin (Henri-Maurice-Raphaël).

5e REGION MILITAIRE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin commandant.

M. Roussel (Pierre-Marie).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE COLONIAUX

Avec le grade de lieutenant.

M. Mollard (Maurice-Henri).

6e REGION MILITAIRE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin colonel.

M. Bigot (Alfred-Alphonse-Léon).

SUBDIVISION DE METZ

ARTILLERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. de Guerre (Nicolas-Maurice).

SUBDIVISION DE STRASBOURG

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de capitaine.

M. Josse (Pierre-Marie).

9e REGION MILITAIRE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Junien-Lavillauroy (Charles).

Avec le grade de médecin capitaine.

M. Bareille (Max-François-Camille).

SUBDIVISION DE NICE

ARTILLERIE COLONIALE

Avec le grade de chef d'escadron.

M. Simi (Emile-Marius).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES DE LA ZONE DE DEFENSE A. O. F. — TOGO

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE DES TROUPES COLONIALES

Avec le grade de lieutenant.

M. Menivier (Gaëtan-Constant)

INFANTERIE COLONIALE

Avec le grade de chef de bataillon.

M. Varnoux (Honoré-Pierre-Marcel).

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES AERIENNES ET NAVALES EN INDOCHINE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin commandant.

M. Sergent (Pierre-Joseph-Marie).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES ARMEES DE MADAGASCAR ET DEPENDANCES

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin lieutenant-colonel.

M. Jospin (Yves-Michel).

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU GROUPE ANTILLES—GUYANE

SERVICE DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

MÉDECINS

Avec le grade de médecin colonel.

M. Goinet (Edmé-Eugène-Athanase).

Sont promus au grade de lieutenant de réserve aux dates indiquées ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

ARME

1re RÉGION MILITAIRE

Etat-major, chancellerie.

M. Rabiant (Laurent), 17 octobre 1952.

Subdivision de Paris.

MM.
Brun (Alexandre-François), 1er octobre 1951.
Dupuy (Jean-René), 1er octobre 1952.
Lesieur (Bernard-Ernest), 1er octobre 1951.
Meunier (Eugène-Lucien), 16 février 1953.
Pacault (Lucien-Hippocrate-Emile), 16 février 1953.
Robert (Paul-Henri-Joseph), 1er octobre 1952.

2e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lille.

M. Legrand (Jacques-Léon-Georges), 1er octobre 1951.

3e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Nantes.

M. Joly (François), 1er février 1953.

Subdivision de Vannes.

M. Richet (Robert-Prosper), 16 février 1953.

5e RÉGION MILITAIRE

Etat-major, chancellerie.

MM.
Amans (Albert-Louis), 1er novembre 1952.
Bucquoit (Daniel-Paul), 1er octobre 1952.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Metz.

M. Jomier (Guy-Edmond-René-Joseph), 16 février 1953.

Subdivision de Nancy.

M. Florent (Jacques-Jean-Gaston), 1er octobre 1952.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Dijon.

MM.
Guyot (Pierre), 1er octobre 1952.
Pierre (André-Louis), 1er octobre 1952.

8e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Lyon.

M. Therme (Jean-Jacques-François), 11 février 1953.

Subdivision de Grenoble.

MM.
Giordan (Armand-Paul-Marius-Louis), 16 février 1953.
Jarrand (André-Armand-Gabriel), 2 février 1953.
Tanitte (André-Jean-Georges), 16 février 1953.

10e RÉGION MILITAIRE

Division d'Alger.

MM.
Modica (Yves-Michel-Eugène), 16 février 1953.
Wicker (Paul), 1er octobre 1947.

TUNISIE

Subdivision de Tunis.

M. Stoll (Robert-Martial), 16 février 1953.

GROUPE DU PACIFIQUE

M. Leifer (André-Paul), 16 février 1953.

Cadre des adjoints du service des bâtiments.

7e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Besançon.

M. Tschiember (Henri), 1er novembre 1952.

Cadre des adjoints du service du matériel.

6e RÉGION MILITAIRE

Subdivision de Strasbourg.

M. Freyburger (Justin), 1er novembre 1952.

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

4e RÉGION MILITAIRE

Direction du matériel.

M. de Fontaines (Gabriel-Guy-René), 1er avril 1952.

5e RÉGION MILITAIRE

Direction du matériel.

M. Gonzales (Pierre-Albert), 16 février 1953.

10e RÉGION MILITAIRE

Direction du matériel.

MM.
Heime (Pierre), 1er novembre 1952.
Roux (Henri-Louis-Jean), 1er novembre 1952.

MAROC

Direction du matériel

MM.
Wesmael (Jean-Eugène), 1er novembre 1952.
Chagnot (Louis-Claude), 1er décembre 1951.

FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Direction du matériel.

M. Lamotte (Paul-Edmond-Marie), 1er février 1953.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

4e RÉGION MILITAIRE

Direction du matériel.

M. Minard (Jean-Jules-Marcel), 1er octobre 1952.

Service de l'intendance.

Au grade de lieutenant d'administration.

MM. les sous-lieutenants d'administration:

(Bureaux de l'intendance.)

Cailleaux (Lucien-Charles), 6e région, 1er février 1953.
Melusseau (Emile-Charles-Marie), 3e région, 4 février 1953.
Le Houcq (Jean-Paul-Omer), 9e région, 6 février 1953.
Decoux (Louis-Georges), troupes de Tunisie, 16 février 1953.
Hainaut (Pierre), 2e région.
Bourdoncle (Luc-Jean-Baptiste), en situation d'activité aux troupes d'Indochine, 17 avril 1953.
Grange (Pierre-Raymond), en situation d'activité aux forces françaises en Allemagne, 17 avril 1953.
Gueyne (Robert-Michel), en situation d'activité à la 6e région.
Monges (Alexis-Jules-Marie), troupes de Madagascar (subsistances militaires), 27 avril 1949.
Mathio (Gilles-Clément-Martin), 5e région, 25 janvier 1953.
Koehler (Paul-Georges), 8e région, 1er février 1953.
Maurer (Georges-Frédéric), Afrique équatoriale française, 16 février 1953.

(Habillement et campement.)

M. Divoux (Pierre-Henri), 6e région, 16 janvier 1953.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

MM. les ingénieurs de 3e classe:

Bourgeois (Albert-Eugène-Victor), 1er juin 1946.
Quinary (Louis-Joseph), 1er juin 1946.
Charlemboff (André), 1er juin 1946.

Corps des adjoints administratifs.

Au grade d'adjoint administratif de 2e classe.

M. l'adjoint administratif de 3e classe Mouillot (Hubert-Louis-François), 8 mars 1952.

TROUPES COLONIALES

Au grade de lieutenant.

A. — EN SITUATION D'ACTIVITE

Infanterie.

1° *En métropole.*

M. Benet (Pierre-Henri-Antoine), 20 novembre 1952.

2° *A Madagascar.*

M. Ahime (Henry-Charles), 12 mars 1953.

3° *En Extrême-Orient.*

MM.
Mauduit (André-Jean-Julien), 17 septembre 1952.
Petitpierre (Jules), 20 novembre 1952.
Serre (Maurice-Jean-Edouard), 1er avril 1953.

Artillerie.

En Extrême-Orient.

MM.
Benoit (Joseph-Marie), 1er avril 1953.
Sice (Gérard-Antoine-Henri), 3 janvier 1953.

B. — DANS LEURS FOYERS

Infanterie.

Subdivision de Paris.

MM.
Fonrobert (Marie-Robert), 22 décembre 1948.
Le Vaillant du Douet de Graville (Gérard-Louis), 16 mars 1953.
Mea (Georges-Paul), 1er novembre 1952.

Subdivision de Lille.

M. Bruyère (Ernest), 1er décembre 1951.

Subdivision de Vannes.

MM.
Le Bloch (Jean-Baptiste), 25 mars 1953.
Le Doare (Pierre-Marie), 9 mars 1953.

Subdivision d'Albi.

M. Malbouyres (René-Martial-Noël), 16 février 1953.

Subdivision de Pau.

MM.
Chetaud (André-Eugène-Marius), 1er octobre 1952.
Clabe (Louis-Henri), 1er novembre 1952
Hartanerot (Pierre-Simon), 1er novembre 1952.
Lacaule (Joseph), 1er novembre 1952.
Raymond (Louis-Alfred), 9 mars 1953.
Renaux (Roger-Auguste), 1er novembre 1952.
Santiago (Mario-Joseph), 30 mars 1953.

Subdivision de Perpignan.

M. Casse (Adrien), 10 mars 1953.

Subdivision de Metz.

M. Hores (Emile-Nicolas), 1er novembre 1952.

Subdivision de Strasbourg.

M. Huens (Lucien-Georges-Louis), 25 janvier 1953,

Subdivision de Nevers.

MM.
Clament (Julien-André), 1er novembre 1952.
Roux (Edmond-Marius), 1er novembre 1952.

Subdivision de Lyon.

MM.
Balloux (Edouard-Antoine), 30 mars 1953.
Bouaniche (Prosper), 30 mars 1953.

Subdivision de Saint-Etienne.

M. Romeyer (Claudius-René), 29 mars 1953.

Subdivision de Clermont-Ferrand.

M. Sablon du Corail (Maurice-Marie-Xavier), 29 mars 1953.

Subdivision de Montpellier.

M. Gilloux (Paul-Jean-Marie), 16 février 1953.

Division d'Alger.

MM.
Laurent Clotilde (Modérau), 30 mars 1953.
Vachald (Roger-Georges-Justin), 30 mars 1953.

Division de Constantine.

M. Marchand (Guy), 12 mars 1953.

Division d'Oran.

MM.
Billig (Pierre), 1er décembre 1951.
Carriquet (Joseph), 1er novembre 1952.

Subdivision de Tunis.

M. Nesme (Aimé-Georges), 1er novembre 1952.

Subdivision d'Oujda.

M. Pen (Yvon-Gabriel-Marie), 16 juin 1952.

Afrique occidentale française.

MM.
Beaujeu (André-Pierre), 16 février 1953.
Boyer (Robert-Louis), 30 mars 1953.
Charrier (Robert-Charles-Auguste), 16 février 1953.
Foatelli (François-Joseph), 16 février 1953.
Frey (François-Armand), 16 février 1953.
Galaup (Jean-Auguste), 30 mars 1953.
Hirsch (Bernard-Maurice), 1er octobre 1950.
Valenzi (Georges-Emile-Louis), 16 février 1953.

Afrique équatoriale française.

MM.
Nicol (Jacques), 16 février 1953.
Peiffer (Maurice-François-Hyacinthe), 16 février 1953.

Madagascar.

MM.
Bernard (Jacques), 30 mars 1953.
Cariou (Léon), 16 février 1953.
Chesneau (Jean-Marie), 16 février 1953.
Lebrun (Jean), 30 mars 1953.
Piat (Robert-Walter), 30 mars 1953.
Roux (Lucien), 30 mars 1953.

Indochine.

Battesti (Antoine-Xavier), 16 février 1953.
Brou (Georges-Baptiste-Marc), 16 février 1953.
Fabre (Marie-Gaston-Henri-Maurice), 1er juin 1946.
Julienne (Bernard-Jean-Pierre-Marie-Joseph), 16 février 1953.
Morcau de Bellaing (Bernard-Juvénal-Marie-Joseph), 16 février 1953.
Renaud (François-Maurice-Jean-Claude), 16 février 1953.

Antilles, Guyane.

M. Cornu (Gilbert-Léon-Fernand), 16 février 1953.

Artillerie.

Etat-major, 1re région.

M. Decouvelaere (Georges-Paul), 30 mars 1953.

Subdivision de Paris.

M. Reinhorn (Marc), 25 juin 1950.

Subdivision de Lille.

MM.
Delaby (Jacques-Marie), 1er octobre 1952.
Delepoule (André-Camille-Georges), 16 février 1953.

Subdivision de Strasbourg.

M. Monnier (Jacques-Hubert-Jean-Marie), 16 février 1953.

Subdivision de Chambéry.

M. Moulines (André-Emile-Paul), 30 mars 1953.

Subdivision de Lyon.

MM.
Crolet (Maurice-Marie-Valentin), 30 mars 1953.
Villar (Christian-Jean-Marcel), 16 mars 1953.

Division d'Oran.

M. Robin (Roger-Marcel), 25 mars 1948.

Afrique occidentale française.

MM.
Breack (Maurice-Joseph), 19 février 1953.
Laleux (René-François), 16 février 1953.
Palausi (Guy-Raoul), 16 février 1953.

Afrique équatoriale française.

M. Mercadier (Amédée-Jules-Adrien-Emile), 16 février 1953.

Madagascar.

MM.
Bleusez (Maurice-Hector), 16 février 1953.
Champclos (André-Louis), 30 mars 1953.
Gouges (Louis-Jean), 30 mars 1953.

Antilles, Guyane.

M. Martinier (Henri-Jean-Eugène), 1er novembre 1952.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Antilles, Guyane.

M. Melisse (Robert-Marie-Paul), 1er novembre 1952.

Les intéressés n'ont droit à aucun rappel de solde, sauf les officiers servant en situation d'activité.

Le décret du 13 mars 1953 portant promotion dans les cadres des réserves est annulé en ce qui concerne:

TROUPES METROPOLITAINES

Génie.

9e REGION MILITAIRE

Subdivision de Montpellier.

M. Périer (Paul-Noël).

Décret portant promotions dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1953:

Page 4035, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « Berou (Maurice-Moïse), 1re région », lire: « Bercu (Maurice-Moïse), 1re région »; 2e colonne, 61e ligne, au lieu de: « Cabance (Jean-Paul), 8e région », lire: « Cabanac (Jean-Paul), 8e région »; 3e colonne, 30e ligne, au lieu de: « Wehl (René-Antoine), 6e région », lire: « Mehl (René-Antoine), 6e région ».

Page 4036, 1re colonne, 1re ligne, au lieu de: « Joly (François-Georges-Auguste), 3e région », lire: « Joly (Francis-Georges-Auguste), 3e région »; 2e colonne, 11e ligne: au lieu de: « Lise (Louis), 2e région », lire: « Liss (Louis), 2e région ».

Décret du 6 mai 1953 portant promotion dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air:

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Falgarone (M.-L.-F.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 1re classe de l'air Martin (J.-A.-A.-M.), nommé dans la 1re section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

Les ingénieurs principaux de l'air:

MM. Soissons (J.-R.-E.), en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Falgarone (M.-L.-F.), promu.
Warlelle (M.-G.-F.) (vacance).
Sageau (A.) (vacance).

Au grade d'ingénieur principal de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

Les ingénieurs de 1re classe:

MM. Buloz (P.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur principal Soissons (J.-R.-E.), promu.
Clement (A.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur principal Wartelle (M.-G.-J.), promu.
Hognon (G.-M.), en remplacement de M. l'ingénieur principal Sageau (A.), promu.
Jacquet (R.-G.) (vacance).
Leonetti (R.-P.-Ph.) (vacance).
Heraud (M.-Ch.-L.) (vacance).

Au grade d'ingénieur de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

Les ingénieurs de 2e classe:

MM. Bertrais (J.-L.-A.-P.) (tour choix) (vacance).
Malifaud (R.-J.) (tour ancienneté choix) (vacance).
Goulias (R.-P.-E.) (tour choix) (vacance).
Guyard (H.-G.) (tour ancienneté choix) (vacance).
Selles (G.-A.-F.) (tour choix) (vacance).
Pacaud (L.-E.) (tour ancienneté choix) (vacance).
Decaulme (P.-J.-A.-M.) (tour choix) (vacance).
Cazaubiel (J.-F.-L.-E.) (tour ancienneté choix) (vacance).

Décret du 6 mai 1953 portant promotion dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont promus dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air:

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux de l'air.

(Pour compter du 1er janvier 1953.)

Les ingénieurs de 2e classe des travaux de l'air:

MM. Borel (G.-E.-V.) (tour choix) (vacance).
Raison (N.-L.-A.) (tour ancienneté choix) (vacance).
Carlier (M.-R.) (tour choix) (vacance).

Décret du 6 mai 1953 portant nominations au grade de sous-lieutenant de réserve d'engagés et rengagés admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité de cadre navigant.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air, cadre navigant, les militaires ci-après désignés, admis en école de formation du cadre navigant et qui ont, à l'examen de fin de stage, obtenu un brevet de spécialité afférent à une fonction de ce cadre;

Spécialité: « Pilote ».

(Rang du 1er février 1953.)

MM. Lavit (Roger-François), né le 18 juin 1932.
Chevillard (Gilbert-René-Robert), né le 30 mai 1926.

Spécialité: « Observateur en avion ».

Sous-spécialité: « Navigateur ».

(Rang du 1er février 1953.)

MM. Lucaire (Pierre-Robert), né le 6 février 1927.
Marchand (Pierre-Germain-Jean), né le 22 octobre 1931.

(Rang du 1er mars 1953.)

MM. Keribin (Alain-Jean-François), né le 13 février 1931.
Giraud (Guy-Jean), né le 26 février 1931.
Vallein (Philippe-André), né le 4 mars 1933.
Desvignes (Georges-Paul), né le 16 mars 1933.

Décret portant promotions au grade de lieutenant de réserve, de sous-lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 avril 1953: page 3811, 2e colonne, Corps des officiers de réserve de l'air, Cadre navigant, au lieu de: « Rang du 4 octobre 1952, M. Michel (Charles-Frédéric-Jean) », lire: « Rang du 4 octobre 1942 ».

Décret du 7 mai 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 7 mai 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la guerre, vu les décrets organiques des 22 janvier, 29 février et 16 mars 1852 sur la médaille militaire et la Légion d'honneur; vu le décret du 1er octobre 1918 relatif à l'attribution des décorations posthumes, sont décorés de la médaille militaire, les militaires dont les noms suivent;

A TITRE POSTHUME

INDOCHINE

Abdallah ou Ali, 2e classe, 2e tabors marocains, 33e goum, mle 253.
Abdeslem Tayeb, 1re classe, 3e bataillon de marche du 4e régiment de tirailleurs marocains, mle 2465/51.
Adama Konaté, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 34604 A. O. F.
Alloukoutou Nonvignon Essaie, caporal, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 87331.
Anozoun, 1re classe, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 32, mle 12738.
Balla Traoré, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 38887 au recrutement de Kindia.
Balo Bi Bli, sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 32550.
Barry Bobo Mamadou, 2e classe, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 30, mle 38254.
Baskone, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 2260 au recrutement du Tchad.
Benomar Ali, caporal, 3e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens, mle 1510 au recrutement d'Alger.
Bongar, sergent, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 32, mle 6803.
Boye (Alphonse), caporal, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 95239 au recrutement d'Abidjan.
Brahim ben Houssine, caporal, 3/1e régiment de tirailleurs marocains, mle 1712.
Ce Koto Gamy, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 38749 au recrutement de Kindia.
Conde Fabi, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 46097 au recrutement de Kindia.
Dienon Augui, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 25646.
Fissi Zougoudana, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 87738.
Guebandi, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 32, mle 16692 au recrutement de Fort-Archambault.
Guileou Soropo, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 37161 au recrutement de Kindia.
Houbou Kéré, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 77501 au recrutement de Ouagadougou.
Houraï Bowel, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 38154 au recrutement de Kindia.
Keuda Magbigbeu, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 46332 au recrutement de la Côte d'Ivoire.
Kindi, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 38083 au recrutement de Kindia.
Konate Karamoko, 2e classe, bataillon de marche n° 2 d'Afrique centrale française, mle 38193.
Likaia Kolamou, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 37293 au recrutement de Kindia.
Lohoyihoua Dorboue, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 86399 au recrutement de Ouagadougou.
Lomba Kassama, 2e classe, 2/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 53102 au recrutement de la Côte d'Ivoire.
Loué Gossé, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 45596 au recrutement de la Côte d'Ivoire.
Mainassara Goubé, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 14361 au recrutement de Niamey.
Maitara Ouled Kata, caporal, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 32, mle 1173.
Marius Camara, 1re classe, 1/21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 21818.
Massa Kolvogui, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 39135.
M'Baidiguim, 2e classe, bataillon de marche n° 2 d'Afrique centrale française, mle 14306.
Mirey (Roger-Robert), 1re classe, bataillon de marche de tirailleurs sénégalais n° 32.
Naba Yambo, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 87549 au recrutement de Ouagadougou.
Nangalou Guindo, sergent-chef, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 79297 au recrutement de Bamako.
N'Dao N'Diémé, sergent, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 23618 au recrutement de Saint-Louis.
Oumar Thiam, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 33662 au recrutement du Soudan.
Peve Zoumanigui, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 1939e au recrutement de Kindia.
Peve Zoumanigui, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 19891 au recrutement de Kindia.
Sidassore Savadogo, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 88052 au recrutement de Ouagadougou.
Silite Silé, 1re classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 83879 au recrutement de Ouagadougou.
Tamba Souro Millimouno, 2e classe, 1/6e régiment d'infanterie coloniale, mle 32350.
Togbeto (Michel), 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 89083 au recrutement du Dahomey.
Tonola Massalo, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 45093 au recrutement de Kindia.
Zama Traore, caporal, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 12359 au recrutement du Soudan.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Abdeslem ben Lahssen, 2e classe, 10e groupe de tabors, 86e goum, mle 811 au recrutement du Maroc.
Ali ben Mohamed, 2e classe, 11e groupe de tabors marocains, mle 72 au recrutement du Maroc.
Alioued ben Mohamed, maoun, 10e groupe de tabors marocains, 86e goum, mle 325 au recrutement du Maroc.
Amar ben Mohamadi, 2e classe, 10e groupe de tabors marocains, mle 780 au recrutement du Maroc.
Bassou ou M'Barek, moqqedem, 79e goum marocain, mle 563 au recrutement du Maroc.
Ben Naceur ben Mohamed, 2e classe, 10e groupe de tabors marocains, mle 817 au recrutement du Maroc.
Bouali ben Mohamed, 1re classe, 10e tabor marocain, 81e goum, mle 90 au recrutement du Maroc.
Calvo (Abdon), alias Raminez (Juan), caporal, 3/3e régiment étranger d'infanterie, mle 437 LE au recrutement d'Oran.
Hamida ben Si Ali, maoun aouel, 58e goum, 1er tabor, mle 106 au recrutement du Maroc.
Hammou ou Chtiba, caporal, 10e tabor marocain, 81e goum, mle 59 au recrutement du Maroc.
Ikhlef ou Ali, 2e classe, 11e tabor, 3e goum, mle 220 au recrutement du Maroc.
Kebir ben Brahim, 2e classe, 8e tabor marocain, 80e goum, mle 809 au recrutement du Maroc.
Lairedj Laabed, 2e classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens, mle 9935 au recrutement d'Oran.
Larbi ben Mohamed, 2e classe, 8e tabor marocain, 80e goum, mle 790 au recrutement du Maroc.
Lhacen ben Ali, 2e classe, 10e tabor marocain, 86e goum, mle 747 au recrutement du Maroc.
Liba Beavogui, 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale, mle 27267 au recrutement de Kindia (Guinée française).
Lubin (Jean-Yvon), alias Tanguy, 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 30359.
Mahaman Saley, 2e classe, 21e régiment de marche de tirailleurs sénégalais, mle 12134 au recrutement de Niamey.
Massalaki Attahirou, 2e classe, 31e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 11081 au recrutement de Nimmey.
M'Bark ou Karkass, 1re classe, 1er tabor marocain, 20e goum, mle 63 au recrutement du Maroc.
Meghainia Larbi, maréchal des logis chef, 515e compagnie coloniale de transport, mle 0171 au recrutement d'Oran.
Merzoug Mohammed, 1re classe, 27e bataillon de tirailleurs algériens, mle 9872 au recrutement d'Oran.
Moghraz Boussoukaya, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, mle 0979 au recrutement d'Oran.

Moha ou Hassen, 1re classe, 79e goum marocain, 8e tabor, mle 695 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Ali, 2e classe, 11e tabor marocain, mle 8 au recrutement de Rabat (Maroc).
Mohamed ben Kabbour, 1re classe, 8e groupe de tabors marocains, 80e goum, mle 629 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Larbi, maoun, 8e tabor marocain, 79e goum, mle 729 au recrutement du Maroc.
Mohamed ben Mohamed, 1re classe, 2/8e groupe de spahis algériens portés, mle 01026 au recrutement d'Oran.
Mohamed ben Mohamed, 2e classe, 8e tabor marocain, 80e goum, mle 569 au recrutement du Maroc.
Mohamed ould Ali, 2e classe, 8e tabor marocain, 80e goum, mle 516 au recrutement du Maroc.
Mooktar Diallo, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 26139 au recrutement de Kindia (Guinée française).
Mouedene Mellal, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, mle A 2523 au recrutement d'Oran.
Nabi Benounes, 2e classe, 2e régiment de tirailleurs algériens, mle A 4852 au recrutement d'Oran.
Nahal Aïsse, 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle 0603 au recrutement d'Oran.
Naimi Laïd Ould Amari Ould Hadj Ould Laïd, caporal, 2e régiment de tirailleurs algériens, mle 0619 au recrutement d'Oran.
N'Dobo Frankadouno, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 24003 au recrutement de Kindia (Guinée française).
Niereke Sous Oua Zogotamou, 2e classe, 27e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 22998 au recrutement de Kindia (Guinée française).
Noufou Souley, 1re classe, 29e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 11555 au recrutement de Niamey.
Omari Mohamed, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 0700 au recrutement d'Oran.
Oumarou Camara, 2e classe, 26e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, mle 19142 au recrutement de Kindia.
Rahal ben Ahmed, 2e classe, 10e tabor marocain, 85e goum, mle 479 au recrutement du Maroc.
Rahal ben Naceur, 2e classe, 8e tabor marocain, 80e goum, mle 646 au recrutement du Maroc.
Rahil Kouider, 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle 01003 au recrutement d'Oran.
Ratajezyk (Stanislas), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 1569 au recrutement d'Oran.
Rauza (Eswalds), 2e classe, 3/3e régiment étranger d'infanterie, mle 265 LM au recrutement de Marseille.
Regoubi ben Zaanoun, 2e classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle 0348 au recrutement d'Oran.
Regragui ben Mohamed ben Ali, sergent-chef, 30e bataillon de transmissions, mle K 933 au recrutement du Maroc.
Riera (Daniel), caporal-chef, 2e régiment étranger d'infanterie au recrutement de Marseille.
Risz (Thomas), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 2602 au recrutement de Marseille.
Roccia (Antonio), caporal, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 2308 L. E. au recrutement d'Oran.
Rodak (Joseph), 1re classe, 2e régiment étranger d'infanterie, mle 955 L. E. au recrutement d'Oran.
Roder (Otto), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 470 au recrutement de Marseille.
Roland (Emile), 2e classe, 2e bataillon de marche cambodgien.
Romahn (Reinhold-Ferdinand), 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 5085 au recrutement de Marseille.
Romain (Maurice), 2e classe, 3e bataillon thaï.
Rommeins (Robert-Ghislain), maréchal des logis, 69e régiment d'artillerie d'Afrique.
De Rosa (Mario), 2e classe, 1er régiment étranger de cavalerie, mle 1933 au recrutement de Marseille.
Rosset (Emile-Paul-Francis), 1re classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Rossi (Gilbert), 2e canonnier, B. C. A. D./3.
Ronchouse (Louis-Victor), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Roulet (Jack-Roger-Henri), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale, compagnie de garnison.
Rufflin (Luc-Eugène-Louis), caporal, 1er bataillon de marche, 43e régiment d'infanterie.
Runke (Hamman), 2e classe, 13e demi-brigade de Légion étrangère, mle 107 LM au recrutement de Marseille.
Rustmann (Siegfried), 2e classe, 13e demi-brigade de légion étrangère, mle 6161 au recrutement de Marseille.
Sabbatorsi (Joseph-Ignace), caporal, bataillon de marche du 3e régiment de tirailleurs algériens.
Sacault (Gilbert-Georges-Louis), 2e classe, 3e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Saget (Guy-Jean), sergent, 1er bataillon de marche du 201e régiment de pionniers Nord-africains.
Sala (Emile), 2e classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Salah Ou Moha, 1re classe, 1er tabor marocain, mle 470 au recrutement du Maroc.
Salaun (Alexis-Lucien-Louis-François), 1re classe, groupe de transport 518, 3e compagnie.
Salaun (Jacques-Gaston-Gustave), maréchal des logis, 1er régiment d'artillerie coloniale.
Salaviale (Jean-Félix-Gilbert), maréchal des logis chef, 41e régiment d'artillerie coloniale.
Santucci (Pascal), 1re classe, 23e régiment d'infanterie coloniale.
Si Merabet Mohamed ben Haloui, 1re classe, 22e bataillon de tirailleurs algériens, mle A 2358 au recrutement d'Oran.
Taballet (André-Aimé-Henri), caporal, bataillon de marche du 151e régiment d'infanterie.
Taille (Emile-Firmin-Constant), caporal, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Tavel (Jean-Charles-Henri), 2e classe, bataillon de montagnards d'Extrême-Orient.
Tching (Louis), sergent, 61e compagnie d'escorte.
Texier (Georges-René), alias Teller (Raymond), 2e classe, 3e régiment étranger d'infanterie mle 2057 LM au recrutement de Marseille.
Thely (Jean-Claude), 2e classe, 21e régiment d'infanterie coloniale.
Theuret (Armand-Ernest), adjudant-chef, groupe d'artillerie coloniale de montagne du Levant.
Thiallier (Charles-Louis), 2e classe, régiment d'infanterie coloniale du Maroc.
Thiebaut (Georges-Marcel), caporal-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens.
Thierry (Lionel-André), 2e classe, 2e régiment d'infanterie coloniale.
Thiery (Bernard), 2e classe, 2e compagnie groupe de transport 511.
Thiery (René), caporal-chef, 2e bataillon du 43e régiment d'infanterie coloniale.
Thiry (Jean-André), 2e classe, 43e régiment d'infanterie coloniale.
Thouvenot (Jean), brigadier-chef, 5e régiment de spahis marocains.
Thouvenot (Robert-Jean), 2e classe, 73e bataillon Nord-africains du génie.
Tilly (Marcel), caporal, bataillon colonial de Saïgon.
Tisserand (Gilbert-Paul-Alfred), 2e classe, 4e régiment d'artillerie coloniale.
Tofolo (René-Auguste), 2e classe, 3e bataillon du 1er régiment de chasseurs parachutistes.
Tourret (Jean-Jacques), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Travailleur (Albert), 1re classe, 10e régiment d'artillerie coloniale.
Treche (Robert-Jean), 2e classe, 5e bataillon colonial de commandos parachutistes.
Treguer (Robert-Marie-François), 2e classe, 7e compagnie coloniale moyenne de réparation du matériel.
Trichard (André-Jean), régiment d'artillerie coloniale du Maroc.
Triollier (Eugène-Jean-Claude), 2e classe, 22e régiment d'infanterie coloniale.
Trouve (André-Paul-Alexis), 2e classe, 6e régiment d'infanterie coloniale.
Turquet (Louis-Théophile), 1re classe, 1er régiment de chasseurs.
Zani (Mathieu-Gaspard), caporal, 1er bataillon du 2e régiment d'infanterie coloniale.

COREE

Garnier (Bernard), 2e classe, bataillon français de l'O. N. U.
Gavriloff (Bernard-Roland), adjudant, bataillon français de l'O. N. U.
Leclercq (Maurice-Henri), 2e classe, centre d'organisation et d'instruction du bataillon français de l'O. N. U.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Décret du 7 mai 1953 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 7 mai 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier et au matelot désignés ci-après:

DÉCORATION A TITRE POSTHUME

Gaulier (Félix-Jean-Baptiste), second maître pompier, mle 2668 C 37. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 48 E. M. G. O. du 6 mars 1953. « Officier marinier de grande valeur ayant participé à de très nombreuses interventions pour la lutte contre les incendies. A trouvé la mort le 11 février 1953 au cours de la lutte contre un incendie à bord du *Sidi-Ferruch*. »

Colet (Louis-Pierre), matelot pompier, mle 260 T 50. Cité à l'ordre de la marine nationale par décision n° 48 E. M. G. O. du 6 mars 1953. « Marin pompier d'un courage éprouvé. A trouvé la mort le 11 février 1953 en portant secours à un second maître pompier au cours de la lutte contre un incendie à bord du *Sidi-Ferruch*. »

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 avril 1953: page 3214, 2e colonne, au lieu de: « Batlle (Pierre), capitaine, groupement de tabors Extrême-Orient. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1508 du 22 août 1952 », lire: « Batlle (Pierre-Béranger-Jean), capitaine, groupement de tabors Extrême-Orient. Cette nomination annule la citation à l'ordre n° 1508 du 22 août 1952 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1953: page 3570, 1re colonne, au lieu de: « Geay de Montenon (Marie-Joseph-Etienne), capitaine, subdivision de Paris, infanterie », lire: « Geay de Montenon (Marie-Joseph-Etienne), capitaine, subdivision de Paris, artillerie »; au lieu de: « Heysch (François-Marie-Reynold-Georges), lieutenant, subdivision de Paris », lire: « Heysch (François-Marie-Reynold-Georges), capitaine, subdivision de Paris ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1953: page 3571, 2e colonne, 52e ligne, au lieu de: « Demange (Georges-Henri), ex-premier maître fusilier, mle 3044 C. 29, médaillé militaire du 5 mai 1945 (pour compter du 8 novembre 1945) », lire: « Demange (Georges-Henri), ex-premier-maître fusilier, mle 3044 C. 29, médaillé militaire du 5 mai 1945 (pour compter du 8 novembre 1949) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1952: page 4733, 2e colonne, 17e ligne, au lieu de: « Bodinat (Bertrand-Marie-Maurice) », lire: « De Bodinat (Bertrand-Marie-Maurice) ».

Mise hors cadres, en mission, d'un officier de l'armée de terre.

Par arrêté du 25 mars 1953, M. le capitaine des transmissions Lupi (Jean-Alexandre) est placé hors cadres, en mission, à la disposition de la présidence du conseil (groupement des contrôles radioélectriques), à compter du 1er mars 1953.

Radiation de l'école des élèves officiers de l'armée de l'air (promotion école de l'air 1952).

(Admission insérée au *Journal officiel* du 28 août 1952, page 8542.)

Par décision ministérielle n° 2787/EMP/5 du 14 avril 1953, l'offre de démission formulée par M. l'élève officier Chanzy (Henri-Dominique-Joseph) est acceptée.

L'intéressé sera renvoyé dans ses foyers et subira le sort des jeunes gens de sa classe.

Radiation du peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (8e promotion, 2e fraction).

(Admission au *Journal officiel* du 2 avril 1953.)

Par décision ministérielle n° 2471/EMP/5 du 3 avril 1953, le soldat Leborgne (Jean-Marie) est radié du peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (8e promotion, 2e fraction).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs des sous-officiers appartenant aux armes et services gérés par la direction du personnel militaire de l'armée de terre.

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er avril 1953.

(*Journal officiel* du 11 avril 1953, p. 3408).

Les chefs de corps et de services devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder à toutes les vaccinations réglementaires pour le personnel désigné reconnu apte physiquement;

2° Faire bénéficier ce personnel de la permission complète de départ colonial;

3° Faire régulariser la situation militaire de tous les sous-officiers en instance de rengagement (cf. D. M. n° 97284 PM/I.B. du 23 juin 1949, *B. O.*, p. i., page 2115, chapitre III, art. 4, et ses modificatifs).

I. — MAINTENANCE DE JUILLET 1953

A. — SOUS-OFFICIERS DU SERVICE GÉNÉRAL, MUSICIENS, MAITRE D'ARMES, SPÉCIALISTES CÉOGRAPHES, CHIFFREURS D'ÉTAT-MAJOR

I. — Infanterie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Ginoves (R.), 92e R. I.
Jardel (A.), base militaire, Marseille.
Merle (V.), C. A. R. n° 1.
Moniez (R.), C. C. 43e 1/2 B. I.
Hourcade (H.), centre mobilisateur, la Courtine.
Mira (M.), S. E. P. R. 10e R. M.
Dehecq (M.), 7e B. C. A.
Maès (R.), 6e R. T. M.
Cuyala (R.), 7e R. T. A.

Adjudants.

Del Noventa (V.), 159e B. I. A.
Planeilles (E.), 4e R. T. M.
Palmesani (C.), 5e R. I.
Chapuis (L.), 26e R. I.
Moussus (P.), 28e B. C. A.
Blaise (A.), 26e R. I.
Costa (M.), 46e B. I.

Sergents-majors.

Charpiot (R.), 1er R. T. M.
Baud (R.), 5e R. I.

Sergents-chefs.

Aeschbacher (R.), 4e R. Z.
Bartoli (A.), 4e R. Z.
Botard (R.), 99e B. I. A.
Claude (R.), 152e R. I.
Defrance (R.), C. A. R. n° 2.
Evrard (M.), 4e R. Z.
Felgine (P.), S. E. P. R. 7e R. M.
Ferris (Y.), 5e R. T. M.
Guibert (L.), 6e B. C. A.
Laures (R.), 42e B. I.
Manus (J.), 8e B. Z.
Moret (E.), section spéciale Mareth.
Perinet (L.), 8e B. Z.
Poideur (F.), C. C. 7e 1/2 B. C. A.
Vogelsang (C.), 19e B. C. P.
Bogaert (F.), 1er R. I.
Taillard (S.), 1er R. I.
Vialet (R.), 11e B. C. A.
Kouznetzoff (M.), 27e B. C. A.
Janel (J.), 26e R. I.
Peironet (J.), 10e B. T. M.
Helle (P.), 152e R. I.
Durin (F.), 7e R. T. A.
Karoubi (A.), 10e R. T. M.
Weinsberg (C.), 35e R. I.
Tynevez (M.), 4e R. Z.
Heens (M.), 19e B. C. P.
Chabrillat (A.), 8e B. C. P.
Liboa (J.), 5e R. I.
Allo (G.), 5e R. I.
Guillery (J.), E. A. I. Saint-Maixent.
Venu (J.), 20e B. C. P.
Fourquier (A.), 2e B. C. P.
Keller (J.), 1er B. C. P.

Sergents.

Bilo (J.), 3/110e R. I. C.
Blin (P.), 3e B. I. L. A.
Calcagnini (E.), 7e R. T. A.
Dane (J.), 21e B. C. P.
Daure (C.), 19e B. C. P.
Deplano (E.), 11e B. C. A.
Dumont (P.), 18e R. I. P. C.
Emmanuelli (J.), 26e R. I.
Fort (G.), C. A. R. n° 4.
Fourel (A.), C. A. R. n° 3.
Gery (A.), 9e B. T. M.
Grasset (H.), 8e B. Z.
Guillon (J.), C. A. R. n° 8.
Kaufling (E.), 99e B. I. A.
Kohn (D.), C. A. R. n° 6.
Lamouche (H.), 1er R. I.
Lazzaro (R.), 2e B. C. P.
Lepage (P.), E. N. E. P. M., Antibes.
Martin (A.), C. A. R. n° 8.
Paupardin (M.), C. A. R. n° 1.
Pillon (G.), 4e R. T. M.
Rocher (A.), 30e B. C. P.
Royer (J.), C. A. R. n° 8.
Schoettel (E.), 9e B. T. M.
Vairo (H.), C. A. R. n° 9.
Subira (J.), 4e R. Z.
Barrois (J.), 4e R. Z.
Duchêne (M.), 1er R. I.
Houbart (P.), 1er R. I.
Chuilon (M.), C. A. R. n° 8.
Pecqueux (G.), 152e R. I.
Andareili (J.), 22e B. C. A.
Pithon (P.), 26e R. I.
Lacroix (M.), 151e R. I.
Gavard (B.), 2e R. T. M.
Guillemin (C.), 99e B. I. A.
Corbière (J.), 1er R. I.
Ruch (M.), 1er R. I.
Serey (K.), 1er R. I.
Duvauchel (A.), 6e R. T. M.
Le Moal (J.-L.), 6e R. T. M.
Fouillen (G.), 5e R. I.
Chireux (J.), E. S. O. Strasbourg.
Maurel (J.-P.), 5e R. I.
Leroux (P.), 5e R. I.
Barnier (R.), C. A. R. n° 8.
Richshoffer (J.), 35e R. I.
Jot (R.), 92 R. I.
Leguillouzer (J.), 92e R. I.
Michel (L.), E. M. P. T. Tulle.
Ponnelle (A.), 7e R. T. A.
Tomasini (M.), 15e B. C. A.
Chenut (E.), 18e R. I. P. C.
Durand (J.), 18e R. I. P. C.
Philippe (J.), 2e R. T. M.
Livache (P.), 1er R. T. M.
S. N. P. Hocine ben Salah, 7e R. T. A.
Coulombeau (C.), 159e B. I. A.
Peureux (R.), 2e R. T. M.
Mace (H.), 28e B. C. A.
Moine (G.), 1e R. T. T.
Rebel (M.), 151e R. I.
Vaution (P.), 31e B. C. P.
Roux (M.), 3/110e R. I. C.
Vacher (?.), 92e R. I.
Authesserre (A.), 92e R. I.
Toulouse (J.), E. T. A. P. Paul.
Palmesani (P.), C. A. R. n° 9.
Bouchnooghe (C.), 1/1er R. C. P.
Marchandin (R.), 126e B. I.
Richard (H.), 2e R. T. M.
Gauchet (J.), C. A. R. n° 1.
Duval (G.), 151e R. I.
Hemery (M.), 35e R. I.
Manfrin (J.), 18e R. I. P. C.
Duron (M.), E. M. S. S. Lyon.
Dufrasne (L.), 26e R. I.
Lassay (J.), 3/110e R. I. C.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

Sergent.

Deville (A.), 92e R. I.

TOUR SPECIAL

Sergents-chefs.

Roche (J.), 1er R. I.
Boudes (L.), 1er R. T. A.

Sergents.

Wolny (E.), 28e B. C. A.
Ferry (J.-P.), 151e R. I.
Tampois (L.), 152e R. I.

II. — **Arme blindée et cavalerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Droulle (R.), 7e cuirassiers.
Durand (C.), 1er R. C. A.
Angelier (P.), 16e dragons.
Leport (M.), 4e R. S. M.
Helas (L.), 3e hussards.
Thouvenel (L.), 6e cuirassiers.
Maffait (R.), 501e R. C. C.
Chaupin (L.), 11e cuirassiers.
Martignier (J.), 8e R. C. A.
Darmani (L.), 2e R. C. A.
Aussagues (H.), 3e hussards.
Claude (R.), 11e G. E. C. M.
Mascart (A.), S. E. P. R. 2e R. M.
Giovanelli (G.), 30e dragons.
Daurenjou (G.), 1er cuirassiers.

Adjudants.

Gonin (E.), 8e hussards.
Garnier (E.), 4e R. C. A.
Grosjean (M.), C. A. R. n° 6.
Panel (R.), 1er R. C. A.
Milelli (J.), 16e dragons.
Fabion (R.), 16e dragons.
Trojani (M.), compagnie des services n° 5.
Batlu (A.), E. S. M. I. A.
Rouge (L.), 2e R. C. A.
Miswald (J.), 8e cuirassiers.
Haye (P.), 1er R. C. A.
Vary (A.), 16e dragons.
Servanin (M.), 5e R. C. A.
Duchêne (C.), 7e R. C. A.
Chatelet (R.), 4e R. S. M.
Peyronnel (J.), 13e dragons.
Moreau (A.), 31e dragons.
Le Gouallec (L.), 2e hussards.

Maréchaux des logis-majors.

Roussel (R.), 3e cuirassiers.
D'Altroff (M.), compagnie des services n° 5.
Pignon (A.), 6e cuirassiers.
Besnard (M.), 13e dragons.

Maréchaux des logis chefs.

Lamande (M.), C. A. R. n° 8.
Monnot (R.), G. S. E. E. M. S., Paris.
Schott (L.), C. A. R. n° 6.
De Bertrand (J.), 1er cuirassiers.
Kieffer (P.), 6e R. C. A.
Bontemps (G.), 7e R. C. A.
Lalanie (R.), B. T. M. I. A., Casablanca.
Dotzler (J.), 8e hussards.
Bergeret (M.), 8e hussards.
Viou (J.), 8e hussards.
Clairembault (J.), 4e cuirassiers.
Martin (A.), E. A. A. B. C., Saumur.
Monnier (L.), 12e R. C. A.
Calmette (P.), 8e R. C. A.
Petit (R.), 3e R. S. A.
De Menthon d'Aviernoz (H.), E. A. A. B. C., Saumur.
Bocaccio (J.), 8e R. C. A.
Illes (L.), 6e cuirassiers.
Requenna (B.), 1er R. S. A.
Tambouret (J.), 6e cuirassiers.
Lapoudge (R.), E. A. A. B. C., Saumur.
Vioron (A.), 3e R. C. A.
Egert (R.), 6e E. S. A.
Peszinski (R.), 6e E. S. A.
Prevost (R.), 2e hussards.
Peyrot (E.), 2e hussards.
Ritz (C.), 31e dragons.
Barri (A.), 13e dragons.
Chaponnet (V.), 30e dragons.
S. N. P. Lakhdar ben Sahraoui, 9e R. C. A.
Moreau (C.), 13e dragons.

Maréchaux des logis.

Schlabucha (J.), 1e cuirassiers
Pontier (J.), 8e R. C. A.
Bernard (F.), 2e dragons.
Lebas (M.), 2e dragons.
Turowski (J.), 1er R. C. A.
Gelhaye (M.), 4e R. S. M.
Desmet (L.), C. A. R. n° 2.
Lavoine (G.), 7e G. S. A.
Repussard (P.), C. A. R. n° 3.
Petit (R.), 2e hussards.
Erguy (J.), 11e G. E. C. M.
Mastykarz (J.), C. A. R. n° 1
Blondel (P.), 7e G. S. A.
Mazocky (R.), 1er R. C. A.
Combaud (C.), 1er cuirassiers.
Viron (C.), 1er cuirassiers.
Gobin (H.), 1er cuirassiers.
Javelot (M.), 7e R. C. A.
Danoizel (H.), 1er cuirassiers.
Bise (J.), 1er dragons.
Kaltenbach (B.), 7e R. C. A.
Gauthier (P.), 3e hussards.
Mezennec (G.), 4e cuirassiers.
Duriez (J.), 4e R. C. A.
Canou (C.), 5e hussards.
Rancon (C.), 501e R. C. C.
Tavenard (S.), 4e R. C. A.
Marchand (G.), 11e cuirassiers.
Jaggi (M.), 3e hussards.
Desmons (R.), 4e R. S. M.

SOUS-OFFICIER MUSICIEN

Maréchal des logis.

Daviaud (A.), 501e R. C. C.

TOUR SPECIAL

Adjudants.

Lemale (M.), 3e hussards.
Bonnot (L.), 13e dragons.

III. — **Artillerie.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Chaussivert (P.), 9e R. A.
Amalric (E.), 64e R. A.
Martin (V.), 10e R. A. A.
Sportiello (L.), 67e R. A.
Ruffenach (C.), G. A. O. A. 1.
Dargent (H.), 32e R. A.
Rouaix (C.), 405e R. A. A.
Vaslin (J.), 33e R. A.
Marin (J.), 401e R. A. A.
Bronner (E.), 1er R. A.
Hamon (F.), 12e R. A.
Lemahieu (H.), 405e R. A. A.
Solowetchick (J.), 452e G. A. A.

Adjudants.

Michel (C.), 405e R. A. A.
Prigent (P.), 33e R. A.
Hoffmann (E.), 1er R. A.
Haltais (E.), 32e R. A.
Daniel (L.), 33e R. A.
Jubiniaux (J.), 1/24e R. A.
Moccand (A.), 32e R. A.
Durieux (E.), 403e R. A. A.
Caillot (L.), D. T. A. P. M
Soudry (G.), 13e R. A.
Masson (V.), 33e R. A.
Denis (C.), 68e R. A.
Latour (E.), 62e R. A.
Mercier (A.), 401e R. A. A.

Maréchaux des logis-majors.

Gaschat (A.), 406e R. A. A.
Guemon (E.), 422e R. A. A.
Guiffroy (A.), 64e R. A.
Carel (M.), 64e R. A.
Cantat (G.), 401e R. A. A.
Lamiable (F.), 8e R. A.
Laboudigue (R.), E. S. A. A.
Gronlier (J.), 67e R. A.
Michaud (R.), 406e R. A. A.
François (R.), 33e R. A.

Maréchaux des logis chefs.

Dehon (P.), 25e R. A.
Herail (M.), centre mobilisateur, Béziers.
Lagneaux (P.), 5e R. T. M.
Lemaitre (P.), 25e R. A.
Louty (A.), 62e R. A.
Malterre (A.), 405e R. A. A.
Giry (E.), 62e R. A.
Ferry (M.), 12e R. A.
Raffali (P.), 485e G. A. A.
Jean-Louis (J.), 411e R. A. A.
Charvin (C.), 93e R. A.
Delavier (J.), 16e R. A.
Stasse (A.), 12e R. A.
Gazzolo (P.), 66e R. A.
Codaccioni (J.), 405e R. A. A.
Elziere (E.), 65e R. A.
Pellodi (D.), C. P. O. A.
Rougale (A.), 3/24e R. A.
Stouque (P.), 405e R. A. A.

Maréchaux des logis.

Allaga (J.), 66e R. A.
Aubenque (C.), 405e R. A. A.
Beaumont (L.), 5e R. I.
Belgomri (M.), 65e R. A.
Charlot (L.), 402e R. A. A.
Colinet (D.), C. P. O. A.
Depuiset (P.), C. A. R. n° 6.
Dupont (M.), 61e R. A. A.
Garrigou (G.), 411e R. A. A.
Hervier (G.), 65e R. A.
Lechauve (G.), 1er R. A.
Luciani (J.), 9e R. A.
Mach (S.), 9e R. A.
Meyer (R.), 67e R. A.
Mouilleron (J.), B. C. A. D./B. 5.
Roucayrol (P.), 412e R. A. A.
Savalle (R.), C. A. R. n° 9.
Simon (P.), 412e R. A. A.
Gregori (R.), 454e G. A. A.
Lutringer (R.), 422e R. A. A.
Mekfi (B.), 66e R. A.
Dudek (H.), G. A. O. A. 2.
Hawryuck (P.), 406e R. A. A.
Vidal (M.), 405e R. A. A.
Tribaudeau (R.), 13e R. A.
Hospital (M.), 2/24e R. A.
Fradin (L.), 422e R. A. A.

SOUS-OFFICIER MAITRE D'ARMES

Maréchal des logis chef.

Lacombe (B.), E. A. A.

SOUS-OFFICIERS

SPÉCIALISTES GÉOGRAPHES

Adjudants.

Veteau (P.), B. G. A.
Tabarant (M.), B. G. A.
Gaston (R.), B. G. A.

IV. — **Train.**

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Guerard (M.), 129e E. R. G. T.
Herio (J.), G. T. 526.
Riandet (A.), 7e C. R. T.
Petit (P.), 1er E. R. T.
Poulard (P.), 23e C. D. T.

Adjudants.

Barouillet (G.), 1er E. R. T.
Folaci (P.), 1er C. S. T.
Soja (S.), centre mobilisateur Auxerre.
Casamatta (J.), 26e E. T.

Maréchaux des logis-majors.

Petit (R.), G. T. 500.
Heiligenstein (A.), 121e R. T.
Letournel (P.), commandement train Maroc.
Larrouturou (R.), G. C. R. 601.

Maréchaux des logis chefs

Pierret (Y.), 54e compagnie de Q. G.
Adnot (M.), C. F. T. T.
Levieux (M.), G. T. 500.
Bonard (G.), 121e R. T.
Ambrosini (J.), G. T. 502.
Faivre (C.), G. T. 502.
Facenda (V.), 42e compagnie de Q. G.
Mitternique (S), B. A. C. F. M. Paris.
Hamlaoui (M.), 25e E. T.
Kriba (A.), 6e C. R. T.
Dumay (L.), 121e R. T.
Boo (M.), 5e C. R. T.

Maréchaux des logis.

Jacob (P.), G. C. R. 601.
Lechenne (M.), G. T. 385.
Carcagno (R.), 11e C. R. T.
Croyet (R.), G. C. R. 601.
Ferhat (R.), C. A. R. n° 7.
Wimart (M.), 42e compagnie de Q. G.
Gazet (R.), 121e R. T.
Senechal (J.), G. T. 527.
Delannez (R.), C. A. R. n° 2.
Pesez (G.), 121e R. T.
Robin (A.), 132e E. T.
Laporte (C.), C. A. R. n° 3.
Stali (L.), 8e C. R. T.
Danne (P.), G. T. 500.
Bodin (R.), 122e E. R. G. T.
Morvan (A.), E. S. M. I. A.
Terrier-Bluteau (J.), 129e E. R. G. T.
Dali-Bacha (M.), 35e compagnie de camp.

V. — **Transmissions.**

TOUR NORMAL

a) ARME

Adjudants-chefs.

Isnard (L.), 45e R. T.
Badin (L.), 188e B. T.
Salze (H.), G. R. E. T. n° 1.

Adjudants.

Desnoyers (L.), 45e R. T.
Lambert (A.), C. A. R. n° 7.
Valls (M.), G. R. E. T. n° 10.
Groupat (A.), 101e C. M. T.

Sergents-chefs.

Carichon (A.), G. E. T. R. G. 123.
Charpentier (L.), 148e B. T.
Delaveau (A.), G. R. E. T. n° 2.
Gimel (A.), G. R. E. T. n° 8.
Gonon (A.), 148e R. T.
Hillion (J.), 86e B. T.
Jamin (S.), 45e R. T.
Legros (R.), 46e B. T.
Mange (F.), 49e B. T.
Mathieu (H.), 47e B. T.
Melinon (P.), 8e R. T.
Perry (G.), 42e R. T.
Pinon (M.), 8e R. T.
Wathier (E.), 41e R. T.
Bret-Dibat (P.), 8e R. T.
Ramillon (J.), base transit Cherbourg.

Sergents.

Baron (S.), 45e R. T.
Blanchard (A.), 45e R. T.
Bourgaud (F.), G. R. E. T. Tunisie.
Brochet (G.), 45e R. T.
Brossard (E.), 46e B. T.
Buquin (G.), 80e B. T.
Cognat (P.), G. R. E. T., Tunisie.
Crespel (R.), 118e B. T.
Dode (H.), C. A. R. n° 2.
Gastal (G.), 18e R. T.
Horbane (T.), 45e R. T.
Lallemand (R.), C. A. R. n° 7.
Lesage (L.), 80e B. T.
Losseroy (R.), 118e B. T.
Luciani (A.), 102e C. M. T.
Lujan (M.), 50e B. T.
Mesner (R.), 45e R. T.
Mouchel (R.), 41e R. T.
Ollivier-Lamesle (J.), base transit Cherbourg.
Ouvrard (E.), 178e C. T.
Papin (A.), G. R. E. T. n° 5.
Rault (C.), 102e C. M. T.
Sauvestre (L.), 42e R. T.
Trecult (M.), 80e B. T.
Van-Cauwenberge (C.), G. R. E. T. n° 2.
Vasserot-Merle (R.), E. M. A. T.-A. F. N.
Aymar (G.), 39e R. T.
Huguel (G.), 118e B. T.
Bretagne (L.), 8e R. T.
Bories (B.), 8e R. T.
Parigot (M.), 38e R. T.
Larrouy (C.), E. A. T.
Lebrun (J.), 45e R. T.
Gazave (J.), base transit Cherbourg.
Fages (R.), G. R. E. T. n° 8.
Jacques (M.), G. R. E. T., Tunisie.
Forgeron (R.), 178e C. T.
Migot (R.), G. E. T. R. G. 124.
Marquet (A.), 45e R. T.
Mathieu (M.), G. R. E. T., Tunisie.

b) SERVICE

Adjudants-chefs.

Cauchy (A.), G. R. E. T., Tunisie.
Mertens (R.), E. M. T., Autriche.
Beaufils de Saint-Vincent (M.), G. R. E. T. n° 1.

Adjudants.

Bouyssiere (R.), section technique trans.
Jeudy (L.), G. R. E. T. n° 10.
Vedelly (P.), G. C. R., Paris.

Sergent-major.

Allan (E.), G. R. E. T. n° 3.

SOUS-OFFICIER CHIFFREUR D'ÉTAT-MAJOR

Sergent-major (breveté chiffreur).

Venant (R.), G. B. n° 3.

VI. — Cadre des agents de chancellerie.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Magne (H.), E.-M. 1er C. A.
Guellec (D.), E.-M. 1er R. M.
Le Carff (J.), B. G. Rabat.
Lardin (A.), D. T. M. V. F., Autriche.
Bordenave (G.), E.-M. C. S. T. Tunisie.

Adjudant.

Leclerc (E.), E.-M. 3e R. M.

Sergents-majors.

Studle (M.), E.-M. 6e R. M.
Nivesse (R.), B. T. M. I. A., Casablanca.
Laplaige (C.), E.-M. C. T. S. Berlin.

Sergents-chefs.

Pisivin (J.), E.-M. C. C. F. F. A.
Petit (J.), E.-M. C. S. F. F. Autriche.
Ast (A.), E.-M. subdivision de Metz.

VII. — Cadre des agents des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Adjudants-chefs.

Ancelet (G.), 40e compagnie de Q. G.
Antonetti (M.), C. A. R. n° 121.
Rigolet (A.), C. A. R. n° 113.
Lecourbe (J.), école polytechnique.

Adjudant.

Gonalons (M.), D. I. M. Marseille.

B. — SOUS-OFFICIERS DES TROUPES AEROPORTEES METROPOLITAINES

TOUR NORMAL

I. — Arme blindée et cavalerie.

Maréchal des logis chef.

Margaux (G.), 13e dragons.

Maréchaux des logis.

Orszulik (A.), 1er hussards.
Limodin (J.), 1er hussards.

II. — Transmissions.

Sergent.

Chimot (P.), 311e C. T.

III. — Matériel.

Maréchal des logis chef (spécialiste automobile).

Ducharne (J.), 42e C. R. D.

Maréchal des logis (dépanneur).

Taillard (M.), 182e C. R. D. B.

IV. — Cadre des agents de corps de troupe.

Adjudant-chef (non breveté).

Cosnefroy (J.), E. A. A. B. C. Saumur.

Sergent-major (non breveté).

Sevin (M.), B. A. C. F. M., Paris.

II. — MISES EN ROUTE

Tous les sous-officiers (service général, musiciens, maîtres d'armes, spécialistes géographes, chiffreurs d'état-major et troupes aéroportées métropolitaines) ci-dessus désignés devront rejoindre les centres de rassemblement dans les conditions suivantes:

A. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole, en Allemagne ou en Autriche.*

Ces personnels ne rejoindront le port d'embarquement que sur l'ordre individuel adressé à leur chef de corps ou de service par les soins de la D. P. M. A. T. (5e bureau).

A cet effet, ils seront tenus prêts à embarquer à partir du 1er juillet 1953 et devront être en mesure de répondre immédiatement à la convocation de la D. P. M. A. T. (5e bureau) transmise par leur chef de corps ou de service pour rejoindre le D. I. M. de Marseille en vue de leur embarquement. Les sous-officiers en provenance d'A. F. N. bénéficiant de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche seront avisés télégraphiquement de cette convocation par les soins de leur chef de corps ou de service. (Les titres de permission de ces derniers porteront la mention « ... jusqu'à la date de la convocation pour rejoindre le centre de rassemblement en vue de son embarquement ».) Dans le but de prévoir l'embarquement des sous-officiers, les chefs de corps et de services d'A. F. N. signaleront télégraphiquement à la D. P. M. A. T. (5e bureau), au plus tard pour le 25 mai 1953, les sous-officiers d'A. F. N. bénéficiaires de leur permission en métropole, en Allemagne ou en Autriche.

B. — *Personnels en provenance de la métropole, d'Allemagne, d'Autriche et personnels d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N.*

Ces sous-officiers devront, à partir du 1er juillet 1953, être en mesure de répondre à la convocation de la direction générale des transports militaires en A. F. N. (Alger) pour rejoindre la base d'embarquement. A cet effet, les chefs de corps ou de service adresseront à cette direction en même temps qu'à la D. P. M. A. T. (5e bureau), avant le 25 mai 1953, les noms, prénoms, grades et adresses complètes en A. F. N. des sous-officiers prenant leur permission de départ colonial sur ce territoire. Toutes les modifications aux renseignements fournis seront également signalées à ces deux organismes dans les moindres délais.

C. — *Prescriptions particulières.*

Toutes les indisponibilités (inaptitude physique ou administrative, demande de sursis) devront être signalées d'urgence et directement à la D. P. M. A. T. (5e bureau). Ces renseignements devront être postés de façon à parvenir à l'administration centrale pour le 25 mai 1953 — terme de rigueur — (sauf cas de caractère tout à fait exceptionnel).

NOTA. — Les chefs de corps et de services sont responsables de la stricte application des présentes prescriptions, en particulier en ce qui concerne le respect des dates fixées.

Il est rappelé aux chefs de corps et de services qu'un exemplaire de l'état nominatif modèle 1, de tout le personnel désigné ci-dessus, doit être obligatoirement adressé, par voie aérienne, directement et d'urgence au général commandant en chef en Indochine (état-major interarmées et des forces terrestres, bureau du personnel, 3e section) à Saigon.

Cet état établi sur le format 13,5×21, conformément au modèle défini au *Bulletin officiel*, p.p. 1950, pages 577 et 578, doit être exactement rempli et les renseignements qui y sont portés contrôlés avec soin.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

INTENDANCE METROPOLITAINE

Détachement Int. 8. F.

Maintenance du mois d'août 1953.

Sont désignés pour servir en Extrême-Orient les officiers et les sous-officiers dont les noms suivent:

OFFICIERS

Joseph-François (Marcel), intendant militaire de 2e classe, 10e région militaire.
Caumartin (Maurice), lieutenant, 10e région militaire.
Lahache (Emile), lieutenant, 5e région militaire.

SOUS-OFFICIERS

Turcq (Louis), adjudant-chef, 1re section de C. O. M. A.
Hebrard (Hortensius), adjudant, 5e section de C. O. M. A.
Estivant (Emile), adjudant, 25e section de C. O. M. A.
Dumont (Joseph), adjudant, 10e section de C. O. M. A.
Calvez (Théophile), adjudant, 1re section de C. O. M. A.
Begue (Pierre), adjudant, 9e section de C. O. M. A.
Mateo (Elias), sergent-major, 451e compagnie de C. O. M. A.
Scoul (Hervé), sergent-major, 451e compagnie de C. O. M. A.
Touchet (Jean), sergent-major, 32e section de C. O. M. A.

Blin (Roger), sergent-major, 451e compagnie de C. O. M. A.
Guedon (André), sergent-major, 1re section de C. O. M. A.
Courteaux (André), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A.
Schoeffel (Louis), sergent-chef, 10e section de C. O. M. A.
Rollin (Augustin), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Cochet (Michel), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Bornet (René), sergent, en congé de fin de campagne en E. O.
Morgand (Roger), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Dubois (Albert), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Mongrand (René), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Desplat (Michel), sergent, 10e section de C. O. M. A.
Joly (Henri), sergent, 6e section de C. O. M. A.
Laurent (François), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Durand (Jacques), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Gendre (Jean), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Martin (Pierre), sergent, 10e section de C. O. M. A.
Lange (Robert), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Dilhac (Louis), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Brischoux (Michel), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Boire (Roger), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Pineau (René), sergent, 456e compagnie de C. O. M. A.
Forest (Paul), sergent, 456e compagnie de C. O. M. A.
Normand (Jacques), sergent, 25e section de C. O. M. A.
Bernardin (Maurice), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Dajka (Louis), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Giacomo (Claude), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Stragier (Charles), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Bertout (Lucien), sergent, 451e compagnie de C. O. M. A.
Charron (Jacques), sergent, 1re section de C. O. M. A.
Marty (Robert), sergent, 9e section de C. O. M. A.
Bentouati (Miloud), sergent, 25e section de C. O. M. A.
Bernabeu (Paul), sergent, 23e section de C. O. M. A.
Maurel (Pierre), sergent, 5e section de C. O. M. A.
Deraco (Jean), sergent, 3e section de C. O. M. A.
Lebonniec (Jacques), sergent, 4e section de C. O. M. A.
Martineau (Pierre), sergent, 3e section de C. O. M. A.
Galea (Gaston), sergent, 25e section de C. O. M. A.
Ahron (Raymond), sergent, 6e section de C. O. M. A.
Haddad (Georges), sergent, 32e section de C. O. M. A.
Icart (Yves), sergent, 4e section de C. O. M. A.
De Tardy de Montravel (Maurice), sergent, 32e section de C. O. M. A.

I. — *Prescriptions générales.*

Les directeurs de service et les chefs de corps devront, dès réception des présentes désignations:

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires;

2° Faire bénéficier ces personnels de la permission de départ colonial.

II. — *Mise en route.*

A l'exception d'un certain nombre de sous-officiers, dont la mise en route fait l'objet d'instructions particulières, les autres personnels seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers et sous-officiers en provenance de la métropole et des F. F. A. se tiendront prêts, dans leur service ou corps d'origine, à être mis en route à partir du 25 juillet 1953.

Ceux en provenance d'Afrique du Nord, qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en A. F. N., se tiendront également prêts, dans leur service ou corps d'origine, à être mis en route à partir du 25 juillet 1953.

Les personnels en provenance d'Afrique du Nord, qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en métropole, rejoindront la 9e section de C. O. M. A., à Marseille, à l'expiration de leur permission. Pour ces derniers, leur permission devra être accordée pour qu'ils puissent rejoindre la 9e section de C. O. M. A. le 25 juillet 1953 au plus tard.

Les directeurs de l'intendance en Afrique du Nord feront connaître, sous le timbre de la direction centrale de l'intendance, 2e bureau, les noms des personnels qui bénéficieront de leur permission de départ colonial en Afrique du Nord.

III. — *Prescriptions particulières.*

1° Les sous-officiers désignés doivent être liés au service pour dix mois au moins au 1er août 1953.

Ceux qui ne seraient pas liés pour cette durée devront être invités à souscrire un rengagement minimum de deux ans.

En cas de refus, il leur sera fait application des dispositions de l'article 37 de l'instruction n° 178000 PM 7 Ae du 20 octobre 1951 (*B. O.*, p. p., p. 3349) pour le cas où ils demanderaient ultérieurement à contracter un rengagement.

2° Il est rappelé qu'un exemplaire de l'état nominatif, modèle I, des personnels désignés ci-dessus doit être adressé, par voie aérienne, directement, d'urgence au général commandant en chef en Indochine, état-major, 1er bureau.

Cet état, sur format 43,5×21, conforme au modèle défini au *B. O.*, p. p. 1949, pages 5957 et 5958, doit être exactement rempli et les renseignement qui y seront portés contrôlés avec soin.

Liste de classement, par ordre alphabétique, des candidates ayant satisfait au concours des 10 et 11 décembre 1952 portant recrutement de personnel militaire féminin de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 avril 1953:

Spécialité: Secrétaire, page 3583, 3e colonne, 65e ligne, au lieu de: « Hamiache (Ester) », lire: « Hamiache (Esther) ».

Spécialité: Comptable, page 3584, 4e colonne, 26e ligne, au lieu de: « Nicole (Denise) », lire: « Nicolle (Denise) ».

Spécialité: Transmissions, page 3584, 3e colonne, 55e ligne, au lieu de: « Blanche (Cécile) », lire: « Blache (Cécile) »; 67e ligne, au lieu de: « Bustois (Denise) », lire: « Buatois (Denise) ».

Spécialité: Mécanographe, page 3585, 2e colonne, 40e ligne, au lieu de: « Shärer (Paule) », lire: « Schärer (Paule) ».

Spécialité: Infirmières, page 3585, 1re colonne, 62e ligne, au lieu de: « Fulco (Marcelle) (I), Air Argérie », lire: « Fulco (Marcelle), Air Algérie ».

MINISTERES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 6 mai 1953 portant renouvellement de la mise en service détaché d'un inspecteur général des finances.

Par décret en date du 6 mai 1953, a été renouvelée la mise en service détaché de M. Richard (François), inspecteur général des finances.

Décret n° 53-373 portant approbation partielle d'une délibération du conseil général de la Guyane tendant à modifier le tarif des droits d'octroi de mer applicable dans ce département.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1953: page 4005, 1re colonne, au lieu de: « 973 à 93 », lire: « 973 à 983 »; 3e colonne, au lieu de: « Ex 1311 A », lire: « Ex 73-11 A »; au lieu de: « 155 A à C », lire: « 1535 A à C ».

Décret n° 53-374 portant approbation d'une délibération du conseil général de la Martinique tendant à modifier le tarif des droits d'octroi de mer applicable dans ce département.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 mai 1953: page 4008, 3e colonne, au lieu de: « 1910 à 192 », lire: « 1910 à 1928 ».

Décret n° 53-396 portant aménagements fiscaux en faveur de la construction et de l'entretien des immeubles à usage principal d'habitation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1953:

Page 4199, 2e colonne, 5e ligne avant la fin, au lieu de: « Vu le décret n° 58-1677... », lire: « Vu le décret n° 48-1677... ».

Page 4200, 2e colonne, article 9, 3e ligne, au lieu de: « Art. 1371 *quinquies*. — I. — », lire: « Art. 1371 *quinquies*. — ».

Remises de débets.

Par arrêté en date du 17 avril 1953, le ministre des finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Montchanin (Paul), de la somme de 531.300 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 5 avril 1952, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension civile n° B 49003999 avec le traitement de secrétaire de mairie de la commune de Guérigny.

Par arrêtés en date du 18 avril 1953, le ministre des finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 350.000 F, aux héritiers de M. Perret (Jean), de celle de 703.362 F que leur auteur a perçue indûment pour la période du 12 mars 1945 au 9 mai 1949 au titre de la pension civile n° A 89728 dont il était titulaire;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à M. Vieville, de celle de 806.508 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1948 au 5 mai 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires d'ancienneté B 49040406 et civile B 50822882 dont il est titulaire, avec le traitement d'auxiliaire temporaire à la chambre de commerce d'Oran.

Par arrêté en date du 20 avril 1953, le ministre des finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts, sous réserve du versement d'une somme totale de 450.000 F, à M. Gilbert (Alphonse), de celle de 542.617 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 6 juillet 1946 au 5 août 1951, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 50014001 et le traitement de secrétaire à l'école nationale d'agriculture de Rennes.

Par arrêtés en date du 21 avril 1953, le ministre des finances a fait remise gracieuse, en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Fauresse (Jean), de celle de 722.988 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 1er janvier 1947 au 5 mai 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 50019993 et le traitement d'employé de bureau principal au bureau de recrutement d'Alger;

2° Sous réserve du versement d'une somme totale de 250.000 F, à M. Hervois (Albert), de celle de 796.078 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 10 janvier 1948 au 5 mai 1952, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté B 49066676 et le traitement de secrétaire administratif de 1re classe au service du commissariat de la marine à Bordeaux.

Liste des bureaux de douane ouverts à l'importation de certaines agrumes originaires et en provenance du Liban.

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 24,

Arrête:

Art. 1er. — Les oranges et les citrons originaires et en provenance du Liban, repris respectivement sous les positions ex n° 72 A et n° 72 C du tarif des droits de douane d'importation et importés dans la limite des contingents ouverts par l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 11 mai 1953 ne peuvent être dédouanés en France métropolitaine que par les bureaux de douane de Dunkerque-Port et Marseille-Port.

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1953.

JEAN-MOREAU.

Conseil général de la Banque de France.

Par arrêtés en date des 30 avril et 7 mai 1953:

Le mandat de M. Marcel Lambert comme membre du conseil général de la Banque de France, en qualité de représentant du commerce et de l'industrie métropolitains, a été renouvelé.

M. Maurice Palmade a été nommé membre du conseil général de la Banque de France, en qualité de représentant de l'agriculture, en remplacement de M. Guillemot, décédé.

Circulaire n° 24/6 B/6 relative à l'application des articles 4, 8, 13, 14 de la loi n° 53-46 du 3 février 1953 et de l'article 19 de la loi n° 53-76 du 6 février 1953.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mai 1953: page 4202, 1re colonne, article 13 de la loi du 3 février 1953, Orphelins infirmes, 3e ligne, au lieu de: « deux », lire: « leurs ».

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1953, des commissaires aux prix.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1953, page 4375, 2e colonne:

Au lieu de:	Lire:
2e *classe.*	2e *classe.*
7 Mme Liotard (Madeleine).	7 Mme Liotard (Madeleine).
	7 *bis* Mlle Lamy (Geneviève) (en service détaché).
8 MM. d'Orgeval (Robert).	8 MM. d'Orgeval (Robert).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 7 mai 1953 admettant un professeur (enseignement supérieur) à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 7 mai 1953, M. Decarrière, professeur à la faculté des sciences de l'université de Lille, est admis, sur sa demande et pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 1er mai 1953.

Décret n° 53-434 du 13 mai 1953 modifiant le décret n° 49-771 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 réorganisant le centre national de la recherche scientifique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre des finances et du ministre du budget,

Vu l'ordonnance n° 45-2632 du 2 novembre 1945 modifiée par la loi n° 48-903 du 2 juin 1948 réorganisant le centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 49-771 du 11 juin 1949 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 15 du décret du 11 juin 1949 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 15. — Le comité national de la recherche scientifique est désigné pour quatre ans. Les membres sortants sont rééligibles ».

Art. 2. — L'article 19 du décret du 11 juin 1949 susvisé est complété par l'alinéa suivant:

« *Art.* 19. — . . . . . »

« Le directoire est désigné pour quatre ans. Ceux de ses membres qui seraient nommés en vue de combler les vacances qui surviendraient au cours de la période de quatre ans demeureront en fonctions jusqu'à la date à laquelle expire le mandat de ceux qu'ils remplacent ».

Art. 3. — A titre transitoire, ceux des membres du comité national qui ne sont pas soumis au renouvellement prévu en 1953 ainsi que ceux qui seront nommés à la suite de ce renouvellement resteront en fonctions jusqu'au 31 mars 1957. Le directoire sera renouvelé à la même date.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre des finances et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre du budget,
JEAN-MOREAU.

Complément au tableau annexé à l'arrêté du 15 décembre 1951 accordant à certains personnels relevant de la direction des archives de France des indemnités annuelles pour travaux accessoires.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le ministre du budget,

Vu l'article 7 de l'ordonnance n° 45-993 du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics;

Vu le décret du 29 octobre 1936 modifié relatif aux cumuls d'emplois publics, de rémunérations et de retraites;

Vu l'arrêté du 15 décembre 1951 visant à accorder à certains personnels relevant de la direction des archives de France des indemnités annuelles pour travaux accessoires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau annexé à l'arrêté du 15 décembre 1951 susvisé est complété ainsi qu'il suit:

BENEFICIAIRE	MONTANT annuel de l'indemnité.	FONCTIONS rémunérées.
Ville de Vannes.		
Archiviste en chef du Morbihan.	6.000 F	Gestion des archives municipales.

Art. 2. — Le préfet intéressé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui aura effet du 1er janvier 1952.

Fait à Paris, le 21 avril 1953.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Pour le ministre de l'intérieur:
Le directeur adjoint de l'administration départementale et communale,
FOURRIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
Pour le directeur:
Le sous-directeur,
BABAULT.

Liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal d'imprimeur ou de producteur.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 21 juin 1943, et notamment son article 5;

Vu le décret n° 46-781 du 19 avril 1946 (Education nationale, Intérieur, Postes, télégraphes et téléphones) portant application aux départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des actes de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'Etat français en date des 21 juin, 4 août et 4 octobre 1943, modifiant le régime du dépôt légal;

Vu l'arrêté du 16 mai 1946 fixant la bibliothèque universitaire de Strasbourg comme lieu de dépôt pour les départements visés par le décret n° 46-781 du 19 avril 1946;

Vu l'arrêté du 13 octobre 1952 fixant la liste des bibliothèques municipales habilitées à recevoir le dépôt légal,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'arrêté du 13 octobre 1952 et plus généralement toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 2. — La liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt réglementaire d'imprimeur ou de producteur prévu à l'article 5 (§ 1er) de la loi du 21 juin 1943 modifiant le régime du dépôt légal et la nomenclature des départements rentrant dans la compétence territoriale de chacune de ces bibliothèques, en ce qui concerne le dépôt légal, est arrêtée ainsi qu'il suit:

Bibliothèques municipales classées.

Lille. — Nord, Pas-de-Calais.
Amiens. — Aisne, Ardennes, Somme, Oise.
Rouen. — Seine-Inférieure, Calvados, Eure, Manche, Orne.
Châlons-sur-Marne. — Marne, Haute-Marne, Aube.
Rennes. — Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure.
Angers. — Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire.
Orléans. — Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Cher.
Dijon. — Côte-d'Or, Yonne, Nièvre.
Besançon. — Doubs, Haute-Saône, Jura.
Bordeaux. — Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Dordogne.
Poitiers. — Vienne, Deux-Sèvres, Vendée, Charente-Maritime, Charente.
Limoges. — Haute-Vienne, Indre, Creuse, Corrèze.
Clermont-Ferrand. — Allier, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire.
Lyon. — Saône-et-Loire, Haute-Savoie, Savoie, Ain, Rhône, Loire, Ardèche, Drôme, Isère.
Toulouse. — Lot, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Tarn, Lot-et-Garonne.
Montpellier. — Pyrénées-Orientales, Aude, Lozère, Aveyron, Hérault.
Marseille. — Gard, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse, Corse.
Nancy. — Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Moselle.

Bibliothèque nationale et universitaire.

Strasbourg. — Bas-Rhin, Haut-Rhin, territoire de Belfort.

Art. 3. — L'administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 avril 1953.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL BOUISSET.

Réintégration d'un inspecteur principal des spectacles.

Par arrêté en date du 21 avril 1953, M. Pierre-Aimé Touchard, ex-administrateur de la Comédie-Française, a été réintégré, à compter du 5 avril 1953, dans les fonctions d'inspecteur principal des spectacles.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret du 7 mai 1953 déclarant d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin à Lisieux (Calvados).

Par décret en date du 7 mai 1953, est déclarée d'utilité publique l'installation d'un centre d'apprentissage féminin dans un immeuble sis à Lisieux (Calvados), à l'angle de la rue Général-Leclerc et de la rue Sainte-Marie.

L'immeuble nécessaire à cette installation, inscrit au cadastre sous le n° 1 section D, sis à l'angle de la rue Général-Leclerc et de la rue Sainte-Marie, à Lisieux (Calvados), et appartenant à M. Foussard (Léon), sera acquis soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, dans les conditions prévues par les lois et décrets susvisés.

Les dépenses résultant de l'acquisition des immeubles susvisés seront imputées sur les crédits ouverts à ce titre au budget du ministère de l'éducation nationale.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Officiers de port.

Par arrêté en date du 16 avril 1953, M. Thomazeau (Alexandre), sous-lieutenant de port stagiaire au port de Nantes, a été titularisé dans son grade à compter du 1er mars 1953.

Par arrêté du 28 avril 1953, M. Guyodo (Clément), lieutenant de port de 1re classe à Saint-Nazaire, a été promu, à compter du 1er janvier 1953, au grade de capitaine de port et maintenu, en cette qualité, à la résidence de Saint-Nazaire.

Ponts et chaussées

Par arrêté en date du 23 avril 1953, M. Stahl, inspecteur général de 2e classe des ponts et chaussées, directeur par intérim du laboratoire central des ponts et chaussées, a été nommé, à compter du 1er mai 1953, directeur du laboratoire central des ponts et chaussées, en remplacement de M. Marcel Boutet.

Par arrêté en date du 24 avril 1953, M. Charreton (Charles), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès de la résidence générale de France à Tunis, a été réintégré, à compter du 1er juillet 1953, dans les cadres de l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme et affecté au service ordinaire des ponts et chaussees de la Seine-Inférieure (arrondissement spécial).

Par arrêté en date du 27 avril 1953, M. Breure (Emile), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Agen, a été chargé, à compter du 1er octobre 1952, en sus de ses attributions actuelles, d'assurer l'intérim de l'arrondissement Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département de Lot-et-Garonne.

Par arrêté en date du 28 avril 1953, M. Deschenes (Henry), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées au Havre, a été désigné, à compter du 1er avril 1953, pour remplacer, en cas d'absence, le directeur du port autonome du Havre dans les conditions prévues par l'article 16 du décret du 25 avril 1937.

Par arrêté en date du 28 avril 1953, M. Marme (Lucien), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées à Bar-le-Duc, a été chargé, à la résidence du Blanc, de l'arrondissement de l'Ouest du service ordinaire des ponts et chaussées du département de l'Indre, pour compter d'une date qui sera fixée ultérieurement.

MARINE MARCHANDE

Conditions d'admission dans les écoles nationales de la marine marchande et attributions des bourses.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 48-1752 du 16 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la délivrance des titres exigés des capitaines, patrons, seconds ou lieutenants sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu le décret n° 48-1754 du 16 novembre 1948 portant règlement d'administration publique pour la délivrance des titres exigés pour l'exercice des fonctions de chef mécanicien, chef de quart et d'adjoint au chef de quart sur les navires de commerce, de pêche et de plaisance;

Vu l'arrêté du 30 juin 1949, modifié par arrêtés des 28 février 1952, 21 juillet 1952, 20 décembre 1952, 22 décembre 1952 et 4 avril 1953 fixant les conditions d'admission dans les écoles nationales de la marine marchande et d'attribution des bourses, et notamment son article 16,

Arrête:

Article unique. — L'article 16 de l'arrêté du 30 juin 1949, modifié par arrêtés des 20 février 1952, 21 juillet 1952, 20 décembre 1952, 22 décembre 1952 et 4 avril 1953, est complété *in fine* des dispositions suivantes:

« Les candidats déjà titulaires du certificat d'aptitude à l'essai manuel délivré à la suite d'épreuves passées devant la commission générale des examens de la marine marchande, sont dispensés de subir l'épreuve pratique d'essai manuel prévue dans le tableau figurant à l'article 16 de l'arrêté du 30 juin 1949.

« Mais, ceux de ces candidats qui, au moment de leur inscription, auront demandé à subir cette dernière épreuve, y seront autorisés.

« Dans le premier cas, il sera tenu compte de la note inscrite sur le certificat d'aptitude d'essai manuel.

« Dans le second cas, il sera tenu compte de la meilleure des deux notes obtenues. »

Fait à Paris, le 4 mai 1953,

JULES RAMARONY.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'Electricité de France et auprès de Gaz de France.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 53-413 du 11 mai 1953 relatif au contrôle technique, économique et financier d'Electricité de France, de Gaz de France, des Charbonnages de France et des houillères de bassin,

Arrête:

Article unique. — M. Saulgeot (Louis), directeur du gaz et de l'électricité, est nommé commissaire du Gouvernement auprès d'Electricité de France.

Fait à Paris, le 13 mai 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,

Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz;

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu le décret n° 53-413 du 11 mai 1953 relatif au contrôle technique, économique et financier d'Electricité de France, de Gaz de France, des Charbonnages de France et des houillères de bassin,

Arrête:

Article unique. — M. Saulgeot (Louis), directeur du gaz et de l'électricité, est nommé commissaire du Gouvernement auprès de Gaz de France.

Fait à Paris, le 13 mai 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

Comité technique consultatif d'importation des biscuits, biscottes et pains d'épice.

Par arrêté du 7 mai 1953, M. Seysse, président directeur général de la Société des biscuits Belin, 10, rue Henri-Petit, à Château-Thierry (Aisne), est nommé membre titulaire du comité technique consultatif d'importation des biscuits, biscottes et pains d'épice, en remplacement de M. Vendroux, démissionnaire.

Service des mines.

Par arrêté en date du 2 mai 1953, il est mis fin au détachement de M. Maral (Paul), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat, auprès du bureau de recherches minières de l'Algérie, à la date du 30 avril 1953.

M. Maral est placé en service détaché pour cinq ans auprès de la résidence générale de France au Maroc, à compter du 1er mai 1953.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification et complément à l'arrêté du 30 mai 1951 portant application du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 modifié aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de l'agriculture.

Le ministre de l'agriculture et le ministre du budget,

Vu le décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948 portant fixation du système général de rétribution des agents de l'Etat ou des personnels non fonctionnaires assurant, à titre d'occupation accessoire, soit des tâches d'enseignement, soit le fonctionnement de jurys d'examens ou de concours, modifié par le décret n° 52-8 du 3 janvier 1952;

Vu l'arrêté du 30 mai 1951 portant application du décret susvisé aux enseignements et aux jurys d'examens ou de concours organisés dans le cadre du ministère de l'agriculture,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau I annexé à l'arrêté du 30 mai 1951 susvisé est modifié et complété ainsi qu'il suit:

1° Sont supprimées les catégories de personnels enseignants ci-après:

Chargés de cours ou de conférences et chefs de travaux pratiques de l'école secondaire forestière des Barres.

2° Sont ajoutées les catégories de personnels enseignants et de cycles d'enseignements figurant au tableau ci-dessous:

CATEGORIES de personnels enseignants et d'établissements ou de cycles d'enseignements.	CLASSEMENT dans les groupes.	TAUX MOYEN budgétaire prévu à l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté du 30 mai 1951.
Chargés de cours ou conférences et chefs de travaux pratiques de l'école forestière des Barres.	II	70 p. 100
Professeurs et chargés de cours, maîtres de conférences et répétiteurs ou chefs de travaux pratiques à l'école d'application des ingénieurs des travaux ruraux.	II	70 p. 100
Chargés de cours de sylviculture dans les écoles normales primaires.	III	70 p. 100
Chargés de cours par correspondance pour la préparation du brevet d'apprentissage agricole ou ménager agricole.	V	Taux des répétiteurs et chef de travaux pratiques sans taux moyen budgétaire.

Art. 2. — Le tableau II annexé à l'arrêté du 30 mai 1951 susvisé est annulé et remplacé par le tableau suivant:

CATÉGORIES D'ENSEIGNEMENTS DONNÉS POUR LA PRÉPARATION à certains concours du ministère de l'agriculture.	CLASSEMENT dans les groupes.	TAUX MOYEN budgétaire prévu à l'article 4, deuxième alinéa, de l'arrêté du 30 mai 1951.	EPREUVES PRINCIPALES
Professeurs chargés de la préparation du concours pour le recrutement de contrôleurs stagiaires des lois sociales.	II	90 p. 100	Composition française sur un sujet de culture générale.
Professeurs chargés de la préparation au concours d'admission en qualité d'élève ingénieur des travaux des eaux et forêts à l'école forestière des Barres.	III	90 p. 100	Composition de technique forestière.
Professeurs chargés de la préparation du certificat d'aptitude à l'enseignement postscolaire agricole et postscolaire ménager agricole.	III	70 p. 100	Agriculture appliquée.
Professeurs chargés de la préparation du concours pour l'accession au grade de chef de district des eaux et forêts.	V		Rédaction d'une note de service.
Professeurs chargés de la préparation de l'examen de fin de stage professionnel des agents techniques des eaux et forêts.	V		Législation et rédaction d'un procès-verbal.

Art. 3. — Le tableau III annexé à l'arrêté du 30 mai 1951 susvisé est modifié et complété ainsi qu'il suit:

1° Sont supprimées les catégories de concours ou d'examens ci-après énumérées:

Jury de l'examen d'accès au grade d'inspecteur des eaux et forêts;

Jury de l'examen professionnel pour l'admission des adjoints techniques du génie rural au grade d'ingénieurs adjoints ou d'ingénieurs des travaux ruraux;

Jury de concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique stagiaire du génie rural;

Jury de concours pour l'accès au grade de géomètre dessinateur des eaux et forêts;

Jury de concours d'entrée à l'école forestière secondaire des Barres;

Jury de concours direct d'admission pour l'accession au grade de garde général des eaux et forêts;

Jury du concours d'accès au grade de brigadier des eaux et forêts;

Jury du concours pour l'emploi de commis des D. S. A.;

2° Sont ajoutées les catégories de concours ou d'examens figurant au tableau ci-dessous:

CATÉGORIES DE JURYS DE CONCOURS ou d'examen.	CLASSEMENT dans les groupes.	RÉPARTITION DES ÉPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
Jury de concours pour le recrutement des directeurs de laboratoire au service de la répression des fraudes.	I	Chimie alimentaire. Législation des fraudes.	Rédaction des conclusions d'une analyse donnée. Analyse de produits industriels. Bactériologie.	Epreuves pratiques de laboratoire.
Jury de concours pour le recrutement de chefs de travaux de laboratoire au service de la répression des fraudes.	II	Chimie alimentaire et agricole.	Analyse de produits industriels. Bactériologie.	Epreuves pratiques de laboratoire.
Jury de concours pour le recrutement d'inspecteurs de la répression des fraudes.	II	Evolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux.	Sujet général sur la répression des fraudes (législation des fraudes, droit civil, commercial, administratif et pénal).	Hygiène, technologie alimentaire et chimie appliquée à la répression des fraudes.
Jury de concours pour le recrutement de contrôleur des lois sociales en agriculture.	II	Composition française sur un sujet de culture générale.	Economie politique ou économie rurale.	Droit administratif ou législation financière ou droit rural ou législation du travail en agriculture.
Jury de concours pour les emplois de rédacteur et d'inspecteur adjoint de la C. N. C. A.	II	Composition sur un sujet d'ordre général.	Droit. Economie rurale.	Arithmétique et comptabilité.
Jury de concours pour le recrutement de préparateur de laboratoire au service de la répression des fraudes.	III	Chimie alimentaire et agricole.	Analyse de produits industriels.	Epreuves pratiques.
Jury de concours pour le recrutement d'ingénieurs stagiaires des travaux agricoles.	III	Composition française. Epreuve de physiologie végétale ou de chimie du sol. Epreuve de physiologie animale ou zoologie agricole.	Autres épreuves.	

CATEGORIES DE JURYS DE CONCOURS ou d'examen.	CLASSEMENT dans les groupes.	REPARTITION DES EPREUVES		
		Taux n° 1.	Taux n° 2.	Taux n° 3.
Jury de concours d'admission en qualité d'élève ingénieur des travaux des eaux et forêts à l'école forestière des Barres.	III	Composition française. Composition de technique forestière. Législation forestière et organisation administrative.	Mathématiques. Physique et chimie. Sciences naturelles.	Dessin graphique.
Jury de l'examen professionnel pour l'admission des adjoints techniques du génie rural aux grades d'ingénieur adjoint ou d'ingénieur des travaux ruraux.	III	Projet.	Rapport. Avant métré ou cubature des terrasses. Etudes sur le terrain.	Croquis.
Jury de concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique stagiaire du génie rural.	IV	Rédaction.	Arithmétique et algèbre. Géométrie et trigonométrie. Physique.	Dictée. Dessin. Ecriture. Sténographie. Dactylographie.
Jury de concours pour le recrutement d'assistant de laboratoire au service de la répression des fraudes.	IV	Chimie alimentaire et agricole.	Analyse des produits industriels.	Epreuves pratiques.
Jury de concours pour l'accession au grade de chef de district des eaux et forêts.	V	Rédaction d'une note de service.	Mathématiques. Composition de sylviculture.	Rapport de polygones.
Jury de l'examen de fin de stage professionnel des agents techniques des eaux et forêts.	V	Législation forestière et rédaction d'un procès-verbal.	Rédaction d'une note de service. Sylviculture. Travaux en régie.	Arithmétique.
Jury de concours pour le recrutement des agents techniques des eaux et forêts.	V	Composition française.	Arithmétique. Sylviculture.	Orthographe.
Jury des examens du brevet d'apprentissage agricole et d'apprentissage ménager agricole.	V			Toutes épreuves.

Art. 4. — L'article 10 de l'arrêté du 30 mai 1951 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes:

« En application de l'article 6 (2e alinéa) du décret n° 48-1879 du 10 décembre 1948, le montant maximum des indemnités annuelles susceptibles d'être accordées aux chargés de cours ou de séances de travaux pratiques, sera limité:

« A deux cents fois le taux de base de l'indemnité prévue à l'article 3 du décret du 10 décembre 1948 susvisé dans les écoles d'agriculture d'hiver ou saisonnières et dans les écoles d'enseignement ménager agricole et pour les seuls agents non fonctionnaires;

« A quatre-vingts fois le taux de base de l'indemnité prévue à l'article 3 du décret du 10 décembre 1948 susvisé à l'institut national agronomique et dans les écoles nationales d'agriculture de Montpellier, Grignon et Rennes ».

Art. 5. — Le présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, prendra effet à compter du 1er octobre 1952.

Fait à Paris, le 4 mai 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN ROUGÉ,

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Délégation de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 28 avril 1953 portant changements d'affectations à l'administration centrale du ministère de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — M. Etienne Dauthy, directeur adjoint chargé des fonctions de chef du service de l'administration générale et du personnel de l'administration centrale, est autorisé à signer, au nom du ministre de l'agriculture, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, les lettres d'avis et extraits d'ordonnances, les ordres de recettes, titres de perception et toutes pièces comptables concernant le budget de l'agriculture.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dauthy, M. Guedron, sous-directeur et M. Nottret, chef du bureau de l'ordonnancement, sont autorisés à signer, au nom du ministre de l'agriculture, les documents susindiqués.

Art. 3. — L'arrêté du 13 janvier 1953 portant délégation de signature est abrogé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 1953.

CAMILLE LAURENS.

Embouteillage du lait.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 22 décembre 1952 relatif à l'embouteillage du lait dans les agglomérations de plus de 20.000 habitants;

Sur les propositions des préfets,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 1er du décret du 22 décembre 1952 ne s'appliquent ni aux industriels de l'alimentation utilisateurs de lait dans le cadre de leur activité professionnelle (biscuitiers, fabricants de produits de régime, pâtissiers, glaciers, confiseurs...) ni aux collectivités (établissements publics, établissements hospitaliers publics et privés, établissements d'enseignements publics ou privés, communautés, casernes, prisons, hôtels, restaurants, cantines, débits de boissons...), dans la mesure où le lait est destiné à être consommé sur place par les membres, pensionnaires ou clients, de ces collectivités. Tout transvasement de ce lait pour vente à emporter est rigoureusement interdit.

La dérogation prévue au premier alinéa ci-dessus pour certaines collectivités ne s'applique pas aux établissements ou sections d'établissements hébergeant des enfants de moins de deux ans.

Art. 2. — Le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 1953.

Pour le ministre de l'agriculture et par délégation:
Le directeur de cabinet,
EDMOND QUITTET.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur de cabinet,
JEAN LE VERT.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Conditions d'organisation et de fonctionnement du conseil supérieur du travail.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 161 de la loi du 15 décembre 1952 instituant un code du travail pour les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer,

Arrête:

TITRE Ier. — *De la composition du conseil supérieur du travail.*

Art. 1er. — Les membres parlementaires et syndicaux du conseil supérieur du travail visés au paragraphe 2° de l'article 161 de la loi du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer sont, ainsi que leurs suppléants, nommés pour une durée de deux ans. Leur mandat peut être renouvelé sans limitation.

Art. 2. — Les experts permanents auprès du conseil supérieur du travail sont l'inspecteur général du travail et des lois sociales au ministère de la France d'outre-mer et un inspecteur du travail et des lois sociales.

L'inspecteur du travail et des lois sociales est désigné en qualité d'expert permanent par arrêté du ministre de la France d'outre-mer sur proposition de l'inspecteur général du travail et des lois sociales.

Art. 3. — Les experts non permanents sont désignés par le ministre de la France d'outre-mer en vue de l'étude de questions particulières.

Art. 4. — Les membres du conseil supérieur du travail doivent:

Etre citoyens de l'Union française,

Et jouir de leurs droits civils et politiques.

Art. 5. — Lorsqu'un membre du conseil décède, démissionne ou cesse de remplir les conditions requises pour être membre du conseil, il est pourvu à la désignation d'un nouveau membre titulaire dans un délai maximum de trois mois.

Le mandat des membres ainsi désignés prend fin à la date à laquelle aurait expiré le mandat des membres qu'ils remplacent.

TITRE II. — *Du fonctionnement du conseil supérieur du travail.*

Art. 6. — Le président du conseil supérieur du travail désigne le ou les rapporteurs pour une étude déterminée.

Lorsque le rapporteur est une personne étrangère au conseil, sa désignation intervient par arrêté du ministre de la France d'outre-mer.

Les rapporteurs qui ne font pas partie du conseil sont entendus à titre consultatif.

Art. 7. — Le conseil supérieur du travail est convoqué par le président au moins deux fois par an.

Le président fixe la date et l'ordre du jour des séances.

Art. 8. — Le conseil supérieur du travail délibère valablement si les deux tiers au moins des membres en exercice sont présents.

Les avis, propositions et résolutions du conseil sont pris à la majorité des voix, celle du président étant prépondérante en cas de partage.

TITRE III. — *Du secrétariat permanent.*

Art. 9. — Le secrétaire permanent du conseil supérieur du travail est nommé par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, sur proposition de l'inspecteur général du travail et des lois sociales au département.

Art. 10. — Le secrétaire permanent est assisté, pour la préparation des sessions du conseil et leur compte rendu, d'une secrétaire sténodactylographe.

Art. 11. — Le secrétariat permanent ainsi constitué prépare les travaux du conseil, réunit la documentation nécessaire, assure la convocation des membres et le compte rendu des débats.

Art. 12. — L'inspecteur général du travail et des lois sociales au ministère de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 4 mai 1953

LOUIS JACQUINOT.

Nomination d'administrateurs représentant le territoire de Madagascar et dépendances au conseil d'administration de la Banque de Madagascar et des Comores.

Par arrêté du 5 mai 1953, MM. Desblanc (Joseph), agent de commerce, président de la commission des finances et rapporteur général du budget à l'assemblée représentative de Madagascar, d'une part, et Razafy (Callixte), exploitant minier et agriculteur, membre de l'assemblée provinciale de Tananarive, d'autre part, sont nommés administrateurs de la Banque de Madagascar et des Comores en remplacement respectivement de MM. Manes et Rakotomalala, démissionnaires.

Administration générale.

Par décision du 27 avril 1953, M. Lavit (Marcel-Louis-Alphée), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale d'outre-mer, est maintenu en activité pour une période de trois mois, à compter du 8 mai 1953, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Enseignement.

Par arrêté du 28 avril 1953, MM. Guehenno (Marcel) et Robert (Paul), inspecteurs généraux de l'instruction publique, sont mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique occidentale française et du commissaire de la République au Togo, en vue de l'inspection du personnel de l'enseignement de ces territoires.

La durée maximum de cette mission est fixée à deux mois.

Par arrêté du 29 avril 1953, M. Cossard (Eugène), inspecteur général de l'instruction publique, est mis en position de mission auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française et du haut commissaire de la République au Cameroun, en vue de l'inspection du personnel enseignant de ces territoires.

La durée maximum de cette mission est fixée a trois mois.

Infirmières.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 avril 1953, la démission de son emploi offerte par Mme Oleon, née Bourasset (Paulette), infirmière coloniale de 4e classe, est acceptée.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Agrément d'une société bancaire pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés.

Par arrêté du 15 avril 1953, la Banque française d'outre-mer, dont le siège social est, 47, avenue de l'Opéra, à Paris, a été agréée pour recevoir en dépôt les fonds de disponibilités courantes des caisses de congés payés.

Modification à l'arrêté du 20 janvier 1953 portant limitation de l'attribution des allocations de chômage partiel dans certaines professions.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 34 du décret du 12 mars 1951, modifié par le décret du 18 octobre 1952, fixant les conditions d'attribution des allocations de chômage partiel;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1953 portant limitation de l'attribution des allocations de chômage partiel dans certaines professions,

Arrête:

Art. 1er. — Le personnel des établissements ou partie d'établissements appartenant aux industries ci-dessous désignées par référence au décret du 16 janvier 1947, portant nomenclature des entreprises et établissements, pourra, en cas de chômage partiel défini à l'article 3 du décret du 12 mars 1951, bénéficier, au cours d'une même année civile, des allocations de chômage partiel dans les limites fixées ci-après:

DÉSIGNATION des groupes et sous-groupes.	DÉSIGNATION DES INDUSTRIES	CONTINGENT d'heures indemnisables.
Sous-groupe 51-4..	Fabrique de maroquinerie, d'articles de voyage et de chasse, sellerie..	160 heures.
Sous-groupe 51-1..	Tannerie, mégisserie.....	320 heures.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Art. 3. — Le directeur de la main-d'œuvre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 avril 1953.

PAUL RACON.

Maximum des dépenses de gestion des sociétés de secours minières et de leurs unions régionales pour l'année 1953.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947 fixant les mesures d'application du décret susvisé,

Arrête:

Art. 1er. — Au cours de l'année 1953, les sociétés de secours minières et leurs unions régionales peuvent prélever les sommes nécessaires à leurs dépenses de gestion jusqu'à concurrence des maxima fixés par le présent arrêté.

Art. 2. — Le prélèvement, pour la couverture des frais de gestion des sociétés de secours minières, est fixé à 8,5 p. 100 du montant des cotisations ventilées à leur profit, au titre de l'assurance maladie et de l'assurance accidents du travail.

Les sociétés de secours minières, dont plus de 10 p. 100 des affiliés appartenant à la catégorie des travailleurs en activité de service sont employés par des exploitants autres que les houillères de bassin, peuvent être autorisées par l'ingénieur en chef des mines, sur avis du conseil d'administration de l'union régionale, à opérer un prélèvement supplémentaire, dans la limite de 0,70 p. 100 du montant des cotisations susvisées.

Art. 3. — Le prélèvement, pour la couverture des frais de gestion des unions régionales de sociétés de secours minières, est fixé ainsi qu'il suit, en pourcentage du montant des cotisations ventilées à leur profit, au titre de l'assurance maladie et de l'assurance accidents du travail:

6,60 p. 100 pour les unions régionales comptant moins de 50.000 affiliés en activité de service;

6 p. 100 pour les unions régionales comptant de 50.000 à 99.999 affiliés en activité de service;

5 p. 100 pour les unions régionales comptant de 100.000 à 149.999 affiliés en activité de service;

2,75 p. 100 pour les unions régionales comptant au moins 150.000 affiliés en activité de service.

Art. 4. — Les sociétés de secours minières et les unions régionales qui justifieront de charges exceptionnelles pourront être autorisées, par le ministre du travail et de la sécurité sociale, à couvrir cet excédent de dépenses par un prélèvement supplémentaire, après avis du conseil d'administration de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines.

Art. 5. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 1953.

PAUL RACON.

Limite des frais de gestion des organismes de sécurité sociale dans les mines au delà de laquelle le conseil d'administration de ces organismes est tenu d'établir un budget de gestion soumis à l'approbation du ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950 renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale;

Vu l'avis de la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsque les frais de gestion d'une société de secours minière ou d'une union régionale de sociétés de secours minières auront excédé, au cours de l'exercice 1952, le montant du prélèvement de gestion maximum autorisé en application de l'arrêté du 11 août 1952, le conseil d'administration de l'organisme intéressé devra établir, pour 1953, un budget de gestion soumis pour approbation au ministre du travail et de la sécurité sociale, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 22 août 1950.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mai 1953.

PAUL RACON.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 6 mai 1953 portant modification du plan de regroupement des administrations publiques à Bourg-en-Bresse.

Par décret en date du 6 mai 1953, sont approuvées les modifications apportées au plan de regroupement des administrations publiques de Bourg-en-Bresse conformément au plan annexé au présent décret.

Détermination de terrains favorables à la construction d'un groupe d'habitations.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 20 avril 1953, pris en application du décret n° 51-301 du 28 février 1951, lui-même pris en application de la loi du 8 août 1950, créant le fonds national d'aménagement du territoire, des terrains, sis sur la commune de Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise), et délimités au plan annexé à l'arrêté, sont reconnus favorables à la construction d'un groupe d'habitations.

Homologation d'un coefficient d'adaptation départemental du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 13 mai 1953, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont, pour le département du Pas-de-Calais, affectés du coefficient de base 18,20, établi en valeur décembre 1952.

Ce coefficient sera, jusqu'à une date qui sera indiquée dans le prochain arrêté fixant un nouveau coefficient d'adaptation départemental de base, revalorisé par l'index pondéré départemental mensuel, pour la détermination des coefficients d'adaptation départementaux du mois de mars 1953 et des mois suivants.

Jusqu'au mois de février 1953 le coefficient fixé par l'arrêté du 4 juillet 1952 rajusté à l'aide des index pondérés départementaux mensuels restera en vigueur.

Les coefficients géographiques annexés à l'arrêté du 26 décembre 1951 restent inchangés.

Les coefficients d'importance de travaux annexés à l'arrêté du 12 février 1951 sont modifiés, comme suit, à compter de la date d'application du coefficient d'adaptation départemental de mars 1953:

MONTANT DES TRAVAUX PAR TRANCHES en valeur Seine 1939.	COEFFICIENTS d'importance.
De 0 à 2 millions	1.00
De 2 à 5 millions	0.98
Au-dessus de 5 millions	0.95

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 29 avril 1953, la démission de Mme Mangold (Marie-Louise), commis titulaire, 3e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme à la délégation départementale de la Manche, placée en congé de disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er février 1953, est acceptée à compter du 1er mai 1953.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Offices départementaux.

Par arrêté du 23 avril 1953, M. Chavy (Paul), secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Nièvre, est promu à la classe fonctionnelle des secrétaires généraux de 1re catégorie des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 16 avril 1953 pour la prise de rang et du 1er mai 1953 pour l'effet pécuniaire.

Par arrêté du 23 avril 1953, M. Loingeville (Jean), secrétaire général de l'office départemental des anciens combattants et victimes de la guerre de la Haute-Savoie, est promu à la 1re catégorie (1e classe) des secrétaires généraux des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 16 avril 1953 pour la prise de rang et du 1er mai 1953 pour l'effet pécuniaire.

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Liste des médecins reçus au concours pour l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums.

Par arrêté en date du 5 mai 1953, sont déclarés reçus au concours ouvert le 24 novembre 1952 au ministère de la santé publique et de la population en vue de l'inscription sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire, les médecins dont les noms suivent:

Les docteurs:

1 MM. Jean Body.
2 Gilbert Andrie.
3 Jean Bezard.
3 MM. François Koebele.
5 Pierre Juttin.
6 Claude Vanderpooten.

Inscriptions sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire.

Par arrêté en date du 5 mai 1953, sont inscrits sur la liste des médecins habilités à pratiquer la chirurgie thoracique dans les sanatoriums pour tuberculose pulmonaire les médecins dont les noms suivent, qui ont subi avec succès les épreuves du concours ouvert le 24 novembre 1952 au ministère de la santé publique et de la population:

MM. les docteurs:
Gilbert Andrie, Nîmes (Gard).
Jean Bezard, Caen (Calvados).
Jean Body, Paris.
Pierre Juttin, Lyon (Rhône).
François Koebele, Strasbourg (Bas-Rhin).
Claude Vanderpooten, Paris.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 28 avril 1953, M. le docteur Mallet, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé du Morbihan, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 17 avril 1953.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Par arrêté du 29 avril 1953, M. Bataille (Georges-René-Charles), inscrit sur la liste générale de classement pour l'emploi réservé de gardien de bureau, a été nommé agent de service stagiaire (1er échelon) à l'administration centrale.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du lundi 18 mai 1953.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi (n° 6128) édictant et prorogeant diverses mesures propres à assurer le redressement financier.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Billiemaz, Catoire, Catrice, Catroux, Costes (Alfred) (Seine), Mme Degrond, MM. Godin, Hugues (Joseph-André) (Seine), Lebon, Plantevin.

Excusés. — MM. Gaubert, Gazier, Jarrosson, Marcellin, Maurice-Bokanowski, Morève, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Vais.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Aumeran, Bardoux (Jacques), Barrès, Beaumont (de), Billotte, Bouhey (Jean), Chambrun (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Delbos (Yvon), Denis (André) (Dordogne), Devinat, Faure (Edgar) (Jura), Faure (Maurice) (Lot), Fouchet, Gouin (Félix), Jaquet (Gérard) (Seine), Le Bail, Lacaunet, Mayer (Daniel) (Seine), Mitterrand, Moch (Jules), Mondon, Mutter (André), Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Pupat, Rosenblatt, Schneiter, Mme Sportisse, MM. Vendroux, Verdier.

Suppléants. — Mmes Francine Lefebvre (de M. de Menthon), Grappe (de M. Bonte), MM. Guiguen (de M. Cachin), Kriegel-Valrimont (de M. Billoux), Lucas (de M. Raymond Laurent), Corniglion-Molinier (de M. Hettier de Boislambert), Bourdelles (de M. Gaborit).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Billat, Boscary-Monsservin, Briot, Cavelier, Charpentier, Deliaune, Detoeuf, Fourvel, Guitton (Antoine) (Vendée), Laborbe, Lalle, Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Méhaignerie, Ould Cadi, Paul (Gabriel), Pelleray, Pinvidic, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côte-du-Nord), Tremouilhe, Verneuil.

Commission des boissons.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Baurens, Commentry, Conte, Delcos, Deliaune, Fabre, Fouques-Duparc, Garavel, Jean (Léon) (Hérault), Kuehn (René), Laborbe, Lalle, Méhaignerie, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Monin, Ould Cadi, Paternot, Rey, Mme Roca, MM. Waldeck Rochet, Salvre (de), Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné, Tremouilhe, Verneuil.

Excusés. — MM. Gau, Gourdon, Guichard, Guille.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Arnal, Auban (Achille), Bayrou, Billat, Bruyneel, Commentry, Crouzier, Deboudt (Lucien), Kœnig, Kuehn (René), Legaret, Lejeune (Max), Loustaunau-Lacau, Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Triboulet.

Excusés. — MM. Bouvier-O'Cottereau, Capdeville, André Monteil, Taillade.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Barrot, Billiemaz, Cayeux (Jean), Charret (Jean), Cochart, Coirre, Conombo, Fredet (Maurice), Frugier, Grousseaud, Guislain, Mme de Lipkowski, MM. Liurette, Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Montjou (de), Mora, Noël (Marcel) (Aube), Olmi, Mme Roca, MM. Rousselot, Savale.

Excusés. — MM. Barbier, Béné, Mme Rabaté.

Commission des finances.

1re séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Boisdé, Burlot, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne),

Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lacoste, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Leenhardt (Francis), Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Guiguen (de M. Estradère), Lebon (de M. Ulver).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Guerard et Conombo.

2e séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Boisdé, Burlot, Cornigion-Molinier, Cristofol, Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Ferri (Pierre), Frédéric-Dupont, Gabelle, Gardey (Abel), Gosnat, Jacquet (Marc) (Seine-et-Marne), Jules-Julien, La Chambre (Guy), Lamps, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Leenhardt (Francis), Lemaire, Le Roy Ladurie, Massot (Marcel), Mazier, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Pineau, Pluchet, Raffarin, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. —MM. Boutavant (de M. Estradère), Guiguen (de M. Jacques Duclos), Dietheim (de M. Ulver).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Abelin, Conombo.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — M. Benbhamed (Mostefa), Defos du Rau, Depreux (Edouard), Duveau, Gautier, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lefranc, Michaud (Louis) (Vendée), Minjoz, Moatti, Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault.

Excusés. — MM. Briffod, Coudert, Mignot.

Suppléants. — MM. Alexandre Thomas (de M. Ninine), Nénon (de M. Sissoko), Plantevin (de M. Tracol).

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Barrachin, Baylet, Boscary-Monsservin, Bruyneel, Defos du Rau, Demusois, Dronne, Ducios (Jacques), Gaillemin, Gaumont, Genton, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Legaret, Lucas, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Minjoz, Prélot, Valabrègue, Villon (Pierre).

Suppléants. — MM. Billiemaz (de M. Moisan), Bourdellès (de M. de Moro-Giafferri), Yves Colin (de M. Delbez), Grousseaud (de M. Fouchet), Guérard (de M. Chamant), Laplace (de M. Turines), de Léotard (de M. Bengana), Mlle Marzin (de M. de Chambrun), MM. Méhaignerie (de M. Henri Grimaud), de Montgolfier (de M. de La Noe), Plantevin (de M. Delachenal), Prache (de M. Wolff).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Apithy, Brusset (Max), Devinat, Dumas (Joseph), Juglas, July, Magendie, Manceau (Robert) (Sarthe), Revillon (Tony), Sahi Mohamed Cheikh, Savary, Senghor, Solinhac, Temple, Yacine (Diallo).

Excusé. — M. Dronne.

Suppléants. — MM. Gosset (de M. Ranaivo), Bayrou (de M. Malbrant), Félix-Tchicaya (de M. Duveau [Maurice]), Conombo (de M. Aubame), Lenormand (de M. Guissou).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Boscary-Monsservin, Briffod, Duveau, Flandin (Jean-Michel), Gaillemin, Godin, Grousseaud, Mazuez (Pierre-Fernand), Montillot, Pronteau, Tourné, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Guérard, Léotard (de), Rey.

Excusé. — M. Coudert.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, prévue pour le vendredi 15 mai 1953 à dix heures, est annulée.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Ordre du jour du mardi 19 mai 1953.

A **quinze heures.** — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Saller demande à M. le ministre de la France d'outre-mer: 1° suivant quelles règles s'effectuent et s'effectueront désormais les investissements étrangers dans les territoires relevant de son autorité; 2° quelles incidences ces investissements pourront avoir sur ceux effectués en application de la loi du 30 avril 1946 relative au développement économique et social des territoires d'outre-mer. (N° 362.)

II. — M. Marcel Boulangé expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale que la situation des salariés devient de plus en plus précaire, notamment en raison de l'augmentation du chômage total ou partiel, ce qui entraîne une réduction de leur pouvoir d'achat, ainsi qu'un marasme grandissant dans le commerce; rappelle que les salaires sont pratiquement bloqués depuis le 15 septembre 1951 et que si une certaine stabilisation des prix a pu être obtenue, bien qu'elle ne corresponde pas à la baisse effective enregistrée sur le marché international, il n'en reste pas moins que personne ne peut raisonnablement soutenir que le coût de la vie est le même au mois de février 1953 qu'au mois de septembre 1951; demande quelles sont les mesures préconisées par le Gouvernement pour rétablir un équilibre entre les salaires et les prix permettant de donner un nouvel essor au commerce et de donner satisfaction aux légitimes revendications présentées par les salariés; demande notamment que soit réunie au plus tôt la commission supérieure des conventions collectives, qui doit obligatoirement donner son avis sur une augmentation éventuelle du salaire minimum interprofessionnel garanti, c'est-à-dire du salaire considéré comme un minimum et en dessous duquel aucun travailleur ne doit être rémunéré. (N° 377.)

III. — M. Litaise appelle l'attention de M. le ministre du budget sur le jugement rendu par le tribunal civil de Dunkerque et déclarant illégale l'application du tarif des droits de douane d'importation tel qu'il résultait de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1947, pris en exécution de l'article 2 de l'ordonnance du 8 juillet 1944, et lui demande quelle sera la position de l'administration compétente à l'égard des requérants en remboursement qui invoqueront ledit jugement, quels arguments juridiques et quels moyens de procédure elle opposera éventuellement à de telles requêtes; il estime souhaitable une prompte et publique mise au point pour parer à l'ouverture de trop nombreuses instances judiciaires ou administratives. (N° 380.)

IV. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il est possible de connaître à quelles conditions un gouvernement étranger peut désigner un ambassadeur auprès d'institutions européennes; si le Gouvernement français a eu au préalable à donner son agrément. (N° 381.)

V. — M. Jules Castellani demande à M. le ministre de la justice quel est le taux maximum d'agios qu'une banque d'affaires peut prélever sur les avances, escomptes ou réescomptes qu'elle consent à une affaire industrielle ou commerciale, si par des jeux d'écriture cette banque peut arriver à percevoir des taux qui en fin d'année font ressortir que les agios payés par ces affaires industrielles ou commerciales atteignent 14 ou 15 p. 100; au cas où des abus de cet ordre lui seraient signalés quelles seraient les mesures qu'il pourrait prendre pour y mettre fin. (N° 382.) (*Question transmise par M. le ministre de la justice à M. le ministre des finances.*)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Pic demande à M. le ministre de l'intérieur quelles sont les mesures que le Gouvernement se propose de prendre pour permettre aux collectivités locales: 1° de gérer correctement le patrimoine dont elles ont la charge dans le respect de leur autonomie reconnue par la Constitution; 2° de se procurer les ressources financières et fiscales nécessaires à cette gestion; 3° de disposer des crédits indispensables à la réalisation de leur équipement.

Commission des finances.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Armengaud, Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Brousse (Martial), Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Lamarque (Albert), Emilien Lieutaud, Liot, Litaise, Maroger (Jean), Marrane (Georges), de Montalembert, Pauly, Pellenc, Roubert (Alex), Saller, Sclafer, Walker (Maurice).

Excusé. — M. Alric.

Assistait en outre à la séance. — M. de Villoutreys (au titre de la commission de la production industrielle).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Boisrond, Claireaux, Coupigny, Cozzano, Durand-Réville, Lafleur (Henri), Longuet, Razac, Riviérez.

Excusés. — MM. Castellani, Dia, Motais de Narbonne, Rucart (Marc).

Suppléant. — M. Hassen Gouled.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Chastel, Fournier (Bénigne), Hassen Gouled, Ruin (François), Thorradin, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Abel-Durand, Dassaud, Mme Devaud, MM. Montpied, Reynouard.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 20 mai 1953, à quinze heures trente (local n° 217):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

1° Le projet de loi (n° 183, année 1953) portant déclassement du fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe;

2° Le projet de loi (n° 184, année 1953) relatif au déclassement de la place de Collo (Algérie).

II. — Compte rendu des commissaires ayant assisté au lancement des escorteurs *Cassard* et *Boulonnais*.

III. — Echange de vues sur la communauté européenne de défense.

IV. — Examen des réductions de crédits effectuées sur les budgets militaires.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 21 mai 1953, à dix heures (local n° 221):

Nomination de rapporteurs, et éventuellement examen:

Du projet de loi (n° 241, année 1953) portant extension à l'Algérie de diverses dispositions législatives en vigueur dans la métropole et relatif aux dispositions pénales et de procédure pénale et aux dispositions de procédure civile devant assortir les décisions votées par l'assemblée algérienne;

Du projet de loi (n° 185, année 1953) tendant à l'institution d'une caisse de retraite et de prévoyance pour les membres des mahakmas et les aouns de justices de paix d'Algérie;

De la proposition de loi (n° 164, année 1953) tendant à compléter l'article 6 de la loi n° 51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la Résistance et à prévoir des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics;

De la proposition de loi (n° 193, année 1953) tendant à homologuer et modifier la décision n° 52-A-32 votée par l'assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1952, instituant un système d'allocations familiales au profit des marins pêcheurs;

De la proposition de loi (n° 199, année 1953) tendant à modifier l'article 10 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale;

De la proposition de résolution (n° 71, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à réglementer, dans les documents publics, l'emploi des initiales et graphismes abrégés pour les appellations françaises ou étrangères.

Convocation de bureau.

Le 3e Bureau se réunira le mardi 19 mai 1953, à quatorze heures trente (local n° 207):

Examen du dossier d'élection de M. Bruyas, élu sénateur, en remplacement de M. Lassagne, décédé. — Désignation d'un rapporteur.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE
Année 1953

Ordre du jour du mardi 19 mai 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Alduy, Dusseaulx, Fleury, Jacobson, Nghiem Van Tri, Reverbori, Schock, Signoret, Sylvestre et Touré tendant à inviter le Gouvernement à faire soumettre le futur plan quadriennal pour avis à l'Assemblée de l'Union française en temps utile, pour qu'elle puisse disposer d'un délai d'examen de trois semaines. (Nos 130 et 138, année 1953. — M. Schock, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant publication du procès-verbal d'installation d'une cellule administrative en terre Adélie. (Nos 57 et 150, année 1953. — M. Boisdon, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Charlier et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines invitant le Gouvernement à retenir la faculté de médecine de Bordeaux comme première tutrice de l'école des hautes études de Tananarive, notamment en matière d'enseignement de la médecine. (Nos 35 et 128, année 1953. — M. Héline, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Cianfarani et des membres du groupe du rassemblement du peuple français tendant à inviter le Gouvernement à modifier d'urgence le décret n° 51-527 du 10 mai 1951 portant règlement d'administration publique en application de la loi du 20 mars 1951 relative à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, afin de fixer expressément la représentation de l'Algérie au sein du Conseil économique. (Nos 79 et 116, année 1953. — M. Cianfarani, rapporteur. — Avis de la commisison du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles. — M. Léger, rapporteur.)

5. — Discussion: *a*) de la proposition de M. Paul Catrice tendant à demander au Gouvernement d'élaborer un plan d'ensemble en vue d'une solution concrète et réalisable dans un proche avenir des problèmes d'immigration dans les pays, départements et territoires d'outre-mer et territoires sous tutelle, plan d'ensemble qui devrait envisager les conditions nécessaires de cette immigration et qui devrait tenir compte en particulier: A. des intérêts primordiaux des populations autochtones, en particulier au point de vue de la propriété foncière et de la formation professionnelle; B. des besoins d'équipement de chaque pays ou territoire; C. des demandes prioritaires des citoyens de l'Union française; D. des engagements internationaux de la France; *b*) de la proposition de M. Boussenot tendant à inviter le Gouvernement à saisir l'Assemblée de l'Union française de tous projets d'immigration française et étrangère dans les territoires d'outre-mer. (Nos 108 et 312, année 1951, et 115, année 1953. — Mlle Le Ber, rapporteur; n° 146, année 1953. — Avis de la commission des relations extérieures. — M. Vignes, rapporteur; n° 125, année 1953. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Charlier, rapporteur.)

Commission des affaires sociales.

Séance du mercredi 13 mai 1953.

Présents. — MM. Begarra, Borrey, Gervain, Mlle Le Ber, Mme Malroux.

Excusé. — M. le général Sicé.

Suppléants. — MM. Bégarra (de M. Chekkal Daho), Borrey (de M. Lapart), Mlle Le Ber (de M. La Gravière), Mme Malroux (de M. Thomas).

Convocation de commission.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la défense de l'Union française le mercredi 20 mai 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — . . . . . .

II. — Examen du rapport de M. le général Legentilhomme sur la proposition (n° 132, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à préciser son attitude sur le problème de la sécurité dans le Pacifique.

III. — Rapport supplémentaire de M. Raphaël-Leygues sur la proposition (n° 294, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer une médaille commémorative de la campagne d'Indochine. — Discussion.

IV. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium Amédée-Tarrade, à Bellegarde-les-Fleurs, par Châteauneuf-la-Forêt (Haute-Vienne).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public, à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1918;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1952, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Il est signalé aux candidats que des renseignements sur les conditions de logement, etc., seront fournis par le directeur du centre de phtisiologie. Il leur est recommandé de solliciter immédiatement ces renseignements.

Les praticiens n'occupant pas un poste public sont priés de joindre à leur candidature:

1° Un certificat établi par un médecin assermenté (médecine générale) indiquant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de médecin des services antituberculeux et que l'examen, orienté particulièrement vers le dépistage des maladies cancéreuses, des maladies mentales et de la poliomyélite, n'a mis en évidence aucune manifestation morbide;

2° Un certificat établi par un médecin phtisiologue agréé spécifiant s'ils sont actuellement indemnes de toute affection tuberculeuse ou considérés comme définitivement guéris.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'agrumes originaires et en provenance du Liban.

(Poste 53-9 du programme d'achats 1953.)

Les importateurs sont informés que les contingents suivants d'agrumes originaires et en provenance du Liban sont ouverts à l'importation:

1° Citrons	5.000 tonnes.
2° Oranges	3.000 —

Ces importations, autorisées à partir du cinquième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, seront réalisées sous le régime de la procédure dite « des certificats d'importation » telle qu'elle est définie par le titre III, section I, paragraphe II (A, B, C) et le titre IV de l'avis n° 483 de l'office des changes, c'est-à-dire contre la seule remise au bureau de douane intéressé d'un certificat d'importation modèle C. I. conforme à l'annexe V de l'avis précité et établi en deux exemplaires.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement après la réalisation des importations, par application des dispositions de l'avis n° 483 de l'office des changes (titre III, section I, paragraphe II, D) et de l'avis n° 524.

L'entrée et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane suivants et dans la limite fixée pour chacun d'eux et seront interdits, sans publication d'un nouvel avis, au fur et à mesure de l'épuisement des contingents correspondants:

	Citrons.	Oranges.
Dunkerque	2.000 tonnes.	1.000 tonnes.
Marseille	3.000 —	2.000 —

Avis aux importateurs de pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne.

(Poste 12 de l'accord commercial franco-espagnol du 8 novembre 1952.)

Les importateurs sont informés que la date limite d'importation des pommes de terre primeurs originaires et en provenance d'Espagne, fixée au 15 mai 1953 par l'avis publié au *Journal officiel* du 12 avril 1953, est reportée au 19 mai 1953.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'industrie et de l'énergie.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Italie.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 30 avril 1953:

Titre II, Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation, ajouter le poste n° 116: « Boutons ».

Titre III, Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres), poste n° 52, au lieu de: « Ex 1145. — Autres chaussures (dont chaussures en raphia à semelle crêpe) », lire: « Ex 1145, ex 1146, ex 1148. — Autres chaussures (dont chaussures en raphia à semelle crêpe) »; poste n° 53, supprimer dans le texte les mots: « Chaussures de ski ».

Titre IV, Importation sous avis ultérieurs, supprimer le poste n° 116: « Boutons ».

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance des pays de l'organisation européenne de coopération économique ou de leurs territoires d'outre-mer, dont la libération à l'importation a été suspendue.

Rectificatif à l'avis publié au *Journal officiel* du 5 avril 1953:

Au chapitre B, titre Ier: « Produits à importer par groupements ou organismes assimilés, ou sous leur contrôle », ajouter, page 3297, 2e colonne: « Ex 892. — Jute brut. — Groupement de réunion et de répartition du jute ».

Au chapitre B, titre II: « Produits à importer sous licences examinées au fur et à mesure de leur présentation », page 3298, 2e colonne: au lieu de: « 892. — Jute .. F », lire: « Ex 892. — Déchets et effilochés de jute... F ».

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis de concours pour le recrutement de facteurs, chargeurs et manutentionnaires des postes, télégraphes et téléphones.

Un concours pour le recrutement de 3.000 facteurs, chargeurs et manutentionnaires des postes, télégraphes et téléphones sera ouvert le 5 juillet 1953. Il comprend des épreuves de dictée, de rédaction, d'arithmétique et de géographie.

La date de clôture des listes de candidatures est fixée au 26 mai 1953.

Aucun diplôme n'est exigé.

Les candidats doivent être âgés d'au moins vingt et un ans et de trente ans au plus au 1er janvier 1953. La limite d'âge maximum peut être reculée d'un temps égal à celui des services militaires obligatoires et, pour les pères de famille mariés ou veufs, d'un an par enfant à charge, sans que ces divers reculs puissent permettre de dépasser l'âge de quarante ans au 1er janvier 1953.

Les candidats recueilleront toutes indications utiles auprès des directions des postes, télégraphes et téléphones qui leur fourniront, sur demande, le programme détaillé du concours.

Les demandes de participation au concours, établies sur papier libre et accompagnées d'une expédition sur papier libre de l'acte de naissance, doivent parvenir, au plus tard, le 26 mai 1953:

En province, au directeur des postes, télégraphes et téléphones, au chef-lieu du département;

Dans les départements de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, au directeur régional des services postaux, 110, boulevard du Montparnasse, à Paris (11e).

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé à titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes dont il a été fait recette aux « Produits divers »:

10.000 F à la trésorerie générale du Cher à Bourges (versement effectué le 19 mars 1953);

2.000 F à la trésorerie générale des Côtes-du-Nord à Saint-Brieuc (versement effectué le 19 février 1953);

28.134 F à la trésorerie générale de la Moselle à Metz (versement effectué le 2 février 1953);

1.500 F à la trésorerie générale du Rhône à Lyon (versement effectué le 3 mars 1953, récépissé n° 301721).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1 014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société Alsacienne de Constructions Mécaniques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.500 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A MULHOUSE

R. C.: Mulhouse n° 511 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945.

Sixième tirage.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité de l'annuité 1953, d'un montant nominal de 5.600.000 F, dont l'amortissement est prévu au 1er juin 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Entreprises Métropolitaines et Coloniales

(Anciens établissements Léon Dubois.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 750 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 11, BOULEVARD DE LA MADELEINE, PARIS

Registre du commerce: Seine 227626 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 1.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des entreprises métropolitaines et coloniales a procédé au rachat en Bourse des 255 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 juin 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Numéros des titres sortis au tirage du 15 mai 1945 et non encore présentés au remboursement à la date du 15 avril 1953.

6.140 7.664 7.669

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS 3 1/2 0/0 1945 DE 5.000 F

DE LA

Compagnie électrique de la Loire et du Centre.

Les porteurs d'obligations 3 1/2 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Compagnie électrique de la Loire et du Centre sont informés que l'amortissement du 1er juin 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéro de l'obligation restant à rembourser.

Amortissement du 1er juin 1947.

20.820

ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE PASTEUR, A TROYES

Emprunt obligataire 4 1/4 0/0 1942.

Onzième tirage des obligations à amortir.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements économiques troyens a fait procéder au rachat en Bourse d'une partie des 168 obligations 4 1/4 0/0 1942, dont l'amortissement est prévu pour le 15 juillet 1953.

Cinquante-trois obligations dudit emprunt ayant été rachetées à la date du tirage (15 avril 1953), il a été procédé au tirage du complément, soit cent quinze obligations portant les numéros suivants:

23	68	109	154	185	2.616	2.727	2.745	2.766	2.788
221	294	315	391	408	2.868	2.895	2.916	3.069	3.165
453	457	557	578	604	3.240	3.255	3.271	3.282	3.297
643	697	724	803	814	3.302	3.315	3.330	3.342	3.369
837	916	1.006	1.153	1.160	3.391	3.401	3.413	3.571	3.604
1.173	1.247	1.252	1.264	1.367	3.612	3.628	3.644	3.662	3.695
1.387	1.452	1.476	1.492	1.570	3.735	3.799	3.967	4.081	4.103
1.579	1.580	1.736	1.754	1.773	4.324	4.336	4.663	4.671	4.690
1.802	1.806	1.825	1.954	1.979	4.747	4.770	5.088	5.097	5.185
2.004	2.055	2.098	2.161	2.179	5.191	5.316	5.327	5.348	5.369
2.208	2.251	2.316	2.360	2.395	5.923	5.932	5.990	6.077	6.231
2.429	2.491	2.569	2.585	2.600					

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

106 471 946 1.816 1.831 4.502 4.822 5.087 5.096.

ETABLISSEMENTS ECONOMIQUES TROYENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 63, AVENUE PASTEUR, A TROYES

Emprunt obligataire 5 3/4 0/0 1948.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société des établissements économiques troyens a fait procéder au rachat en Bourse des soixante-six obligations de l'emprunt 5 3/4 0/0 1948, dont le remboursement est prévu pour le 15 juillet 1953.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL: 119, RUE GALLIENI, TANANARIVE (MADAGASCAR)

R. C.: Tananarive n° 47.

Obligations 6 3/4 0/0 1949 *de* 10.000 *F métropolitains.*

Amortissement 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société Electricité et eaux de Madagascar a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement prévu pour 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des numéros d'obligations amorties en 1951 restant à rembourser.

3.610 3.682 3.689.

SOCIÉTÉ CIVILE

pour le recouvrement de rentes dues par la Compagnie du chemin de fer du Nord

Quatre-vingt-quinzième tirage.

Amortissement de 1.381 parts.

Le quatre-vingt-quinzième tirage de 1.381 parts à amortir le 1er juillet 1953 a été effectué le 1er avril 1953, à quatorze heures, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère.

6	175	187	222	31.865	31.942	32.061	32.074
239	323	499	871	32.177	32.357	32.380	32.612
992	1.035	1.039	1.077	32.702	32.831	32.924	32.944
1.261	1.363	1.439	1.468	32.945	33.015	33.134	33.242
1.555	1.705	1.792	1.838	33.241	33.286	33.372	33.415
2.135	2.283	2.567	2.603	33.462	33.643	33.693	33.736
2.901	2.913	3.041	3.057	33.916	34.051	34.347	34.109
3.112	3.181	3.322	3.450	34.500	34.681	34.820	34.888
3.515	3.625	3.699	3.961	34.905	35.086	35.120	35.175
4.067	4.112	4.144	4.145	35.267	35.268	35.399	35.442
4.151	4.396	4.427	4.524	35.582	35.611	35.775	36.011
4.575	4.605	4.656	4.834	36.045	36.132	36.219	36.397
4.873	4.981	5.102	5.423	36.418	36.529	36.666	36.719
5.601	5.882	6.072	6.108	36.761	36.822	36.908	36.922
6.205	6.249	6.405	6.420	37.268	37.270	37.312	37.328
6.459	6.527	6.630	6.817	37.418	37.436	37.470	37.509
6.987	7.047	7.134	7.217	37.548	37.571	37.592	37.599
7.229	7.264	7.282	7.469	37.665	37.709	37.730	37.824
7.591	7.734	7.745	7.809	37.943	37.965	38.010	38.105
7.864	7.902	8.025	8.062	38.118	38.146	38.215	38.322
8.093	8.128	8.131	8.197	38.410	38.418	38.448	38.458
8.376	8.551	8.677	8.683	38.602	38.688	38.722	38.781
8.765	9.063	9.231	9.305	38.827	38.848	38.940	38.966
9.424	9.427	9.652	9.861	39.072	39.121	39.223	39.416
9.877	10.578	10.647	10.665	39.868	39.871	39.924	40.075
10.688	10.719	10.765	10.778	40.229	40.236	40.406	40.415
10.928	11.309	11.505	11.607	40.530	40.691	40.739	40.822
11.621	11.634	11.802	11.976	40.875	40.952	41.221	41.344
11.990	12.023	12.256	12.550	41.413	41.466	41.469	41.536
12.624	12.870	12.950	13.090	41.550	41.786	41.941	42.052
13.117	13.131	13.148	13.161	42.160	42.120	42.665	42.804
13.235	13.309	13.346	13.365	42.814	42.834	42.925	42.962
13.442	13.479	13.543	13.580	42.990	43.007	43.318	43.380
13.589	13.594	13.774	13.936	43.450	43.518	43.526	43.601
14.019	14.051	14.157	14.340	43.807	43.820	43.853	43.964
14.369	14.595	14.760	14.798	44.178	44.304	44.330	44.581
14.906	15.053	15.233	15.298	44.665	44.705	44.852	45.233
15.300	15.313	15.464	15.510	45.431	45.541	45.712	46.150
15.618	15.639	15.902	15.961	46.160	46.181	46.221	46.458
16.100	16.176	16.232	16.250	46.577	46.580	46.741	46.748
16.379	16.547	16.641	16.646	46.785	46.791	46.827	47.023
16.711	16.748	16.769	16.847	47.078	47.168	47.269	47.335
16.918	17.168	17.556	17.634	47.364	47.706	47.812	47.854
17.742	17.967	17.990	18.145	48.179	48.206	48.222	48.273
18.379	18.438	18.518	18.544	48.358	48.417	49.122	49.259
18.602	18.678	18.810	18.841	49.271	49.355	49.423	49.506
18.850	18.906	19.044	19.092	49.538	49.584	49.887	49.912
19.302	19.355	19.427	19.662	49.962	49.968	50.250	50.268
19.814	20.016	20.163	20.183	50.322	50.329	50.345	50.366
20.220	20.518	20.818	21.050	50.472	50.595	50.643	50.656
21.109	21.130	21.234	21.417	50.682	50.685	50.702	50.782
21.550	21.598	21.653	21.928	50.802	50.927	50.974	51.134
22.012	22.025	22.124	22.139	51.158	51.196	51.229	51.316
22.183	22.194	22.352	22.368	51.322	51.374	51.427	51.479
22.418	22.429	22.477	22.509	51.931	52.253	52.388	52.491
22.570	22.678	22.746	22.764	52.493	52.518	52.675	52.739
22.779	23.057	23.109	23.131	53.057	53.099	53.104	53.121
23.294	23.358	23.742	23.762	53.637	53.706	53.838	53.943
23.943	24.448	24.489	24.494	53.958	53.998	54.007	54.031
24.492	24.531	24.536	24.750	54.129	54.132	54.364	54.456
24.842	25.068	25.073	25.260	54.544	54.564	54.630	54.715
25.314	25.382	25.433	25.444	54.720	54.971	55.042	55.122
25.447	25.457	25.468	25.508	55.477	55.583	55.657	55.816
25.532	25.638	25.641	25.701	55.865	55.938	55.990	56.194
25.884	25.957	26.150	26.194	56.197	56.266	56.296	56.300
26.209	26.366	26.407	26.409	56.334	56.337	56.375	56.393
26.507	26.594	26.622	26.842	56.662	56.838	56.926	56.981
26.841	26.905	27.061	27.160	57.004	57.037	57.045	57.046
27.216	27.245	27.254	27.281	57.097	57.125	57.165	57.274
27.337	27.367	27.434	27.530	57.528	57.591	57.657	57.738
27.595	27.708	27.748	27.847	58.074	58.077	58.128	58.207
27.949	28.017	28.045	28.050	58.221	58.295	58.370	58.479
28.121	28.158	28.189	28.208	58.542	58.581	58.676	58.726
28.561	28.634	28.697	28.765	58.737	58.801	58.884	58.897
28.860	28.893	29.117	29.244	59.123	59.285	59.296	59.324
29.222	29.324	29.531	29.728	59.339	59.504	59.608	59.619
30.165	30.176	30.198	30.437	59.633	59.691	59.714	59.774
30.520	30.531	30.534	30.538	59.840	59.917	59.979	59 996
30.609	30.852	30.945	30.950	60.061	60.083	60.152	60.242
30.957	30.983	31.117	31.256	60 439	60.580	60.607	60 666
31.415	31.453	31.636	31.818				

60.678	60.681	60.746	60.760	92.146	92.175	92.240	92.390
60.791	60.905	60.953	60 987	92.422	92.569	92.607	92.649
60.999	61.018	61.080	61.204	92.783	92.868	92.995	93.101
61.394	61.422	61 468	61.567	93.117	93.200	93.283	93.368
61.535	61.603	61.732	61.733	93.645	93.665	93.810	93.926
61.878	61.932	61.979	61.991	93.945	93.952	94.078	94.271
62.055	62.102	62.249	62.338	94.343	94.580	94.676	95.075
62.378	62.665	62.709	62.829	95.078	95.190	95.253	95.378
62.896	63.094	63.208	63.282	95.410	95.495	95.583	95.644
63.415	63.583	63.610	63.653	95.709	95.975	95.981	95.994
63.812	63.816	64.108	64.214	96.056	96.126	96.152	96.157
64.340	64.342	64.385	64.449	96.159	96.232	96.274	96.294
64.526	64.588	64.615	64.637	96.339	96.441	96.666	96.684
64.662	64.761	64.979	65.136	96.852	97.102	97.113	97.248
65.206	65.237	65.380	65.430	97.377	97.635	97.661	97.689
65.744	65.823	65.836	65.856	97.695	97.789	97.803	97.878
66.060	66.171	66.247	66.254	97.882	97.908	98.002	98.109
66.416	66.460	66.492	66.512	98.134	98.437	98.547	98.554
66.753	66.769	66.890	66.902	98.732	98.979	98.957	99.032
67.044	67.437	67.730	67.899	99.092	99.114	99.159	99.175
67.955	68.124	68.308	68.339	99.193	99.548	99.545	99.629
68.374	68.392	68.442	68.736	99.635	99.788	99.798	99.988
68.879	68.954	68.961	68.997	99.998	100.162	100.200	100.242
69.119	69.146	69.161	69.246	100.251	100.258	100.326	100.355
69.272	69.273	69.418	69.424	100.620	100.758	100.780	100.802
69.546	69.558	69.583	69.616	100.902	101.009	101.032	101.060
69.641	69.738	69.752	69.930	101.186	101.219	101.391	101.393
70.010	70.070	70.206	70.213	101.409	101.465	101.517	101.856
70.261	70.325	70.444	70.450	101.876	101.922	101.998	102.081
70.581	70.669	70.741	70.765	102.102	102.207	102.339	102.486
70.825	70.841	70.878	70.956	102.561	102.635	102.661	102.748
70.977	71.146	71.331	71.412	102.774	103.121	103.207	103.261
71.452	71.638	71.781	71.899	103.284	103.308	103.335	103.339
71.981	72.127	72.153	72.196	103.401	103.501	103.520	103.533
72.246	72.415	72.602	72.675	103.559	103.653	103.707	103.759
72.727	72.780	72.891	72.923	103.822	103.928	104.098	104.104
72.983	72.994	73.063	73.075	104.140	104.148	104.173	104.364
73.113	73.239	73.276	73.398	104.367	104.381	104.436	104.572
73.437	73.526	73.978	74.001	104.588	104.645	104.720	104.838
74.031	74.165	74.247	74.327	104.868	105.014	105.027	105.192
74.335	74.392	74.519	74.624	105.204	105.291	105.364	105.370
74.643	74.769	74.902	74.956	105.436	105.513	105.634	105.721
74.959	75.140	75.307	75.389	105.723	105.839	105.862	106.136
75.399	75.562	75.733	75.775	106.133	106.626	106.738	106.780
75.895	76.022	76.052	76.228	106.783	106.816	106.930	107.203
76.301	76.335	76.359	76.361	107.238	107.243	107.308	107.326
76.517	76.533	76.865	77.077	107.370	107.494	107.651	107.781
77.079	77.181	77.203	77 250	107.983	108.046	108.202	108.274
77.254	77.263	77.273	77.519	108.360	108.371	108.384	108.509
77.548	77.664	77.668	77.681	108.525	108.583	108.593	108.712
77.786	77.792	78.077	78.173	108.716	108.867	108.887	108.942
78.185	78.207	78.234	78.345	108.946	109.000	109.122	109.278
78.390	78.476	78.505	78.548	109.497	109.578	109.619	110.143
78.639	78.670	78.677	79.005	110.214	110.256	110.298	110.362
79.115	79.155	79.204	79.518	110.408	110.439	110.692	110.767
79.580	79.655	79.693	79.903	110.781	110.869	111.053	111.076
79.937	79.950	79.971	80.048	111.108	111.114	111.254	111.375
80.132	80.150	80.190	80.273	111.384	111.473	111.477	111.490
80.317	80.377	80.510	80.543	111.531	111.858	111.963	111.967
80.663	80.915	80.984	81.065	111.991	112.122	112.250	112.414
81.143	81.252	81.414	81.464	112.525	112.655	112.767	112.939
81.577	81.580	81.659	81.810	112.994	113.055	113.056	113.063
81.992	82.091	82.248	82.295	113.208	113.355	113.411	113.472
82.312	82.330	82.417	82.424	113.525	113.766	113.777	113.808
82.434	82.488	82.546	82.605	113.863	113.928	113.976	114.033
82.635	82.786	82.942	82.984	114.034	114.044	114.139	114.337
82.992	83.024	83.145	83.450	114.409	114.529	114.469	114.948
83.229	83.296	83.302	83.425	115.143	115.260	115.270	115.350
83.566	83.597	83.631	83.641	115.383	115.519	115.520	115.579
83.701	83.748	83.758	83.817	115.595	115.832	115.909	116.092
83.827	83.880	83.885	83.994	116.119	116.171	116.331	116.349
84.246	84.264	84.320	84.406	116.352	116.568	116.628	116.758
84.442	84.493	84.548	84.558	116.765	116.943	117.051	117.126
84.574	84.600	84.845	84.872	117.297	117.343	117.525	117.539
85.026	85.071	85.310	85.391	117.807	117.815	117.860	117.967
85.441	85.468	85.599	85.631	117.974	118.076	118.142	118.223
85.703	85.752	85.816	86.002	118.227	118.236	118.571	118.889
86.045	86.272	86.416	86.609	118.959	119.002	119.042	119.190
86.630	86.687	86.732	86.809	119.265	119.323	119.785	119.794
86.870	87.139	87.213	87.273	119.855	119.945	120.000	120.106
87.509	87.531	87.542	87.633	120.231	120.328	120.428	120.465
87.842	87.923	88.283	88.309	120.562	120.572	120.620	120.660
88.353	88.490	88.711	88.792	120.669	120.679	120.694	120.764
88.823	88.854	88.898	88.938	120.945	120.946	121.043	121.054
89.134	89.138	89.256	89.321	121.193	121.199	121.338	121.343
89.553	89.556	89.580	89.662	121.449	121.473	121.596	121.673
89.713	89.805	89.810	89.914	121.788	121.856	122.001	122.108
89.942	90.028	90.091	90.101	122.138	122.141	122.153	122.187
90.154	90.238	90.374	90.417	122.304	122.419	122.585	122.604
90.773	90.856	90.916	91.044	122.618	122.683	122.748	122.878
91.233	91.243	91.252	91.298	122.950			
91.390	91.407	91.443	91.559				
91.579	91.580	91.636	91.645				
91.731	91.787	91.808	91.846				

La liste des numéros restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 30 avril 1948.

Grands Magasins de Nouveautés « Aux Deux Passages »

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 43.560.000 F, DONT 500.000 F REMBOURSÉS
SIÈGE SOCIAL : 34-36-38, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, A LYON
R. C. : n° 1819 B.

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F sont informés que le remboursement des 347 titres sortis au tirage du 21 avril 1953 aura lieu à Lyon, aux guichets du Crédit lyonnais ou de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, à partir du 1er juin 1953, à raison de 1.000 F brut, coupon n° 47 attaché. Les obligations appelées à ce remboursement et celles amorties antérieurement et non remboursées portent les numéros suivants.

NOTA. — Les nombres entre parenthèses inscrits à la suite des numéros des obligations indiquent le millésime du tirage au sort.

6 (53)	793 (51)	1.418 (53)	2.002 (53)	2.554 (53)	3.237 (52)	3.616 (53)	3.946 (53)	4.240 (53)	4.562 (52)
37 (53)	799 (54)	1.436 (53)	2.003 (49)	2.568 (52)	3.238 (48)	3.620 (53)	3.920 (53)	4.241 (53)	4.588 (48)
43 (49)	811 (52)	1.446 (53)	2.015 (52)	2.577 (52)	3.251 (52)	3.624 (53)	3.922 (51)	4.243 (52)	4.590 (53)
45 (49)	813 (50)	1.459 (53)	2.021 (53)	2.578 (53)	3.276 (53)	3.626 (49)	3.932 (53)	4.245 (52)	4.591 (52)
47 (53)	815 (53)	1.465 (52)	2.030 (53)	2.585 (53)	3.277 (53)	3.634 (53)	3.935 (52)	4.247 (52)	4.596 (52)
50 (52)	863 (53)	1.466 (52)	2.040 (52)	2.588 (52)	3.280 (53)	3.646 (53)	3.939 (53)	4.251 (50)	4.599 (52)
53 (53)	865 (53)	1.467 (52)	2.042 (48)	2.608 (52)	3.294 (53)	3.652 (53)	3.950 (50)	4.273 (53)	4.607 (52)
61 (52)	869 (51)	1.474 (53)	2.043 (53)	2.609 (50)	3.297 (52)	3.654 (53)	3.958 (51)	4.284 (50)	4.630 (50)
63 (53)	893 (53)	1.478 (52)	2.045 (53)	2.610 (49)	3.302 (51)	3.657 (53)	3.960 (54)	4.289 (53)	4.632 (51)
71 (53)	910 (53)	1.480 (52)	2.064 (53)	2.615 (53)	3.306 (51)	3.661 (53)	3.964 (53)	4.293 (53)	4.642 (50)
107 (53)	933 (53)	1.482 (52)	2.094 (49)	2.619 (51)	3.310 (53)	3.663 (53)	3.967 (53)	4.296 (53)	4.644 (52)
114 (53)	948 (53)	1.489 (53)	2.101 (49)	2.654 (41)	3.321 (53)	3.666 (53)	3.976 (53)	4.299 (53)	4.646 (49)
141 (53)	951 (53)	1.490 (52)	2.107 (53)	2.655 (47)	3.324 (52)	3.677 (52)	3.977 (53)	4.317 (53)	4.647 (53)
160 (53)	955 (52)	1.500 (52)	2.111 (52)	2.681 (52)	3.325 (52)	3.688 (52)	3.982 (53)	4.320 (52)	4.649 (53)
175 (52)	959 (51)	1.501 (52)	2.124 (45)	2.686 (51)	3.327 (53)	3.692 (51)	3.996 (52)	4.321 (52)	4.651 (53)
178 (53)	960 (53)	1.506 (51)	2.134 (53)	2.690 (51)	3.347 (53)	3.698 (52)	3.997 (52)	4.324 (52)	4.653 (52)
201 (52)	974 (53)	1.528 (53)	2.137 (53)	2.710 (50)	3.353 (53)	3.694 (51)	4.003 (53)	4.326 (53)	4.660 (51)
212 (53)	985 (53)	1.531 (53)	2.147 (53)	2.712 (48)	3.354 (53)	3.695 (53)	4.004 (53)	4.339 (51)	4.670 (53)
219 (51)	990 (53)	1.533 (53)	2.155 (53)	2.717 (53)	3.361 (52)	3.697 (51)	4.012 (52)	4.349 (53)	4.671 (53)
221 (50)	993 (51)	1.544 (53)	2.157 (50)	2.756 (53)	3.370 (52)	3.702 (52)	4.013 (51)	4.351 (52)	4.678 (50)
237 (53)	1.009 (41)	1.550 (52)	2.161 (52)	2.768 (53)	3.373 (53)	3.703 (51)	4.020 (53)	4.355 (53)	4.687 (51)
255 (53)	1.016 (53)	1.551 (53)	2.182 (53)	2.772 (53)	3.398 (53)	3.705 (53)	4.021 (53)	4.360 (52)	4.689 (42)
258 (53)	1.017 (44)	1.554 (53)	2.200 (52)	2.776 (53)	3.389 (53)	3.706 (53)	4.030 (50)	4.363 (51)	4.692 (53)
265 (51)	1.026 (51)	1.558 (52)	2.203 (53)	2.782 (53)	3.394 (53)	3.716 (52)	4.035 (52)	4.376 (53)	4.704 (53)
271 (53)	1.040 (52)	1.560 (53)	2.218 (49)	2.788 (52)	3.397 (53)	3.718 (52)	4.036 (51)	4.384 (47)	4.720 (53)
272 (53)	1.046 (51)	1.561 (44)	2.220 (50)	2.810 (53)	3.408 (52)	3.734 (52)	4.039 (53)	4.387 (53)	4.731 (53)
276 (52)	1.051 (53)	1.570 (44)	2.221 (53)	2.811 (53)	3.413 (53)	3.743 (50)	4.040 (53)	4.391 (53)	4.736 (53)
278 (54)	1.053 (50)	1.592 (53)	2.236 (53)	2.828 (52)	3.446 (53)	3.744 (53)	4.052 (53)	4.392 (50)	4.750 (50)
282 (52)	1.082 (52)	1.616 (53)	2.243 (52)	2.829 (50)	3.448 (48)	3.745 (51)	4.062 (53)	4.397 (47)	4.775 (52)
289 (53)	1.092 (49)	1.620 (53)	2.260 (53)	2.837 (52)	3.452 (53)	3.746 (49)	4.070 (53)	4.399 (53)	4.790 (53)
300 (50)	1.095 (54)	1.629 (53)	2.265 (53)	2.839 (51)	3.453 (53)	3.748 (50)	4.071 (53)	4.401 (53)	4.797 (53)
301 (53)	1.113 (52)	1.638 (53)	2.270 (53)	2.865 (52)	3.454 (44)	3.754 (50)	4.072 (53)	4.417 (53)	4.803 (53)
308 (53)	1.143 (52)	1.641 (53)	2.274 (44)	2.869 (52)	3.457 (51)	3.771 (53)	4.079 (52)	4.419 (53)	4.807 (53)
341 (53)	1.154 (52)	1.642 (53)	2.277 (53)	2.869 (53)	3.467 (53)	3.773 (53)	4.082 (54)	4.425 (53)	4.839 (53)
344 (52)	1.166 (49)	1.648 (53)	2.279 (53)	2.876 (51)	3.478 (53)	3.780 (52)	4.086 (53)	4.426 (53)	4.846 (52)
359 (52)	1.170 (54)	1.665 (52)	2.312 (48)	2.872 (53)	3.487 (53)	3.799 (53)	4.094 (54)	4.434 (53)	4.860 (52)
367 (44)	1.174 (50)	1.670 (53)	2.322 (50)	2.873 (53)	3.494 (53)	3.802 (52)	4.099 (53)	4.435 (52)	4.868 (53)
372 (53)	1.175 (53)	1.672 (53)	2.333 (53)	2.880 (54)	3.503 (53)	3.803 (53)	4.109 (52)	4.437 (54)	4.872 (53)
379 (44)	1.192 (53)	1.674 (52)	2.344 (53)	2.889 (52)	3.511 (51)	3.823 (52)	4.115 (53)	4.441 (54)	4.884 (53)
381 (52)	1.195 (54)	1.682 (53)	2.345 (53)	2.901 (52)	3.513 (52)	3.833 (54)	4.116 (53)	4.442 (54)	4.886 (52)
387 (49)	1.206 (54)	1.688 (53)	2.357 (50)	2.903 (53)	3.532 (53)	3.835 (52)	4.121 (52)	4.456 (53)	4.890 (53)
394 (53)	1.207 (54)	1.696 (53)	2.360 (53)	2.926 (52)	3.534 (53)	3.836 (53)	4.122 (52)	4.463 (54)	4.903 (53)
428 (53)	1.210 (54)	1.698 (53)	2.364 (50)	2.927 (53)	3.535 (49)	3.838 (53)	4.142 (53)	4.464 (53)	4.904 (53)
433 (53)	1.211 (53)	1.732 (53)	2.371 (54)	2.935 (52)	3.537 (50)	3.839 (52)	4.157 (53)	4.468 (52)	4.922 (53)
437 (53)	1.215 (53)	1.738 (54)	2.375 (43)	2.943 (53)	3.544 (50)	3.840 (52)	4.158 (52)	4.489 (53)	4.925 (53)
447 (52)	1.216 (53)	1.742 (44)	2.384 (53)	2.953 (53)	3.552 (53)	3.844 (52)	4.175 (53)	4.493 (52)	4.931 (53)
454 (53)	1.223 (53)	1.749 (54)	2.385 (53)	2.966 (53)	3.554 (52)	3.845 (54)	4.177 (54)	4.498 (53)	4.951 (53)
455 (44)	1.238 (44)	1.779 (54)	2.398 (53)	2.984 (49)	3.561 (53)	3.851 (52)	4.181 (53)	4.500 (52)	4.966 (52)
468 (45)	1.242 (52)	1.780 (54)	2.411 (53)	2.990 (53)	3.572 (53)	3.858 (54)	4.182 (53)	4.503 (52)	4.968 (53)
475 (52)	1.250 (53)	1.788 (52)	2.429 (53)	2.999 (53)	3.573 (53)	3.879 (52)	4.203 (46)	4.518 (54)	4.970 (53)
480 (49)	1.252 (53)	1.789 (52)	2.434 (53)	3.003 (53)	3.588 (53)	3.884 (53)	4.206 (53)	4.525 (53)	4.972 (46)
484 (50)	1.253 (53)	1.798 (53)	2.438 (53)	3.004 (50)	3.593 (52)	3.886 (50)	4.210 (53)	4.539 (54)	4.976 (53)
494 (53)	1.255 (52)	1.803 (44)	2.445 (53)	3.038 (53)	3.606 (53)	3.897 (53)	4.213 (36)	4.540 (54)	4.977 (53)
496 (52)	1.265 (52)	1.817 (53)	2.447 (53)	3.058 (53)	3.609 (52)	3.912 (53)	4.223 (52)	4.543 (50)	5.000 (53)
501 (51)	1.268 (54)	1.822 (53)	2.455 (53)	3.059 (53)	3.614 (53)	3.913 (51)	4.232 (52)		
517 (52)	1.271 (52)	1.837 (49)	2.456 (53)	3.065 (49)					
518 (52)	1.272 (52)	1.838 (48)	2.471 (52)	3.071 (53)					
520 (52)	1.275 (53)	1.859 (52)	2.472 (53)	3.076 (52)					
521 (49)	1.283 (53)	1.872 (52)	2.473 (47)	3.077 (52)					
550 (52)	1.290 (52)	1.895 (52)	2.480 (53)	3.082 (53)					
552 (53)	1.291 (52)	1.898 (53)	2.486 (53)	3.090 (53)					
561 (48)	1.293 (53)	1.901 (53)	2.491 (53)	3.093 (53)					
562 (53)	1.296 (52)	1.902 (52)	2.499 (53)	3.106 (53)					
567 (50)	1.299 (53)	1.910 (52)	2.501 (53)	3.114 (53)					
622 (53)	1.300 (52)	1.914 (52)	2.511 (53)	3.115 (53)					
629 (53)	1.301 (53)	1.922 (54)	2.515 (53)	3.119 (43)					
662 (53)	1.303 (53)	1.923 (52)	2.520 (53)	3.164 (53)					
668 (52)	1.309 (52)	1.925 (46)	2.527 (53)	3.170 (52)					
672 (52)	1.325 (54)	1.937 (52)	2.529 (53)	3.173 (53)					
677 (53)	1.335 (52)	1.946 (52)	2.536 (54)	3.184 (53)					
707 (53)	1.350 (53)	1.949 (53)	2.537 (44)	3.193 (53)					
713 (52)	1.360 (52)	1.958 (52)	2.539 (54)	3.201 (53)					
726 (52)	1.361 (53)	1.959 (52)	2.540 (53)	3.210 (52)					
729 (54)	1.374 (52)	1.960 (52)	2.542 (53)	3.211 (53)					
739 (54)	1.388 (49)	1.979 (53)	2.543 (52)	3.217 (53)					
740 (53)	1.391 (53)	1.982 (53)	2.544 (52)	3.218 (53)					
744 (49)	1.400 (49)	1.995 (53)	2.546 (52)	3.234 (53)					
754 (53)	1.402 (52)	1.998 (52)	2.550 (53)	3.233 (52)					
791 (49)	1.405 (53)	1.999 (50)	2.551 (53)	3.236 (45)					
792 (50)	1.410 (53)	2.001 (54)	2.552 (53)						

ATELIERS de MECANIQUE du CENTRE

CAPITAL SOCIAL : 15 MILLIONS DE FRANCS
9, RUE AGRIPPA-D'AUBIGNÉ, A CLERMONT-FERRAND

Amortissement des obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1942).

Tirage du 22 avril 1953.

Numéros des 153 obligations désignées par le sort pour être remboursées à 1.000 F à partir du 1er juin 1953, coupon n° 21 attaché.

7	11	26	30	40	1.414	1.466	1.512	1.567	1.631
51	59	65	73	80	1.666	1.710	1.734	1.745	1.761
88	160	195	200	203	1.802	1.821	1.857	1.876	1.898
268	279	292	306	312	1.911	1.928	1.942	1.959	1.983
315	356	369	377	411	2.074	2.121	2.176	2.203	2.229
417	470	509	530	538	2.315	2.371	2.384	2.401	2.430
554	578	590	605	618	2.518	2.541	2.629	2.654	2.699
632	645	652	662	683	2.852	2.858	3.007	3.028	3.054
700	714	726	734	752	3.105	3.127	3.166	3.272	3.300
763	773	784	799	812	3.386	3.519	3.540	3.656	3.699
825	837	850	857	875	3.735	3.830	4.124	4.274	4.450
880	905	914	921	930	4.492	4.820	4.936	4.999	5.140
941	982	999	1.004	1.013	5.398	5.397	5.399	5.505	5.559
1.062	1.080	1.105	1.117	1.140	5.610	5.637	5.670	5.699	5.774
1.161	1.189	1.195	1.222	1.243	5.801	5.831	5.914		
1.270	1.283	1.300	1.327	1.364					

Obligations sorties aux tirages précédents non remboursées.

Tirage du 26 avril 1943.

5.180 5.700

Tirage du 28 avril 1945.

5.179

Tirage du 20 avril 1950.

1.615 1.625

Tirage du 23 avril 1952.

77	192	302	527	750
971	1.032	1.095	2.065	5.570
5.663	5.693			

Société Lilloise de Matériel de Chemins de Fer « La Lilloise »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 1, RUE JULES-LEFEBVRE, A PARIS (9e)

R. C. Seine n° 76269.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Septième amortissement.

MM. les obligataires sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a utilisé, pour le rachat en Bourse du nombre voulu d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme correspondant au septième amortissement prévu pour le 1er juin 1953.

Il n'y aura donc pas lieu à remboursement au pair des 330.000 F de capital nominal d'obligations dont l'amortissement était prévu à cette date.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 17 avril 1946.*)

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

Société industrielle de gaz et d'électricité.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 2.000 F (émission 1945) de la Société industrielle de gaz et d'électricité sont informés que l'amortissement du 1er juin 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er juin 1946.

3.946 à 3.948

L'UNION

Compagnie d'assurances contre l'incendie, les accidents et risques divers.

FONDÉE EN 1828

Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS, DIVISÉ EN 100.000 ACTIONS DE 5.000 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 9, PLACE VENDÔME

Registre du commerce : Seine n° 30359.

Parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).

Septième tirage du 4 mai 1953.

Liste des 2.100 parts sorties au septième tirage d'amortissement le 4 mai 1953, remboursables à 4.100 F à partir du 1er juillet 1953.

81.873 à 83.972 (40e série).

Numéros des parts sorties aux tirages précédents restant à rembourser.

Tirage du 3 mai 1948.

67.357 et 67.358 (2) — 67.710 et 67.711 (2) — 68.351 — 68.630 à 68.637 (8) — 68.795 et 68.796 (2) — 69.051 à 69.060 (10).

Tirage du 2 mai 1949.

92.383 — 92.702 à 92.704 (3) — 92.965 — 93.051 et 93.052 (2) — 93.119 et 93.150 (2) — 93.659 et 93.660 (2).

Tirage du 2 mai 1950.

84.231 à 84.238 (8) — 84.243 à 84.260 (18) — 84.344 — 84.558 à 84.561 (4) — 84.566 — 84.798 et 84.799 (2) — 84.821 à 84.828 (8) — 84.848 — 84.918 à 84.922 (5) — 85.260 — 85.953 et 85.954 (2).

Tirage du 2 mai 1951.

21 à 37 (14) — 835 à 838 (4) — 955

Tirage du 2 mai 1952.

18.981

Papeteries du Marais et de Sainte-Marie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE DU PONT-DE-LODI, A PARIS (6e)

R. C.: Seine n° 8409.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 125 obligations 4 1/2 0/0 1942 dont le onzième amortissement est prévu pour le 1er juin 1953.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en avril 1953.

Titres restant à rembourser.

Néant.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS 4 0/0 1944 DE 5.000 F

DE LA

Compagnie lyonnaise d'électricité.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Compagnie lyonnaise d'électricité sont informés que l'amortissement du 1er juin 1953 a été réalisé par voie de rachats en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Caisse Centrale de Crédit Coopératif

SIÈGE SOCIAL: 72, RUE DE BELLECHASSE, PARIS (7e)

Registre du commerce: Seine n° 279066 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 (émission juin 1946).

Septième amortissement du 25 juin 1953.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Caisse centrale de crédit coopératif a racheté en Bourse la quantité d'obligations nécessaire à son amortissement du 25 juin 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été effectués également par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Konstantinovsky (Benizion), né à Ouman (Russie) le 6 août 1901, Français par naturalisation, décret n° 34528×38 du 18 avril 1948, demeurant à Paris, 11, boulevard du Temple, tant pour lui-même que pour son fils mineur Michel-Victor Konstantinovsky, né à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) le 23 février 1943, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Constanty.

M. Barbier (François-Aimé-Louis), domicilié à Saint-Ouen-la-Rouerie (Ille-et-Vilaine), agissant pour le compte de son fils mineur Jean-Louis-Mathurin-Marie, né le 9 novembre 1934 à Saint-Ouen-la-Rouerie, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de: du Mans de Chalais.

Mme veuve Marty de Charpal, demeurant à Portet-sur-Garonne (Haute-Garonne), dépose au nom de son fils mineur François-Xavier-Henri Marty, né à Versailles le 9 mars 1934, une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter au nom de son père décédé Marty, le nom de jeune fille de sa mère: de Charpal.

M. André-Georges-Pierre Marty, né à Paris le 29 décembre 1928, étudiant, demeurant à Paris, 44, boulevard Saint-Michel, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter au nom de son père décédé Marty le nom de jeune fille de sa mère: de Charpal.

M. Judas (Roger), né le 18 mars 1928 à Soissons (Aisne), demeurant 7, rue des Fontaines, à Puteaux (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marion.

AVIS DIVERS

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL: A ANGLEUR (BELGIQUE)

Registre du commerce: Liège n° 202.

Cent seizième exercice.

L'assemblée générale annuelle aura lieu au siège social, à Angleur (près Liège), le samedi 23 mai courant, à quatorze heures et demie.

ORDRE DU JOUR

1° Rapports du conseil d'administration et du collège des commissaires;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1952;
3° Décharge aux administrateurs et commissaires;
4° Nominations statutaires.

MM. les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 29 des statuts.

Le dépôt des titres au porteur se fera:

1° Soit à Angleur, à la caisse de la direction générale de la société;
2° Soit à Bruxelles, à la banque de la Société générale de Belgique;
3° Soit à Liège, à la banque Nagelmackers fils et Cᵉ, 32, rue des Dominicains.

A Paris, le dépôt des récépissés représentatifs des titres au porteur se fera aux bureaux de la société, 19, rue Bicher.

Il sera délivré de ces dépôts un récépissé qui servira de carte d'admission à l'assemblée.

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

11 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Comité des fêtes d'Aubazine.** But: organisation des fêtes. Siège social: mairie d'Aubazine.

11 avril 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Amicale de l'Afrique du Nord.** But: grouper des personnes originaires de l'Afrique du Nord ou y ayant séjourné. Siège social: café de Paris, place du Théâtre, Dijon.

15 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Centre médical du travail Docteur Pierre Rouquès.** But: surveillance médicale des salariés des entreprises faisant partie de l'association. Siège social: 9, rue des Blancs, Paris.

15 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Echo de Villefontaine.** But: développer et propager l'art de la musique; maintenir parmi les jeunes gens l'union et la concorde et relever par sa participation l'éclat de toutes fêtes locales. Siège social: mairie de Villefontaine.

15 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Association des anciens de la maison familiale de la Mothe-Achard.** But: mener toute activité d'éducation populaire. Siège social: maison familiale, la Mothe-Achard.

15 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association communale de chasse de Blaincourt.** But: organisation et réglementation de la chasse sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Blaincourt.

15 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot. **Association locale des aides familiales rurales de Monflanquin.** But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales; prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: chez Mᵉ Stoven, rue Saint-Pierre, Monflanquin.

15 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Association locale des aides familiales rurales de Saint-Jean-des-Champs.** But: aide et soutien aux familles rurales. Siège social: chez M. Aumont, Saint-Jean-des-Champs.

15 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle d'éducation artistique.** But: faire connaître l'art des enfants; diffuser des idées d'enseignement artistique nouvelles; favoriser l'évolution d'une pédagogie artistique basée sur la liberté d'expression. Siège social: 30, rue de Grenelle, Paris.

18 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Secrétariat de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques.** But: favoriser par tous les moyens légaux, les relations internationales, promouvoir l'information et l'éducation; développer les œuvres et institutions charitables, sociales et culturelles au plan international. Siège social: 91, rue de Sèvres, Paris.

27 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association des Amis de Saint-Grégoire.** But: apporter son appui moral et financier au Centre Saint-Grégoire de Rungis et à ses œuvres, sur place et au dehors. Siège social: 2, rue Notre-Dame, Rungis.

29 avril 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Société régionale des beaux-arts d'Ablon.** But: promouvoir au développement de l'art. Siège social: 6, rue du Hameau-de-Bellevue, Ablon.

29 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du transport routier.** But: créer un mouvement d'opinion favorable au transport routier; gérer les œuvres sociales au sein de l'association; apporter le secours ou l'assistance à des membres de la profession du transport routier ou à leur famille dans le besoin. Siège social: 64, rue Taitbout, Paris.

29 avril 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis d'Henry Blanckaert.** But: assurer une aide matérielle et morale aux enfants du colonel Blanckaert, mort des suites de ses blessures le 18 juillet 1952 à Haïphong. Siège social: 122, rue d'Assas, Paris.

4 mai 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Association française des wagons particuliers.** But: défense et représentation de l'industrie des wagons particuliers. Siège social: 3, rue Christophe-Colomb, Paris.

MODIFICATIONS

14 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des sociétés coopératives de commerçants.** Modifications au but: contribuer, par tous moyens, à favoriser la création et l'extension des sociétés coopératives d'achats en commun de commerçants; réunir les organismes d'achats en commun entre commerçants dont les statuts sont en conformité avec les lois sur la coopération commerciale et défendre les intérêts matériels et moraux de sociétés d'achats en commun. Siège social: 35, boulevard de Strasbourg, Paris.

27 février 1953. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union des associations autonomes de locataires de la régie immobilière de la ville de Paris** transfère son siège social du 2, avenue Dode-de-La-Brunerie, chez son président, M. L. Rousseau, 5, avenue Courteline, Paris.

12 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis des jeunes** modifie ses statuts et transfère son siège social du 121, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne, au 30, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.

23 mars 1953. Déclaration à la préfecture de police. Le **Groupement des intellectuels aveugles** transfère son siège social du 16 *bis*, rue Mayet, au 7, rue Duroc, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

24 mars 1953. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée le 2 mai 1953 à la sous-préfecture de Béthune.) **Union des associations polonaises catholiques en France,** section dénommée **Confrérie du Rosaire.** But: développer l'esprit catholique et maintenir les traditions polonaises. Siège social: café Marquis, rue de Liévin, Bully-les-Mines.
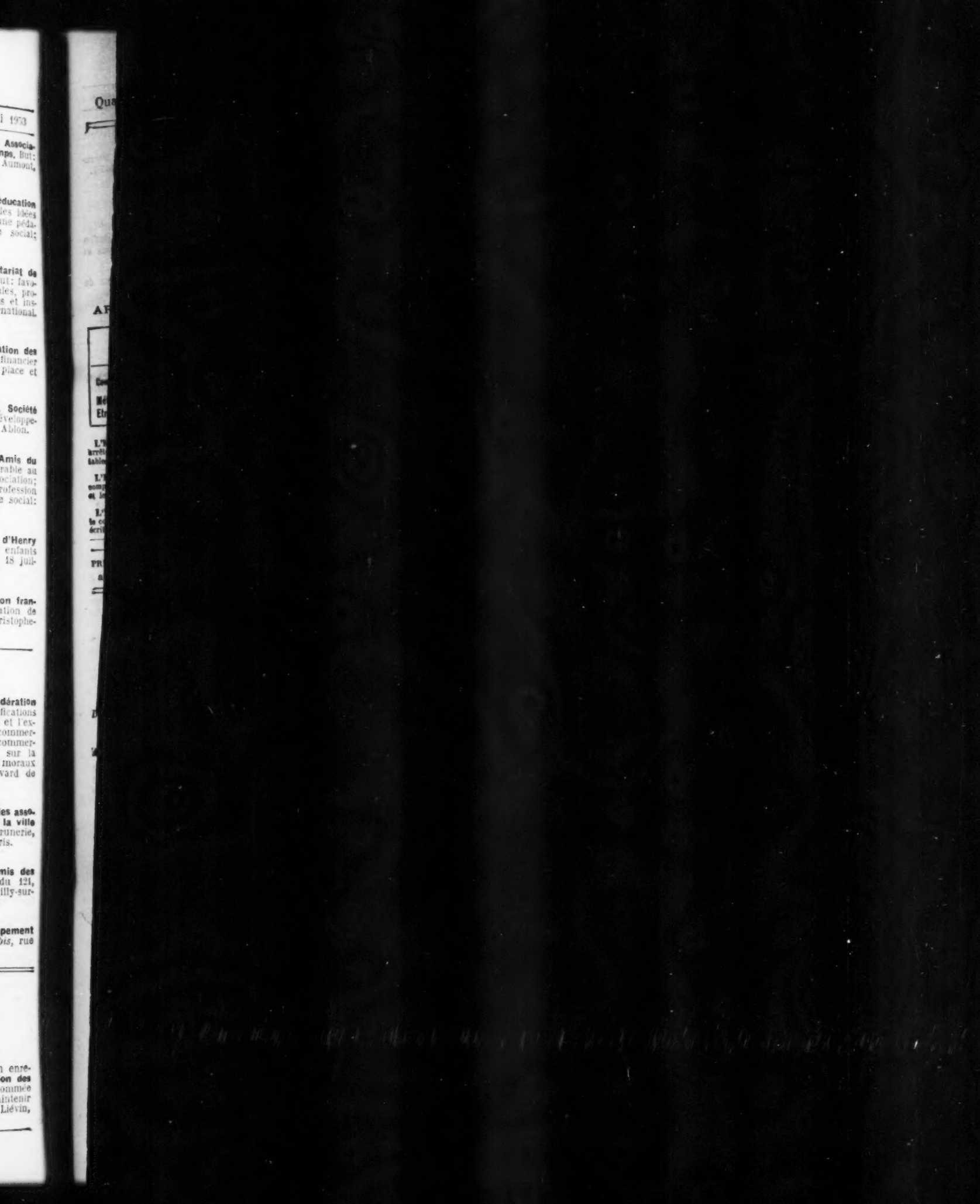
Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.